# Direction Vie institutionnelle Service de l'Assemblée

# Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 19 décembre 2016

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille seize, le dix neuf décembre**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 13 décembre 2016.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59 M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

# Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - M. Thierry CHASTAGNER - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-Sophie OLMOS - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA - M. Vincent BARBIER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

#### Absents ayant donné pouvoir:

Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 18H39 à 01H47 Mme Mondane JACTAT donne pouvoir à Mme Lucille LHEUREUX de 18H39 à 01H47 Mme Catherine RAKOSE donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 18H39 à 01H47 M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H47 à 01H47 Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H39 à 01H47 M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE de 00H30 à 01H47 Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 23H56 à 01H47 Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 23H56 à 01H47 Mme Suzanne DATHE donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON de 23H56 à 01H47 M. Raphaël MARGUET donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 23H56 à 01H47 Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 23H56 à 01H47 Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à M. Lionel FILIPPI de 23H56 à 01H47

# Absents de 18H39 à 18H47:

Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Olivier NOBLECOURT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT

#### Absents à compter de 23H56:

M. Alain BREUIL, Mme Mireille D'ORNANO

Secrétaire de séance : Mme Anne-Sophie OLMOS

Intervention du groupe intersyndical de la Ville portant sur les Bibliothèques, à 18h18. Réponse de M. le Maire.

Discours introductif de M. le Maire.

# **Questions orales**:

# Question orale du CCI C portant sur le pic de pollution.

M. le Maire suspend la séance à 18h47 afin de donner la parole à Mme SAOUDI . Reprise de la séance à 18h50. Réponse de M. le Maire.

Question orale de Mme D'ORNANO portant sur les nuisances causées par la prostitution.

Réponse de M. le Maire.

Question orale de M. CHAMUSSY portant sur le commerce du centre ville. Réponse de M. le Maire.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2016 a été adopté à l'unanimité.

Pour : 50 - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + Front National

**<u>DELIBERATION N° 1-( 304) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016.**</u>

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

**<u>DELIBERATION N° 2-( 326) - POLITIQUE DE LA VILLE - Nouveau Programme</u>** National de Rénovation Urbaine (NPNRU) - Protocole de préfiguration avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Intervention(s): M. le Maire, M. BREUIL, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, Mme BOILEAU

# Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de protocole de préfiguration des programmes de renouvellement urbain des quartiers des « Villeneuves » à Grenoble et Echirolles, du quartier « Mistral » à Grenoble et des quartiers « Renaudie-Champberton-La Plaine » à Saint-Martin-d'Hères, annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole susmentionné ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Délibération : Adoptée

**Pour: 50** 

**Contre: 2 Front National** 

Abstention(s): 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**DELIBERATION N° 3-(128) -** FINANCES - Vote des taux pour le budget primitif 2017

Intervention(s): M. SABRI, Mme MARTIN, M. BREUIL, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. BRON, Mme BERNARD, M. MALBET, Mme COMPARAT, M. CAZENAVE, M. TUSCHER, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

le maintien, pour 2017, des taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation
- Taxe sur le foncier bâti
- Taxe sur le foncier non bâti
84,42 %

**Délibération**: Adoptée

**Pour: 42** 

Contre: 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et

Société Civile + 2 Front National

### **DELIBERATION N° 4-(293) -** FINANCES - Budget primitif 2017-Budget principal

Intervention(s): M. SABRI, Mme MARTIN, M. BREUIL, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. BRON, Mme BERNARD, M. MALBET, Mme COMPARAT, M. CAZENAVE, M. TUSCHER, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

# Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2017 du Budget Principal qui s'équilibre à hauteur de

267 528 205,00 €en section de fonctionnement, 91 615 363,00 €en section d'investissement,

- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Activités économiques d'un montant de 2 319 317 €,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Self Clémenceau d'un montant de 464 207,00 €
- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget de la régie Lumière d'un montant maximal de 2 358 717,00 €
- de procéder à la reprise d'une provision semi-budgétaire pour un montant de 950 606,00 €.

**Délibération**: Adoptée

**Pour: 40** 

Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et

Société Civile + 2 Front National

Abstention(s): 2 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M.

**TUSCHER, Mme RICHARD-FINOT)** 

#### **DELIBERATION N° 5-(294) -** FINANCES - Budget primitif 2017-Budgets annexes

Intervention(s): M. SABRI, Mme MARTIN, M. BREUIL, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. BRON, Mme BERNARD, M. MALBET, Mme COMPARAT, M. CAZENAVE, M. TUSCHER, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe Activités Economiques qui s'équilibre à hauteur de :
- 4 387 0007,00 euros en section d'exploitation , pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 2 319 027,00 euros,
  - 2 615 317,00 euros en section d'investissement.

- d'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe Locaux Culturels qui s'équilibre à hauteur de :
  - 2 671 787,00 euros en section d'exploitation,
  - 2 004 499,00 euros en section d'investissement.
- d'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe Self Clemenceau qui s'équilibre à hauteur de :
- 1 127 207,00 euros en section de fonctionnement, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 464 207,00 euros,
  - 51 627,00 euros en section d'investissement.
- d'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe Cuisine Centrale qui s'équilibre à hauteur de :

6 922 327,00 euros en section de fonctionnement,

451 942,00 euros en section d'investissement.

- d'approuver le budget primitif 2017 du budget annexe Mistral Eaux Claires qui s'équilibre à hauteur de :
  - 1 946 595,00 euros en section de fonctionnement,
  - 1 530 720 euros en section d'investissement.

Délibération : Adoptée

**Pour: 42** 

Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et

Société Civile + 2 Front National

#### **DELIBERATION N° 6-( 295) -** FINANCES - Budget primitif 2017-Régie Lumière

Intervention(s): M. SABRI, Mme MARTIN, M. BREUIL, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. BRON, Mme BERNARD, M. MALBET, Mme COMPARAT, M. CAZENAVE, M. TUSCHER, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2017 ainsi que la maquette budgétaire de la Régie Lumière qui s'équilibre à :
  - 2 428 717 euros en section de fonctionnement,
  - 2 199 104 euros en section d'investissement.

- dire que ce budget est financé notamment par une subvention du budget principal de la ville d'un montant de 2 358 717 euros

Délibération : Adoptée

**Pour: 42** 

Contre: 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et

Société Civile + 2 Front National

<u>**DELIBERATION**</u> N° 7-( 351) - FINANCES - Autorisations de programmes: création, modification, clôture

Intervention(s): M. SABRI, Mme MARTIN, M. BREUIL, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. BRON, Mme BERNARD, M. MALBET, Mme COMPARAT, M. CAZENAVE, M. TUSCHER, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création, révision et clôture des AP conformément aux échéanciers inclus dans la présente délibération

Délibération : Adoptée

**Pour: 42** 

Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et

Société Civile + 2 Front National

.....

Point d'information de M. BERTRAND portant sur le dispositif de sécurité du Marché de Noël de Grenoble.

M. le Maire suspend la séance à 23h12 pour la pause repas. Reprise de la séance à 23h55

**<u>DELIBERATION N° 8-(317) - DOMAINE PUBLIC - Marchés de Grenoble : fixation des</u> jours et heures de tenue des marchés, fixation des tarifs applicables au 1er janvier 2017 et création de la commission consultative des marchés** 

Intervention(s): Mme LHEUREUX, Mme AGOBIAN, M. CHAMUSSY, M. le Maire, Mme SALAT

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer les jours et horaires de marchés conformément à l'annexe 1
- de fixer les tarifs d'occupation du domaine conformément à l'annexe 2
- de fixer la pénalité, en cas de retard de paiement pour les abonnés, à 10% du montant dû,
- de fixer les tarifs de mise à disposition et de fournitures d'électricité conformément à l'annexe 3
- d'exempter de droit de place les associations à but non lucratif ou d'intérêt général disposant d'une autorisation pour s'installer à titre exceptionnel sur un marché
- de créer une commission consultative des marchés telle que préalablement définie.

**Délibération : Adoptée** 

**Pour: 42** 

Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et

Société Civile

**<u>DELIBERATION N° 9-( 292) - LOGEMENT - Convention avec Grenoble-Alpes Métropole</u> sur l'accueil intercommunal du logement** 

Intervention(s): M. FRISTOT, M. CAZENAVE

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à transférer à Grenoble-Alpes Métropole le droit de réservation issu des garanties d'emprunt apportées avant 2012, le droit de réservation « partagé » issu du dispositif d'aide à la minoration de loyer et les moyens de gestion afférents à son exercice ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à constater le transfert des moyens évalués à 1,8 ETP ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention générale du service public d'accueil et d'information métropolitain et la convention bilatérale avec Grenoble-Alpes Métropole.

**Délibération**: Adoptée

**Pour: 50** 

Contre: 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

<u>**DELIBERATION N° 10-( 345) - STATIONNEMENT - Création d'un comité de suivi de la politique de stationnement dans l'espace public et lancement d'un diagnostic partagé à l'échelle des pôles de vie.</u></u>** 

Intervention(s): M. WIART, Mme SALAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de créer un comité de suivi de la politique de stationnement,
- de dire que ce comité de suivi sera composé de 24 représentants répartis ainsi :
  - 7 représentants de la municipalité élus sur scrutin liste à la proportionnelle au plus fort reste :
  - 1 représentant de Grenoble Alpes Métropole
  - 1 représentant du SMTC
  - 7 représentants des habitants, dont :

3 CLUQ (Comité de liaison des Unions de Quartier) 3 CCI (Conseils citoyens indépendants)

1 LAHGGLO

- 3 représentants du monde économique, dont :
- 1 Labelville
- 1 Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble
- 1 Chambre des métiers et de l'Artisanat de l'Isère
  - 3 représentants du monde associatif et des usagers, dont :

1 ADTC 1 Rue de l'Avenir 1 SCIC Citelib

- 2 Personnalités qualifiées.
- de rendre compte sous 12 mois au Conseil municipal des travaux et recommandations de ce Comité de suivi,
- le lancement de diagnostics de proximité pour améliorer la politique de stationnement à l'échelle des pôles de vies et suivant des modalités définies avec les acteurs concernés en fonction de leurs problématiques propres.

Pour les représentants de la municipalité il est procédé à l'élection au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

# 3 listes sont proposées:

- Liste « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » : Mme Laurence COMPARAT M. Pascal CLOUAIRE Mme Lucille LHEUREUX M. Antoine BACK Mme Marina GIROD de L'AIN Mme Sonia YASSIA M. Thierry CHASTAGNER

Liste « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » : Mme Jeanne JORDANOV

Liste « Les Républicains -UDI et Société Civile » : Mme Sylvie PELLAT-FINET

Conformément à l'article L-2121-21 du CGCT il est décidé à l'unanimité des membres du conseil municipal de procéder au scrutin public.

- Nombre de votants : 57
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Suffrages exprimés : 57
- Quotient électoral : 8,14

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

Liste « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » : 42 voix (Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes)

Liste « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » : 8 voix (Rassemblement de la Gauche et de Progrès)

Liste « Les Républicains -UDI et Société Civile » : 7 voix (Les Républicains -UDI et Société

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes obtient 5 sièges.
- La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès obtient 1 siège.
- La liste Les Républicains -UDI et Société Civile obtient 1 siège.

#### Ainsi sont élus :

- Mme Laurence COMPARAT
- M. Pascal CLOUAIRE
- Mme Lucille LHEUREUX
- M. Antoine BACK
- Mme Marina GIROD de L'AIN
- Mme Jeanne JORDANOV
- Mme Sylvie PELLAT-FINET

Délibération : Adoptée

**Pour: 42** 

Abstention(s): 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains - UDI

et Société Civile

**<u>DELIBERATION N° 11-(336) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Approbation</u> du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération, et notamment à signer toute pièce en la matière

**Délibération**: Adoptée

**Pour**: 50

Abstention(s): 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**DELIBERATION N° 12-( 303) -** INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Loi MAPTAM - Transfert de propriété de biens immobiliers de la Ville de Grenoble à Grenoble-Alpes Métropole au titre de la compétence "Développement économique" - Autorisation donnée au Maire de signer les actes de transfert de propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de transférer à Grenoble-Alpes Métropole la propriété des biens immobiliers, au titre de la compétence « Développement économique », listés dans le tableau ci-annexé ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de transfert de propriété à titre gratuit et tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération : Adoptée

**Pour**: 50

Abstention(s): 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**DELIBERATION N° 13-( 305) -** INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Loi MAPTAM - Transfert de propriété du site du Rondeau à Grenoble-Alpes Métropole au titre de la compétence "espaces publics, voirie, déplacements" - Autorisation donnée au Maire de signer l'acte de transfert de propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de transférer à Grenoble-Alpes Métropole la propriété du site du Rondeau situé 6 rue Pierre de Coubertin au titre de la compétence « Voirie » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à titre gratuit et tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération : Adoptée** 

**Pour: 50** 

Abstention(s): 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**<u>DELIBERATION N° 14-( 306) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Loi MAPTAM - Transfert de propriété des biens immobiliers à Grenoble-Alpes au titre de la compétence "Eau potable" - Autorisation donnée au Maire de signer les actes de transfert de propriété.**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de transférer à Grenoble-Alpes Métropole la propriété des biens immobiliers, au titre de la compétence « eau potable », situés sur les communes de Varces, Vif, Champ sur Drac, Saint Georges de Commiers et Claix et listés dans le tableau ci-joint ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de transfert de propriété à titre gratuit et tous les documents relatifs à cette affaire.

**Délibération**: Adoptée

**Pour: 50** 

Abstention(s): 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**DELIBERATION N° 15-( 298) -** INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Convention de gestion des services avec Grenoble-Alpes Métropole portant sur l'entretien des zones d'activités économiques transférées, la géomatique et la gestion des kiosques et des commerces ambulants

# Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention relative à la gestion des services entre la Métropole et la ville de Grenoble
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent

**Délibération : Adoptée** 

**Pour**: 50

Abstention(s): 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**<u>DELIBERATION N° 16-( 299) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Transfert de compétences culturelles à Grenoble-Alpes Métropole**</u>

Intervention(s): M. MONGABURU

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- $\hbox{- de se prononcer favorablement au transfert de la compétence} \\ \hbox{- wéveloppement et animation du réseau métropolitain de lecture publique} \\ \hbox{- a Grenoble-Alpes Métropole} \\ \hbox{;}$
- de se prononcer favorablement au transfert de la compétence « promotion de la culture chorégraphique par la création et la diffusion locale, nationale et internationale opérées par le CCN2 » à Grenoble-Alpes Métropole

**Délibération : Adoptée** 

**Pour**: **50** 

Abstention(s): 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

<u>**DELIBERATION N° 17-( 353) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Dissolution du Syndicat Intercommunal Eybens Grenoble pour la Réalisation et l'Exploitation d'un Vélodrome (SIEGREV)</u></u>** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De donner un avis favorable à la dissolution du SIEGREV à compter du 31 décembre 2016
- D'accepter les conditions de liquidation du syndicat, telles que décrites ci-dessus
- De solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Isère, l'arrêté de dissolution du SIEGREV.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>**DELIBERATION**</u> N° 18-( 335) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Ouvertures dominicales au titre de l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confirmer la position de Grenoble-Alpes Métropole de ne pas autoriser d'ouvertures supplémentaires au-delà des 5 dimanches ;
- d'autoriser, dans la limite de cinq dérogations au principe du repos dominical :
- l'ouverture dominicale des commerces grenoblois les dimanches 17, 24 et 31 décembre 2017 ;
- l'ouverture dominicale des commerces grenoblois (périmètres définis) lors des braderies, en fonction des sollicitation des Unions commerciales qui les organisent.

**Délibération**: Adoptée

**Pour: 50** 

Abstention(s): 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

<u>**DELIBERATION N° 19-( 253) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention entre Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble pour la création d'un service commun destiné à la gestion du patrimoine arboré.</u></u>** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention entre Grenoble-Alpes Métropole et la Ville de Grenoble pour la gestion du service commun du patrimoine arboré.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée

**Pour**: 50

Abstention(s): 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**<u>DELIBERATION N° 20-( 313) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition d'une partie de l'Alliance à la Métropole**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de 408m² de
- « l'alliance » à la Métro moyennant une indemnité annuelle de vingt-neuf mille huit-cent seize euros (29 816 €)

**Délibération : Adoptée** 

**Pour: 50** 

Abstention(s): 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**DELIBERATION N° 21-( 322) -** DOMAINE PUBLIC - Actualisation des tarifs de droits de voirie de la Ville de Grenoble à compter du 1er janvier 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver et d'appliquer à compter du 1er janvier 2017, les tarifs annexés à la présente délibération

**Délibération : Adoptée** 

**Pour: 42** 

Contre: 7 Les Républicains - UDI et Société Civile

Abstention(s): 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

<u>**DELIBERATION N° 22-( 250) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession du centre d'Echarlière situé sur la commune d'Autrans.</u></u>** 

Intervention(s): M. MERIAUX, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. le Maire

Un amendement est déposé par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui ci est repoussé :

Pour : 7 - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater la désaffectation du domaine public de l'ensemble des bâtiments composant le centre d'Echarlière ;
- de prononcer le déclassement du domaine public de l'ensemble des bâtiments composant le centre d'Echarlière ;
- de céder à Monsieur HERNICOT et Madame FAILLET ou toute autre personne morale s'y substituant le centre d'Echarlière à Autrans cadastré section E  $n^\circ 70$ , 71, 75 et 76 ;
- de dire que cette cession se fera pour un montant de 270 000 €;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

**Délibération : Adoptée** 

**Pour: 42** 

Contre: 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Abstention(s): 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

**<u>DELIBERATION N° 23-( 372) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession</u> d'un appartement situé 22 A boulevard de l'Esplanade.** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la cession à Madame Rouba MORAD et Monsieur Claude KABALAN de l'appartement (lot n°22) et de la cave (lot n°8) situés 22, A boulevard de l'Esplanade au prix de 120 000 euros TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession et notamment l'acte de vente.

**Délibération : Adoptée** 

**Pour: 42** 

Abstention(s): 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains - UDI

et Société Civile

**<u>DELIBERATION N° 24-( 365) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Foyer de l'Obiou - Résiliation d'un bail emphytéotique et cession à la Société Dauphinoise pour l'Habitat.**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de résilier le bail emphytéotique consenti en 1990 à la Société Dauphinoise pour l'Habitat sur les 615/1000ème indivis des parcelles cadastrées section EL n°87, 61 et 62 ;
- de céder à la SDH les 615/1000ème indivis des parcelles cadastrées section EL n°87, 61 et 62;
- de dire que cette cession est consentie et acceptée au prix de 400 000 €;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire et notamment l'acte de vente.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

<u>**DELIBERATION**</u> N° <u>**25-(**</u> <u>**203)** - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné : Cessions, acquisitions et gestion des réserves foncières en portage.</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné la parcelle cadastrée section DW n°15, située 64 avenue du Grand Châtelet, pour un montant d'environ 244 506 €HT ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatif à cette opération.

**Délibération**: Adoptée

**Pour: 41** 

Abstention(s): 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains - UDI

et Société Civile

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme GARNIER)

**<u>DELIBERATION N° 26-( 318) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions, acquisitions et gestion de divers biens.</u>** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la modification de l'état descriptif de division de la copropriété du 6 rue Brocherie grâce à laquelle les lots  $n^\circ$  43 et 45 seront supprimés, conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée ;
- de céder à Monsieur Thibault VIALLETON le lot n°32 de l'état descriptif de division de l'immeuble situé 19 rue Chenoise, correspondant à un galetas pour un montant de 5 000 € conformément aux clauses et conditions de la notice 2 ci-annexée;
- d'approuver la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un chalet au profit de l'office du tourisme métropolitain dans le cadre des marché de noël, conformément aux clauses et conditions de la notice 3 ci-annexée;
- d'approuver l'État Descriptif de Division en volumes du 50 galerie de l'Arlequin, d'acquisition auprès d'ACTIS des volumes 4 et 5 situés dans la galerie technique, et la cession du volume 2 à ACTIS correspondant aux halls d'entrée, conformément aux clauses et conditions de la notice 4 ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.

**Délibération : Adoptée** 

**Pour: 50** 

Abstention(s): 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**<u>DELIBERATION N° 27-( 324) - URBANISME AMENAGEMENT - Programmes d'actions</u> de l'ENSAG et de l'IUG pour l'année 2016/2017.** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme d'actions partenarial avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble et avec l'Institut d'Urbanisme de Grenoble pour l'année universitaire 2016-2017 ;
- d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 ۈ l'ENSAG et de 2 500 €à l'IUG.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme COMPARAT)

**<u>DELIBERATION N° 28-(331) - VILLE DE DEMAIN - Programme EcoCité : avenant à la convention locale</u>** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la Convention Locale ainsi que tout document relatif au programme EcoCité.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes

(Mme COMPARAT)

**<u>DELIBERATION N° 29-( 321) - VOIES ET ESPACES PUBLICS - Affichage sauvage - Facturation des frais de suppression d'office**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- dans les cas où des affiches ou autocollants publicitaires sont apposés contrairement aux dispositions du Code de l'environnement, de procéder, conformément aux dispositions du même Code, à la suppression d'office desdites affiches et autocollants aux frais de la personne responsable de l'affichage irrégulier, c'est-à-dire de la personne qui a apposé ou fait apposer la publicité, et si elle n'est pas connue, aux frais de la personne pour laquelle la publicité a été réalisée ;
- d'approuver la facturation suivante :
- publicité fixée ou accrochée sur un support...... 20 €l'unité ;
- autocollant.......30€l'unité ;
- montant total de la facture établi par le prestataire de la Ville dans l'hypothèse où l'enlèvement ne peut être réalisé par les services municipaux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>**DELIBERATION N° 30-( 357) - ENVIRONNEMENT - Evolution des modalités de conventionnement dans le cadre du programme "Jardinons nos rues"</u></u>** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'annuler et remplacer la convention adoptée par délibération du 20 octobre 2014 par la nouvelle convention cadre de subventionnement pour l'installation d'un treillage dans le cadre du projet de végétalisation des rues et trottoirs de Grenoble ci-annexée afin de limiter à 90 % le maximum subventionné et de passer à 3 mois le délai de versement de la subvention et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- d'approuver la convention permettant de subventionner les copropriétés privées pour la réalisation de petits travaux préparatoires pour l'accueil d'un dispositif de végétalisation participative, ci-annexée et d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer;
- d'approuver la convention avec la copropriété sise au 34 rue de Stalingrad, pour l'accueil des jardinières hors sol du projet participatif, ci-annexée et d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>**DELIBERATION N° 31-( 323) - AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS - Budget Participatif 2015 : Convention pour travaux de repiquage sur conduite d'eau pluvialebâtiment de l'opérateur Orange (Projet : Jardin partagé sur toit terrasse-tennis Hoche)</u></u>** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention permettant de réaliser les travaux de récupération des eaux pluviales d'une partie du toit du bâtiment appartenant à la société Orange et d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- de mener à bien les travaux prévus sur l'hiver/printemps 2017.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**<u>DELIBERATION N° 32-( 260) - VILLE SOLIDAIRE ET CITOYENNE - Evolution de la Direction Action Territoriale : fin du service commun et transfert de la compétence des centres sociaux à la Ville de Grenoble.**</u>

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire

# Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n° 53 E016 du Conseil Municipal du 22 juin 2015, relative à la création du service commun de la Direction Action Territoriale,
- d'approuver le transfert de la compétence « animation sociale globale » portée par les 12 centres sociaux et espaces de vie sociale grenoblois à la Ville, suivants :
- » MdH Chorier Berriat
- » MdH Centre Ville
- » MdH Bois d'Artas
- » MdH secteur 3
- » MdH Eaux Claires
- » MdH Capuche
- » MdH Abbaye
- » MdH Bajatière
- » MdH Teisseire / Malherbe
- » MdH Premol
- **» MdH Baladins**
- » MdH Le Patio
- » Espace de vie sociale Abry
- d'approuver le transfert des espaces personnes âgées (EPA) rattachés aux Maisons des Habitants,
- d'approuver le transfert de tous les portages d'actions et de projets à la Ville de Grenoble par le CCAS,
- d'approuver les transferts afférents de matériel et du mobilier, tels que soumis en annexe à la délibération,
- d'approuver le maintien d'un avis consultatif du Conseil d'Administration du CCAS sur l'action territoriale : passage des délibérations prévues en Conseil Municipal en point d'informations et de débat du CA du CCAS, passage de l'évolution des dispositifs....,
- d'approuver une régularisation des charges via un ajustement de la subvention globale de la Ville de Grenoble vers le CCAS.

Délibération : Adoptée

**Pour: 42** 

Abstention(s): 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

**<u>DELIBERATION N° 33-(283) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Transfert de patrimoine immobilier du CCAS à la ville de Grenoble**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir auprès du CCAS les locaux à usage de bureau au rez-de-chaussée du 53 rue Abbé Grégoire d'une superficie de 92, 84  $m^2$ , constituant le lot  $n^{\circ}17$  de l'état descriptif de division, cadastrés section HX  $n^{\circ}154$ ;
- d'acquérir auprès du CCAS le bâtiment situé au 29 rue Moyrand d'une superficie de 133,64 m², cadastré section DT n° 398 ;
- d'acquérir auprès du CCAS les locaux à usage de « Maison des habitants », situés au rez-de-chaussée du 68 bis rue Anatole France correspondant au volume 3 de l'État Descriptif de Division en Volume, cadastré section HS n° 164 ;
- d'acquérir le garage situé 20 rue Docteur Schweitzer correspondant au lot n° 1048 de l'État Descriptif de Division du volume n° 1, cadastré section HS n°164 ;
- d'acquérir les locaux de la la future « Maison des habitants », situés 3 rue Augereau, correspondant au volume  $n^\circ$  5 de l'État Descriptif de Division en Volume, cadastrés section DI  $n^\circ$  160 ;
- de dire que ces acquisitions se feront à l'euro symbolique dans le cadre des transferts de compétence et d'actions ;
- de valider le nouveau procès verbal d'affectation des biens auprès du CCAS ;
- de décider que la ville de Grenoble se substituera au CCAS dans les contrats de location en cours avec ACTIS ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires et notamment le nouveau PV, l'acte de transfert de propriété et les contrats de location.

**Délibération : Adoptée** 

**Pour: 42** 

Abstention(s): 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

**<u>DELIBERATION N° 34-( 338) - VILLE SOLIDAIRE ET CITOYENNE - Tarification usagers pour les services de restauration en Espaces Personnes Âgées.**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'application de la tarification usagers des services de restauration en Espaces Personnes Âgées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, telle que soumise en annexe à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

<u>**DELIBERATION N° 35-( 337) - VILLE SOLIDAIRE ET CITOYENNE - Tarification usagers pour les activités proposées au sein des ludothèques des Maisons des habitants Le Patio et Bois d'Artas et adoption d'un règlement intérieur.</u></u>** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'application de la tarification usager pour les activités proposées au sein des ludothèques, à compter du  $1^{\rm er}$  janvier 2017,
- d'approuver l'application du règlement intérieur, définissant les règles de fonctionnement et les modalités de participation des usagers en ludothèques, tel que soumis en annexe à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>**DELIBERATION N° 36-( 341) - VILLE SOLIDAIRE ET CITOYENNE - Tarification usagers et dispositif de soutien aux activités des retraités organisées par les Pôles d'Animation Gérontologique et Intergénérationnelle (PAGI).</u></u>** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'application de la tarification usagers aux Ateliers Prévention des Pôles d'Animation Gérontologiques et Intergénérationnelles, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, telle que soumise en annexe à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**<u>DELIBERATION N° 37-( 340) - VILLE SOLIDAIRE ET CITOYENNE - Tarification usagers et règlement intérieur des Jardins partagés.**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'application de la tarification des Jardins Partagés, à compter du 1er janvier 2017, telle que soumise en annexe à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme YASSIA)

**<u>DELIBERATION N° 38-( 343) - VILLE SOLIDAIRE ET CITOYENNE - Tarification usagers pour les mises à disposition des salles de réunions municipales ou polyvalentes et des salles festives.**</u>

Un amendement est déposé par M. SABRI, celui ci est adopté à l'unanimité : Pour : 50 - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'application des conditions de mise à disposition municipale pour les salles de réunions et polyvalentes identifiées en annexe 1,
- d'approuver les nouvelles conditions financières définies à l'annexe 2, qui s'appliquent aux utilisateurs des salles festives
- d'approuver les conditions financières qui s'appliqueront, à compter du 1er février 2017, durant les périodes d'établissement des comptes de campagne, à tous les partis

politiques, mouvements et associations à caractère politique, ainsi qu'aux candidats ou à leurs mandataires financiers, pour les salles de plus ou moins de 100 places.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

<u>**DELIBERATION N° 39-( 241) - VILLE SOLIDAIRE ET CITOYENNE - Tarification des concessions des cimetières 2017</u></u>** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'adopter les tarifs qui entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2017, à savoir :

- place de 15 ans (deux inhumations) : 300,00 euros
- place de 30 ans (deux inhumations) : 660,00 euros
- place de 50 ans (deux inhumations) : 1146,00 euros
- place perpétuelle (deux inhumations) : 13 911,00 euros
- case de columbarium de 15 ans (pour 4 urnes) : 380,00 euros
- case de columbarium de 30 ans (pour 4 urnes) : 769,00 euros
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par semaine) : 24 euros
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par mois) : 57 euros

Délibération: Adoptée

**Pour: 50** 

Contre: 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

<u>**DELIBERATION N° 40-( 329) - POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la Ville - Convention ANRU Villeneuve-Village Olympique : avenant de clôture</u></u>** 

Intervention(s): Mme CADOUX, Mme BOILEAU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet d'avenant de clôture à la convention ANRU Villeneuve Village Olympique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et à solliciter les financements s'y rapportant.

**Délibération**: Adoptée

**Pour: 50** 

Abstention(s): 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**<u>DELIBERATION N° 41-(247) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens</u> à passer avec l'association Chez Pom Flore et Alexandre pour l'année 2017** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Chez Pom, Flore et Alexandre ci-jointe,
- d'autoriser le versement à l'association Chez Pom Flore et Alexandre d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2017 d'un montant de 90 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>DELIBERATION N° 42-(280) -</u> LOCAUX ASSOCIATIFS - Prévention récidive et accompagnement socio éducatif de jeunes en grande difficulté. Convention de mise à disposition gratuite d'un ensemble terrain et maison d'habitation situé 1, rue Emile Zola à l'association AREPI L'ÉTAPE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de renouveler la mise à disposition gratuitement de l'ensemble maison d'habitation et terrain sis 1, rue Emile Zola à l'Association Régionale pour l'Insertion (AREPI L'ÉTAPE), pour un montant valorisé de 21 015.59 €;
- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, entre la ville de Grenoble et l'association AREPI-L'ÉTAPE ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>**DELIBERATION N° 43-( 244) - PREVENTION SECURITE - Signature d'une convention entre la ville de Grenoble, la Direction départementale de la Sécurité Publique de l'Isère et SOS Médecins Grenoble relative à la gestion de l'ivresse publique manifeste.</u></u>** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble, la direction départementale de la sécurité publique de l'Isère et SOS Médecins Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION** N° 44-(252) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenants aux conventions passées avec le Syndicat des vétérinaires de l'Isère - Avenant n° 15 : Enlèvement et incinération des animaux morts sur la voie publique et avenant n° 10 : Contrôle des chats errants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer :
- l'avenant n° 15 à la convention du 25 septembre 2000 définissant le contenu des actes confiés au Syndicat des vétérinaires de l'Isère pour l'enlèvement et l'incinération des animaux morts sur la voie publique (ci-annexé) et de rémunérer les prestations au prix forfaitaire de :

Incinération chien : 59.98 € Incinération chat : 35.35 €

Incinération d'animaux hors chats et chiens : 10.49 €

Frais de recherche animal tatoué : 7.48 € Frais de recherche "tenue de fichier" : 7.48€

- l'avenant n° 10 à la convention du 31 janvier 2005 relative au contrôle des chats errants (ci-annexé) et fixant les prix forfaitaires suivants :

Castration d'un mâle, apposition d'un tatouage marquage de l'oreille gauche par un S et délivrance de carte au prix coûtant : 47.13 €

Ovariectomie d'une femelle, apposition d'un tatouage et délivrance de carte au prix coûtant : 78.09 €et marquage de l'oreille par un S

- de dire que ces coûts sont applicables aux actes accomplis durant l'année 2017.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**<u>DELIBERATION N° 45-( 346) - AFFAIRES SCOLAIRES - Enseignement du 1er degré - Préparation de la rentrée 2017: Modifications de périmètres scolaires.**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 le nouveau découpage des périmètres scolaires tel qu'indiqué en annexe 7 (liste intégrale des adresses avec leurs périmètres scolaires d'affectation).

**Délibération : Adoptée** 

**Pour** : 50

Abstention(s): 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

<u>**DELIBERATION N° 46-( 287) - AFFAIRES SCOLAIRES - Convention de partenariat entre l'Académie de Grenoble et la ville de Grenoble pour le projet "Villeneuve numérique" dans le cadre du plan numérique pour l'éducation.</u></u>** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » pour le projet « Villeneuve numérique » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**<u>DELIBERATION N° 47-( 289) - AFFAIRES SCOLAIRES - Mise à disposition de logements de fonction enseignant au CCAS de Grenoble**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant  $n^\circ$  1 à la convention initiale pour la mise à disposition temporaire au Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble des deux logements de fonction enseignants supplémentaires listés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec le Centre Communal d'Action Sociale de Grenoble.

Délibération : Adoptée

**Pour** : 50

Abstention(s): 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

<u>**DELIBERATION N° 48-( 333) - AFFAIRES CULTURELLES - Illumination de la tour Perret : Partenariat entre la ville de Grenoble et l'Université Grenoble-Alpes.</u></u>** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le partenariat avec l'Université Grenoble-alpes, IUT1
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes

(Mme COMPARAT)

**<u>DELIBERATION N° 49-(215) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention relative à la Licence Arts du Spectacle avec l'université Grenoble Alpes pour les années académiques 2016-2017 à 2020-2021.**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention relative à la Licence Art du Spectacle pour les années académiques 2016-2017 à 2020-2021, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme COMPARAT)

**<u>DELIBERATION N° 50-(224) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de mise à disposition de locaux aux associations "Orchestre de Chambre de Grenoble-Les Musiciens du Louvre", "Hadra", « La Delphinale », « Compagnie François Veyrunes – Association 47-49 » et « Compagnie théâtrale Muh - Avis aux intéressés ».**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux aux associations "Orchestre de Chambre de Grenoble-Les Musiciens du Louvre", "Hadra", « La Delphinale », « Compagnie François Veyrunes – Association 47 49 » et « Compagnie théâtrale Muh - Avis aux intéressés » jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**<u>DELIBERATION N° 51-(276) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal de Grenoble - Conventions de mise à disposition pour résidence avec des compagnies locales.**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**Délibération : Adoptée** 

**Pour: 50** 

Abstention(s): 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**<u>DELIBERATION N° 52-(238) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention de mise à disposition de locaux - Paroisse Saint Jean XXIII à Grenoble à l'occasion du concert des chœurs du conservatoire de Grenoble le 9 décembre 2016.**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux avec la Paroisse Saint Jean XXIII à Grenoble, à l'occasion du concert des chœurs du conservatoire de Grenoble le 9 décembre 2016 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**<u>DELIBERATION N° 53-( 237) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention actions culturelles 2016-2017 - MC2 - saison 2016-2017.**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention relative aux actions culturelles 2016-2017 MC2, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**<u>DELIBERATION N° 54-(231) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Conventions de mise à disposition de salles avec les associations "Musique pour Tous", "T'Cap" et "La Forge".**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux aux associations
- « Musique pour Tous », « T'CAP » et « La Forge », jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**<u>DELIBERATION N° 55-(261) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Conventions de partenariat avec la SEMITAG et le Petit Bulletin.**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat avec la SEMITAG et le Petit Bulletin, jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**<u>DELIBERATION N° 56-( 262) - AFFAIRES CULTURELLES - La Belle Electrique - Avenant n° 7 au contrat de Délégation de Service Public (DSP) conclu avec l'association "MixLab".**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 7 au contrat de Délégation de Service Public conclu avec l'association « MixLab » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 7 joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**<u>DELIBERATION N° 57-(258) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs culturels - Attribution de subventions - Conventions et avenants : exercice budgétaire 2017.**</u>

# Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions et avenants joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions par anticipation de cette même séance du conseil municipal.

Délibération : Adoptée

**Pour: 42** 

Abstention(s) : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains - UDI et Société Civile

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERNARD, Mme BOUILLON.

<u>**DELIBERATION N° 58-( 134) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) – Expositions organisées dans le réseau des bibliothèques de Grenoble : convention cadre.</u></u>** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention cadre, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour chacune des expositions, à partir du  $1^{er}$  janvier 2017.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

# **<u>DELIBERATION N° 59-(166) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant à la Convention constitutive avec le Groupement d'Intérêt Public Culturel (GIPC) Arc Nucléart**</u>

Intervention(s): M. SOLDEVILLE, M. FILIPPI, M. le Maire

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention constitutive modifiée du Groupement d'Intérêt Public Culturel « Arc Nucléart » pour une période de cinq ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**<u>DELIBERATION N° 60-(202) - SPORT - Création d'un comité d'instruction des projets des associations sportives grenobloises.**</u>

Intervention(s): M. CAZENAVE, M. le Maire

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création d'un comité d'instruction des projets des associations sportives grenobloises ;
- de dire que ce comité d'instruction sera composé de 8 représentants ainsi répartis :
- 5 élus titulaires et 5 élus suppléants désignés au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste:

Il est procédé à l'élection au scrutin liste à la proportionnelle au plus fort reste.

2 listes sont proposées :

- Liste « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » :

# **Titulaires:**

M. Emmanuel CARROZ Mme Mondane JACTAT Mme Laetitia LEMOINE Mme Anne-Sophie OLMOS Mme Claire KIRKYACHARIAN

#### Suppléants:

M. Thierry CHASTAGNER
M. Olivier BERTRAND
M. Pierre MERIAUX
Mme Salima DJIDEL
M. Fabien MALBET

Liste « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » :

Titulaire:

M. Paul BRON

Suppléant :

**Mme Sarah BOUKAALA** 

Conformément à l'article L-2121-21 du CGCT il est décidé à l'unanimité des membres du conseil municipal de procéder au scrutin public.

- Nombre de votants : 57
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile
- Suffrages exprimés: 50Quotient électoral: 10

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

Liste « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » : 42 voix (Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes)

Liste « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » : 8 voix (Rassemblement de la Gauche et de Progrès)

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes obtient 4 sièges.
- La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès obtient 1 siège.

Ainsi sont élus :

#### Titulaires:

- M. Emmanuel CARROZ
- Mme Mondane JACTAT
- Mme Laetitia LEMOINE
- Mme Anne-Sophie OLMOS
- M. Paul BRON

### Suppléants:

- M. Thierry CHASTAGNER
- M. Olivier BERTRAND
- M. Pierre MERIAUX
- Mme Salima DJIDEL
- Mme Sarah BOUKAALA
  - 1 représentant de l'Office municipal des sports ;
- 2 présidents de club volontaires tirés au sort (un club représentatif des « sports collectifs » et un club représentatif des « sports individuels »). Le tirage au sort sera organisé chaque année.

**Délibération**: Adoptée

**Pour**: **50** 

Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**<u>DELIBERATION N° 61-(327) - SPORT - Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et les associations du secteur sportif pour l'exercice 2017**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations sportives annexées à la présente délibération ;
- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subventions par anticipation» de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

**Pour: 42** 

Abstention(s): 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains - UDI

et Société Civile

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE.

**DELIBERATION N° 62-( 240) -** SPORT - Avenants financiers pour l'exercice 2017 aux conventions d'objectifs et de moyens pour missions d'intérêt général avec les associations et sociétés sportives des clubs Grenoble Foot 38, Brûleurs de Loups de Grenoble, et avec l'association FC Grenoble Rugby.

# Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions des avenants financiers aux conventions d'objectifs en vigueur avec les structures sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits 2017 de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée** 

**Pour: 42** 

Abstention(s): 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains - UDI

et Société Civile

**<u>DELIBERATION N° 63-( 265) - SPORT - Réalisation de deux terrains sportifs au stade Bachelard par la SPL IsèreAménagement (une tranche ferme et une tranche conditionnelle) : clôture du contrat de quasi-régie.**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la décision de clôture du contrat de quasi-régie conclu avec la SPL Isère Aménagement pour la réalisation de deux terrains sportifs au stade Bachelard,
- de donner quitus au mandataire, la SPL Isère Aménagement.

Délibération : Adoptée

**Pour: 42** 

Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et

Société Civile

**<u>DELIBERATION N° 64-(332) - PARCOURS EDUCATIF - Conventions d'objectifs et de moyens 2017 entre la ville de Grenoble et les associations Jeunesse**</u>

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations jeunesse (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition de locaux correspondantes (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions par anticipation " de cette même séance du Conseil Municipal.

**Délibération : Adoptée** 

**Pour: 42** 

Abstention(s): 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains - UDI

et Société Civile

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme GIROD de L'AIN, Mme MARTIN, Mme OLMOS, M. TUSCHER, Mme BERNARD.

**<u>DELIBERATION N° 65-(290) - PARCOURS EDUCATIF - Attribution de subventions aux</u> associations socio-culturelles et associations ressources pour l'année 2017** 

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2);
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale ''d'affectation de subventions par anticipation'' de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération**: Adoptée

**Pour: 49** 

Abstention(s): 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, Mme RAKOSE, Mme GIROD de L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, M. CHASTAGNER, Mme BERNARD, Mme BOILEAU, M. MALBET.

**<u>DELIBERATION N° 66-(288) - PARCOURS EDUCATIF - Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le financement d'accueils périscolaires : prestation de service "Accueil de loisirs sans hébergement" pour l'accueil périscolaire et "Aide spécifique rythmes éducatifs"**</u>

Intervention(s): M. BRON, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la CAF;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**<u>DELIBERATION N° 67-( 342) - MONTAGNE - Convention cadre régissant les relations</u> entre le Département de l'Isère et la ville de Grenoble en matière d'information montagne.** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions du projet de convention entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère régissant les relations en matière d'information montagne ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2016.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**<u>DELIBERATION N° 68-( 364) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE -</u> Convention de mise à disposition d'un local associatif entre la ville de Grenoble et l'association Aide et Action** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>**DELIBERATION**</u> N° 69-(284) - RESTAURATION - Renouvellement des conventions d'accueil au Self Clémenceau avec les organismes actuellement conventionnés et nouvelle convention d'accueil des personnels travaillant pour les Radio Taxi Grenoblois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions jointes en annexes 1 et 2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le CCAS, la Métropole, la MSA, l'ESAD, Orange et le GIE des radio-taxis Grenoblois les conventions pré-citées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**<u>DELIBERATION N° 70-( 254) - PERSONNEL MUNICIPAL - Programme pluriannuel</u> d'accès à l'emploi titulaire suite à la loi du 12 mars 2012 modifiée par la loi du 20 avril 2016.** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme d'accès à l'emploi titulaire joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**<u>DELIBERATION N° 71-(263) - PERSONNEL MUNICIPAL - Recensement de la population : campagne / collecte 2017. Rémunération des recenseurs.**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter pour la rémunération des agents recenseurs les tarifs suivants :
- . 1,20 euros net par feuille de logement
- . 1,50 euros net par bulletin individuel
- d'attribuer un forfait de 210 euros net pour rémunérer, au terme de la mission, la qualité du travail rendu selon les modalités ci-dessus ;
- d'attribuer 80 euros net pour rémunérer la participation aux séances de formation des agents figurant sur la liste complémentaire selon les modalités ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**<u>DELIBERATION N° 72-(197) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de l'Association MJC Abbaye.**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser à titre onéreux la mise à disposition partielle de Monsieur Pascal DOBIAS auprès de l'Association des MJC Abbaye, à hauteur de 33% de son temps de travail, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée d'un an.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**<u>DELIBERATION N° 73-(153) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transformations et suppression de postes.</u>** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations et la suppression des postes figurant dans les tableaux ci-annexés.

Délibération : Adoptée

**Pour: 42** 

Contre: 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**<u>DELIBERATION N° 74-(152) - PERSONNEL MUNICIPAL - Transfert et suppression de poste dans le cadre de transferts de compétences.**</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de transférer un emploi de technicien à la Métropole et de supprimer l'emploi correspondant dans le tableau des effectifs de la Ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

### **<u>DELIBERATION N° 75-(267) - PERSONNEL MUNICIPAL - Protection fonctionnelle.</u>**

Intervention(s): M. CAZENAVE, M. le Maire

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en œuvre la protection fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :

faits en date du 5/10/2016

faits en date du 5/10/2016

faits en date du 16/10/2016

- de ne pas mettre en œuvre la protection fonctionnelle au motif que la rébellion ne rentre pas dans les critères définis par l'article 11 de la loi  $n^{\circ}83.634$  du 13 juillet 1983 pour les agents suivants :

faits du 9/10/2016

faits du 9/10/2016

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Vote séparé sur le 2nd alinéa :

Pour : 50 - Abstention(s) :7 Les Républicains -UDI et Société Civile

<u>**DELIBERATION**</u> N° 76-( 358) - ADMINISTRATION GENERALE - Protection fonctionnelle

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en œuvre la protection fonctionnelle sollicitée par M. Raymond AVRILLIER en date du 14 octobre 2016, et de prendre en charge les frais de procédure et honoraires d'avocat dus par la collectivité en lien avec le tract intitulé «WANTED».

**Délibération**: Adoptée

**Pour : 42** 

Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et

Société Civile

**<u>DELIBERATION N° 77-(325) - PERSONNEL MUNICIPAL - Convention entre la Ville de</u> Grenoble et le Centre de gestion de l'Isère** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Isère en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

<u>**DELIBERATION N° 78-( 214) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus**</u>

Un amendement est déposé par Mme TAVEL, celui ci est adopté à l'unanimité : Pour : 42 - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

4èmes Rencontres du Réseau Francophone Villes Amies des Ainés

- les 9-10 novembre 2016 à Paris - K. CAPDEPON

Jurys VAE du CEFEDEM Rhône-Alpes (validation des acquis de l'expérience)

- les 14-15 novembre 2016 à Lyon - C. BERNARD

Grand remue méninge de Récipro-Cité

70ème anniversaire du Secours Catholique

- le 17 novembre 2016 à Paris – E. PIOLLE

Déjeuner avec M. Patrice VERGRIETE, Maire de Dunkerque

- le 21 novembre 2016 à Paris – E. PIOLLE

Les journées de «l'économie autrement»

- le 26 novembre 2016 à Dijon - A. DENOYELLE

Réunion du Conseil d'administration du Conseil national des Communes Compagnon de la Libération

- les 27 et 28 novembre 2016 à Paris – Martine JULLIAN

Journée consacrée aux questions du «faire ensemble» sur nos territoires

- le 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2016 à Nantes – E. PIOLLE

Salon POLLUTEC 2016 / Nouveautés Ville durable et Déplacements

- le 1er décembre 2016 à Lyon - J. WIART

11ème Conférence annuelle du Conseil social de l'Habitat

- le 1er décembre 2016 à Voreppe - A. DENOYELLE

Commission sécurité France Urbaine

- le 1er décembre 2016 à Paris – E. MARTIN

Rencontre avec Madame Sylvie PETIOT, 1ère adjointe de la ville de NANCY – dossier : Commerces-animations

- les 1 et 2 décembre 2016 à Nancy - P. CLOUAIRE

Jurys VAE du CEFEDEM Rhône-Alpes (validation des acquis de l'expérience)

- le 6 décembre 2016 à Lyon - C. BERNARD

Rencontres Internationales des Villes pour l'agroécologie

- du 12 au 15 décembre 2016 à Saragosse (Espagne) – S. DJIDEL

Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit municipal de Lyon

- le 13 décembre 2016 à Lyon – C. RAKOSE

Assemblée Générale de l'Association OPEN-DATA France – Forum Interconnectés 2016 - le 13 décembre 2016 à Lyon – L. COMPARAT

Rencontre du Club Finances organisée par la Gazette, sur le thème : Décrypter le projet de loi de Finances 2017

- le 14 décembre 2016 à Lyon – H. SABRI

Rencontre avec Monsieur Nicolas HULOT, Président de la Fondation pour la nature et l'homme

- le 14 décembre à Paris – E. PIOLLE

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**DELIBERATION N° 79-(291) -** FINANCES - Budget principal-Décision modificative n°3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative  $n^\circ 3$  du budget principal 2016 ainsi que la maquette budgétaire correspondantes
- de dire que cette décision modificative s'équilibre à hauteur de :

387 018,57 euros en section de fonctionnement,

- 49 407,91 euros en section d'investissement.
- d'intégrer les résultats de clôture de la régie 2 C, régie à autonomie financière et personnalité morale, à hauteur de :
- 21 434,57 euros au chapitre 002 des recettes de la section de fonctionnement 205 063,34 euros au chapitre 001 des recettes de la section d'investissement

**Délibération**: Adoptée

**Pour: 42** 

Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et

Société Civile

**<u>DELIBERATION N° 80-( 350) - FINANCES - Cession à l'Agence France Locale - Société Territoriale de l'action détenue par la ville de Grenoble au sein de l'Agence France Locale**</u>

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la cession à l'Agence France Locale Société Territoriale de l'action de 100 euros détenue par la Ville au sein de l'Agence France Locale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession d'action annexé à la présente délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**<u>DELIBERATION N° 81-( 348) - FINANCES - Affectation de subventions par anticipation - BP 2017</u>** 

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice: 2017

**BUDGET: VILLE DE GRENOBLE** 

Article: 6574 (chapitre 65)

### **Commission Ville émancipatrice**

AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	23 900,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	3 700,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	13 300,00
ASPTT ATHLETISME	16 100,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	2 200,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	5 700,00
AVIRON GRENOBLOIS	51 700,00
BILLARD CLUB GRENOBLOIS	1 000,00

BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	1 300,00
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	500,00
CENTRE TAEKWONDO GRENOBLE	1 700,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	1 400,00
CLUB D'ESCRIME PARMENTIER	12 600,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	500,00
DAUPHINE TAEKWONDO CLUB	400,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	500,00
DOJO GRENOBLOIS	7 700,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS	3 700,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	43 800,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	20 700,00
GRENOBLE ALPES BADMINTON GAB 38	11 800,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS)	3 500,00
GRENOBLE BASKET 38	36 500,00
GRENOBLE BOXE ANGLAISE	500,00
GRENOBLE CATALANS	4 100.00
GRENOBLE GYMNASTIQUE	37 100,00
GRENOBLE HANDISPORTS	12 600,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY	1 200,00
GRENOBLE ISERE METROPOLE PATINAGE (GIMP)	5 300.00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	1 300,00
GRENOBLE NATATION	10 800,00
GRENOBLE SMH UNIVERSITE CLUB HAND/GSMHGUC HAND BALL	50 900,00

GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO	400,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC)	115 500,00
GUC ATHLETISME	28 300,00
GUC BANDO KICK BOXING	1 200,00
GUC COURSE D'ORIENTATION	500,00
GUC ESCRIME	3 300,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE	46 000,00
GUC RUGBY	7 400,00
GUC TENNIS	6 600,00
GUC TRIATHLON	600,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)	5 200,00
JEUNNESSE OLYMPIQUE DE GRENOBLE JOGA	500.00
LA GRINTA	1 200,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	4 700.00
LES MONKEY	1 400.00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	3 800,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB NAUTIC CLUB ALP 38	10 600.00 16 700,00
NOVA GERACAO CAPOEIRA	400,00
ROLLER DERBY 38- THE CANNIBAL MARMOTS RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	1200.00 9 300,00
SENTINELLE DES ALPES	7 400.00
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN	500.00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS (SNCBFG)	1 800,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE	2 400,00
TENNIS CLUB VILLENEUVE	1 200,00

TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE	5 500.00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	10 900,00
USVO FOOTBALL- UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	12 500.00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	6 900,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY	2 300,00
BDL FORMATION	20 000,00
BRULEURS DE LOUPS ASS	173 700,00
FOOTBALL CLUB GRENOBLE RUGBY ASSOCIATION	571 000,00
GRENOBLE FOOT 38 ASSOCIATION GF 38	170 000,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP GMH 38	315 300,00
SASP GRENOBLE FOOT 38	402 000,00
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE GRENOBLE	107 872,00
CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES	87 608,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	47 500,00
CNAC/CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - LE MAGASIN	103 262,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	35 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	95 860,00
LE STUD	42 500,00
MAISON DE LA CULTURE (MC2) COOP CULTUREL	834 062,00
MIXLAB	190 000,00
MUSIQUES CREATIVES DU SUD - ALMA MUSIQUES	61 750,00
PIED A COULISSE (LE) - LE PACIFIQUE/CDC	37 500,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	57 400,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE/AFEV	15 000,00

AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	130 427,00
CAP BERRIAT	207 354,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	143 805,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	302 385,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	148 766,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	42 500,00
ENFANTINE	73 128,00
JEUNES ET NATURE ASS	58 500,00
LA CORDEE	138 842,00
LE PLATEAU	138 504,00
MAISON DES JEUX ASS	15 500,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	128 388,00
ME BACHELARD	173 311,00
ME CLOS D'OR	201 351,00
ME PREMOL	197 072,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	193 205,00
MJC ALLOBROGES	171 722,00
MJC ANATOLE FRANCE	117 623,00
MJC EAUX CLAIRES	146 070,00
MJC LUCIE AUBRAC	149 417,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	131 687,00
MJC MUTUALITE	108 372,00
MJC PARMENTIER	175 689,00
MJC PREMOL	115 182,00
UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	14 100,00

### Commission Ville solidaire et citoyenne

CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE

90 000,00

TOTAL ARTICLE 7 584 414,00

TOTAL BUDGET 7 584 414,00

Délibération : Adoptée

**Pour: 42** 

Abstention(s): 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI

et Société Civile

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme GIROD de L'AIN, Mme MARTIN, Mme OLMOS, M. TUSCHER, Mme BERNARD, Mme BOUILLON, M. DE CEGLIE, Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. CHASTAGNER, Mme BOILEAU, M. MALBET.

<u>**DELIBERATION N° 82-( 243) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Société d'Economie Mixte Locale Gaz Electricité de Grenoble - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2015.</u></u>** 

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- après avoir pris connaissance du rapport écrit des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML GEG pour l'exercice 2015, conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur ce rapport.

Délibération : Adoptée

**Pour: 42** 

Contre: 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Abstention(s): 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

<u>DELIBERATION N° 83-(339) -</u> ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL Eaux de Grenoble Alpes - rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration de la société pour l'exercice 2015.

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- après avoir pris connaissance du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL Eaux de Grenoble Alpes pour l'exercice 2015, ciannexé, conformément à l'article L. 1524-5 du CGCT, de se prononcer sur ce rapport.

Délibération: Adoptée

**Pour: 42** 

Abstention(s): 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains - UDI

et Société Civile

**<u>DELIBERATION N° 84-(309) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL SAGES-</u>Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2015.** 

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL SAGES pour l'exercice 2015, en application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée

**Pour: 42** 

Contre: 7 Les Républicains - UDI et Société Civile

Abstention(s): 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

<u>**DELIBERATION N° 85-( 315) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SEM INNOVIA- Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2015.</u></u>** 

### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SEM InnoVia pour l'exercice 2015, en application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Délibération**: Adoptée

**Pour: 41** 

Contre: 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Abstention(s): 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes

(Mme TAVEL)

**<u>DELIBERATION N° 86-(227) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Maison de la Culture de Grenoble - MC2 : Compte financier 2015.**</u>

- Le conseil municipal prend acte du compte financier 2015 de l'EPCC Maison de la Culture de Grenoble – MC2.

<u>**DELIBERATION N° 87-( 206) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML MINATEC - Rapport annuel des représentants de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2015</u></u>** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Minatec Entreprises pour l'exercice 2015 en application de l'article L1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération : Adoptée

**Pour**: 50

Abstention(s): 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**<u>DELIBERATION N° 88-(211) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport et comptes annuels du délégataire du service public de l'exploitation de la salle de musiques amplifiées "la belle électrique" sur le site Bouchayer-Viallet pour l'année 2015.**</u>

- Le conseil municipal prend acte, en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, du rapport annuel du délégataire du service public de l'exploitation de la salle de musiques amplifiées "la belle électrique" sur le site Bouchayer-Viallet, pour l'année 2015.

<u>**DELIBERATION N° 89-( 330) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement métropolitains.</u></u>** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport 2015 sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement métropolitains.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

<u>**DELIBERATION N° 90-(190) - ADMINISTRATION GENERALE - Constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de matériels, logiciels et services informatiques entre Grenoble-Alpes Métropole, la ville de Grenoble et le CCAS</u></u>** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes entre Grenoble-Alpes Métropole, la ville de Grenoble et le CCAS de Grenoble ayant pour objet la passation de marchés publics relatifs aux achats de matériels, logiciels et services informatiques.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes précitée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION N° 91-( 282) -** ADMINISTRATION GENERALE - Convention de partenariat entre la ville de Grenoble et le CEREMA ( Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) au sujet de l'évaluation des actions Air Energie Climat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la-dite convention ;
- d'autoriser le versement de 15 000 €au CEREMA dans le cadre de ce partenariat.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**<u>DELIBERATION N° 92-(259) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendes</u> France : convention d'occupation du domaine public avec la société TS3 pour l'organisation du concert de Kendji Girac ; convention d'occupation du domaine public avec la société Nova Création pour l'organisation d'une soirée musique électronique.** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition du Palais des Sports Pierre Mendes France au profit de la société TS3 pour l'accueil du concert de KENDJI GIRAC le 20 janvier 2017.
- -d'autoriser la mise à disposition du Palais des sports Pierre Mendes France au profit de la société Nova Création pour l'accueil d'une soirée musique électronique le 27 janvier 2017.
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les conventions d'occupation du domaine public afférentes à ces manifestations.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

**DELIBERATION N° 93-( 311) -** DOMAINE PUBLIC - Demande de remise gracieuse concernant la délibération n°41 du 26 septembre 2016 relative à la mise à disposition du Palais des Sports à l'association Smile in Events pour l'organisation du Snowboard Garden Festival du 13 au 15 octobre 2016.

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la remise gracieuse de 15 600 €TTC à l'association Smile in Events pour l'organisation du Snowboard Garden Festival du 13 au 15 octobre 2016.

**Délibération : Adoptée** 

**Pour: 42** 

Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et

Société Civile

<u>**DELIBERATION N° 94-(310) - DOMAINE PUBLIC - Demande de remise gracieuse concernant la délibération n° 50- E003 du 18 juillet 2016 relative à la mise à disposition du Palais des Sports à Grenoble Outdoor Aventure pour l'organisation de l'UT4M 2016.</u></u>** 

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'autoriser la remise gracieuse de 18 670 €TTC à l'association Grenoble Outdoor Aventure pour l'organisation de l'UT4M 2016.

Délibération : Adoptée

**Pour**: 42

Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et

Société Civile

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01H47

### ANNEXE(S)

Annexe à la délibération N°  $1-8 \zeta$  .

	MONTANT
A CONTRACTOR CONTRACTO	ОВЈЕТ
OCHANICA CONTRACTOR CO	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES
Avenue a	NATURE
- Administration of the state o	°N

# II - <u>DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTIONS EN JUSTICE</u> :

	Arrêfé	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des
16-1897	(21/10/2016)		requêtes formées par Mme FERNANDES et MM. TANIERE, VERDU et BORDIGA en annulation de leur contrat de travail signé le 22/12/2015.
1000	Arrêté	Me STEINMETZ	La Ville est autorisée à ester en jutice dans le cadre de la
10-1899	(21/10/2016)		requête formée par M. BELDJENNA devant le Tribunal
	,		administratif de Grenoble en annulation de la décision du
			7/07/2016 portant refus de réintégration au sein des effectifs
			de la police municipale.
7	Arrêté	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des
16-1901	(21/10/2016)		requêtes formées par MM. SIMON et ROSSI en annulation
			de la délibération du conseil municipal du 23 mai 2016 de
			renonciation à l'exploitation de la Régie 2C.
	Arrêté	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la
16-1903	(21/10/2016)		requête formée par M. MEILLASSOUX en indemnisation
			de son licenciement pour insuffisance professionnelle.
	Arrêté	CDMF-Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la
16-2018	(09/11/2016)		requête déposée devant le Tribunal administratif de
			Grenoble par M. et Mme PECH tendant à l'annulation de la
			délivrance du permis de construire du 29/06/2016 sur les
			parcelles CZ n°60 et 61 à la SCCV l'Horizon.
	Arrêté	SCP DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant les juridictions
16-2040	(21/11/2016)		judiciaires vu l'assignation devant le Tribunal de Grande
			Instance de Grenoble délivrée le 26/09/2016 contre la ville
			de Grenoble à la requête de M. BUGEY.
( )	Arrêté	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des
16-2052	(15/11/2016)		requêtes formées par Mme KANDILIAN et M. CANDELA
			en annulation de leur contrat de travail signé le 22/12/2015.

# III - <u>DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DEMANDE DE SUBVENTIONS</u> :

Military .	THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	Bibliothèque municipale de	Printemps du livre 2017 (budget prévisionnel: 317 288 €):	
		Grenoble	il sera demandé les subventions les plus élevées possibles	
			auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, du Ministère	
			de la culture (DRAC, CNL), de la Métropole, du	
			Département de l'Isère, la SOFIA et de la Métropole.	
- TATE -	CHIRALANA FT -	Bibliothèque municipale de	Musée Stendhal en réseau (budget prévisionnel 2017 :	
		Grenoble	142 752 €) : il sera demandé les subventions les plus élevées	
			possibles auprès du Département de l'Isère.	
"un ad ministrativa", "	The special Advances	Bibliothèque municipale de	Résidence d'auteur (budget prévisionnel 2017 : 13 300 €) :	
		Grenoble	il sera demandé les subventions les plus élevées possibles	
			auprès du Ministère de la Culture (CNL, DRAC) et auprès	
			de la région Auvergne Rhône-Alpes.	
THE PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY A	, The state of the	Bibliothèque municipale de	Opération partir en livre 2017 (budget prévisionnel 2017 :	•
		Grenoble	7 250 €): il sera demandé les subventions les plus élevées	
			possibles auprès du Ministère de la culture.	
		Bibliothèque municipale de	Bibliothèque d'étude et du patrimoine (budget prévisionnel	
		Grenoble	2017: 1583 788 €): il sera demandé les subventions les	
			plus élevées possibles auprès du Département de l'Isère et	-
			du Ministère de la Culture (FRAB).	

ന	

Fonctionnement 2017:  - soutien à l'activité culturelle dont exposition annuelle: il sera demandé les subventions les plus élevées possibles auprès du Département de l'Isère et de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes  - soutien dans le cadre de l'axe produire et diffuser de la connaissance sur les espaces naturels de l'Isère: il sera demandé les subventions les plus élevées possibles auprès du Département de l'Isère Investissement 2017: Fonds régional d'acquisition de collections Musées de France (FRAM) et Fond régional d'aide à la restauration (FRAR): il sera demandé des subventions auprès de la DRAC et de la région Auvergne Rhône-Alpes.	Il sera demandé des subventions de fonctionnement les plus élevées possibles à la DRAC Auvergne Rhône-Alpes et au Département de l'Isère.	soutien aux activités du Musée : il sera demar Soutien aux activités du Musée : il sera demar Département de l'Isère une subvention la plus possible.  Exposition C. Iglesias et Exposition hors les m sera demandé à la DRAC Auvergne Rhônedes subventions les plus élevées possibles.  Exposition Kandinsky : il sera demandé au mide la culture – Musées de France une subvent plus élevée possible.  Acquisition œuvre C. Iglésias et acquisition W. Laib : des subventions les plus élevées posseront demandées à la DRAC et à la FAuvergne Rhône-Alpes (soutien du FRAM).	Des subventions les plus élevées possibles seront demandées à l'Etat (DRAC), la Région et le Département de l'Isère dans le cadre de la labelisation Grenoble Ville d'Art et d'Histoire pour la réalisation de trois promenades artistiques (budget prévisionnel : 68 000 €)
Muséum de Grenoble	Conservatoire de Grenoble	Musée de Grenoble	Service développement culturel et artistique
`			1

### \_...

# IV - <u>DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DON</u> :

Le don de M. FROGER GOURDON composé d'une plaque sculptée en marbre de Lipica intitulée « Chronogramma 2016 » est accepté.	Le don de la société des amis du Musée de Grenoble composé de 5 œuvres de Jules Flandrin est accepté.
Arrêté (13/10/2016)	Arrêté (17/10/2016)
16-1874	16-1066

# V - <u>DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE</u> :

16-1780	Arrêté	Mme BRAHIMI Leila	Cimetière Grand Sablon - Titre n°353 - Nouvelle Concession du	Redevance: 294 €
	(13/09/2016)		13/09/2016 au 12/09/2031.	
16-1781	Arrêté	M. et Mme MOSSIERE Jean-	Cimetière Grand Sablon - Titre n°354 - Nouvelle Concession du	Redevance: 377 €
	(14/09/2016)	Louis et Jacqueline	14/09/2016 au 13/09/2031.	
16-1782	Arrêté	M. NATALE Stéphane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°355 - Renouvellement de	Redevance: 657 €
	(15/09/2016)		concession du 02/01/2016 au 01/01/2046.	
16-1783	Arrêté	Mme PONS Geneviève	Cimetière Saint Roch - Titre n°356 - Renouvellement de	Redevance : 657 €
	(14/09/2016)		concession du 16/12/2013 au 15/12/2043.	
16-1784	Arrêté	M. et Mme STRAZZERI Roger	Cimetière Grand Sablon - Titre n°362 – concession du	Redevance : 294 €
	(19/09/2016)	et Monique	17/08/2015 au 16/08/2030.	
16-1785	Arrêté	Mme GOMEZ Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°363 - Renouvellement de	Redevance: 1 134 €
	(19/09/2016)		concession du 16/09/2014 au 15/09/2064.	
16-1786	Arrêté	M. et Mme BRUNETTO	Cimetière Grand Sablon - Titre n°368 – Conversion de	Redevance: 12 909,65
	(22/09/2016)		concession en perpétuelle à compter du 21/09/2016.	E
16-1787	Arrêté	Mme CARDOSO Isabelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°365 - Renouvellement de	Redevance: 294 €
			concession du 13/08/2016 au 12/08/2031.	

	ı du Redevance : 294 €	n du Redevance: 763 €	Redevance: 294 €	n du Redevance : 294 €	deux Redevance: 2 268 €	Redevance: 294 €	n du Redevance : 294 €	um Redevance: 763 €	Redevance: 294 €	Redevance : 294 €	Redevance: 588 €	Redevance : 294 €	la Redevance : 588 €	Redevance : 294 €	Redevance : 294 €	ux Redevance: 2 268 €	n du Redevance : 294 €	ne Redevance: 657 €
	Cimetière Grand Sablon - Titre n°366 - Nouvelle Concession du 20/09/2016 au 19/09/2031.	Cimetière Grand Sablon - Titre n°367 - Nouvelle Concession du 20/09/2016 au 19/09/2046.	Cimetière Grand Sablon - Titre n°369 - Renouvellement de concession du 10/06/2016 au 09/06/2031.	Cimetière Grand Sablon - Titre n°370 - Nouvelle Concession du 22/09/2016 au 21/09/2031.	Cimetière Grand Sablon - Titre n°371 - Renouvellement de deux concessions du 02/10/2016 au 01/10/2066.	Cimetière Saint Roch - Titre n°372 - Renouvellement de concession du 02/01/2016 au 01/01/2031.	Cimetière Grand Sablon - Titre n°373 - Nouvelle Concession du 23/09/2016 au 22/09/2031.	Cimetière Grand Sablon - Titre n°377 - Nouveau Columbarium du 26/09/2016 au 25/09/2046.	Cimetière Saint Roch - Titre n°376 - Renouvellement de concession du 20/06/2016 au 19/06/2031.	Cimetière Grand Sablon - Titre n°375 - Renouvellement de concession du 09/01/2015 au 08/01/2030.	Cimetière Saint Roch - Titre n°374 - Renouvellement de concession du 16/09/2016 au 15/09/2031.	Cimetière Grand Sablon - Titre n°381 - Renouvellement de concession du 16/11/2016 au 15/11/2031.	Cimetière Grand Sablon - Titre $n^{\circ}380$ - Renouvellement de la concession du $20/06/2014$ au $19/06/2029$ .	Cimetière Saint Roch - Titre n°378 - Renouvellement de concession du 20/09/2016 au 19/09/2031.	Cimetière Saint Roch - Titre n°379 - Renouvellement de concession du 28/10/2016 au 27/10/2031.	Cimetière Saint Roch - Titre n°364 - Renouvellement de deux concessions du 20/09/2016 au 19/09/2066.	Cimetière Grand Sablon - Titre n°382 - Nouvelle Concession du 29/09/2016 au 28/09/2031.	Cimetière Grand Sahlon - Titre nº 383 - Renonvellement d'une
	Mme JOUVE Bernadette	Mme ACHARD Anne-Marie	Mme CHEURLIN Anne	M. AL MOGHRABI Fouad	Mme BURLET Monique	M. et Mme LAMOUR Guy et Sylvie	Mme SAEZ Aimée	Mme TRAORE Damy	M. BONIS Tristan	M. et Mme ESCOFFIER Alain	Mme CAPELLI Andrée	M. et Mme PELTIER Guy	M. DE BIASI Christian	Mme MALLEIN Corinne	Les Enfants de Mme GLAUDAS Marguerite	Mme MODESTE Ketty	Mme ABDELKADER Eliane	M I EDOITY Poymond
(20/09/2016)	Arrêté (20/09/2016)	Arrêté (20/09/2016)	Arrêté (22/09/2016)	Arrêté (22/09/2016)	Arrêté (22/09/2016)	Arrêté (23/09/2016)	Arrêté (26/09/2016)	Arrêté (26/09/2016)	Arrêté (23/09/2016)	Arrêté (26/09/2016)	Arrêté (23/09/2016)	Arrêté (28/09/2016)	Arrêté (28/09/2016)	Arrêté (26/09/2016)	Arrêté (27/09/2016)	Arrêté (20/09/2016)	Arrêté (29/09/2016)	7 10 ×
	16-1788	16-1789	16-1813	16-1814	16-1815	16-1816	16-1817	16-1882	16-1883	16-1884	16-1885	16-1886	16-1887	16-1888	16-1889	16-1890	16-1913	17 1014

	(29/09/2016)		concession du 28/10/2016 au 27/10/2046.	
16-1915	Arrêté (03/10/2016)	M. et Mme GAFFARI Jean- Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°384 - Nouvelle Concession du 03/10/2016 au 02/10/2066.	Redevance: 1 134 €
16-1916	Arrêté (04/10/2016)	M. et Mme LE BOULCH Jean et Michelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°385 - Nouvelle concession du 04/10/2016 au 03/10/2046.	Redevance: 763 €
16-1917	Arrêté (04/10/2016)	M. DECONINCK Jean-Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°387 - Renouvellement de concession du 19/09/2014 au 18/09/2029.	Redevance : 294 €
16-1918	Arrêté (04/10/2016)	Mme ELZEAR Simone	Cimetière Grand Sablon - Titre n°388 - Renouvellement de concession du 18/11/2016 au 17/11/2031.	Redevance : 294 €
16-1919	Arrêté (04/10/2016)	M. et Mme GIRARDY Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°389 - Renouvellement de concession du 21/09/2016 au 20/09/2031.	Redevance : 294 €
16-1920	Arrêté (04/10/2016)	Mme DALOISO Danielle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°390 - Renouvellement de concession du 16/09/2016 au 15/09/2031.	Redevance : 294 €
16-1921	Arrêté (05/10/2016)	M. et Mme GONZALEZ Antoine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°391 - Renouvellement de concession du 09/10/2016 au 08/10/2031.	Redevance : 294 €
16-1922	Arrêté (05/10/2016)	M. et Mme PROCACCI Louis	Cimetière Saint Roch - Titre n°392 - Renouvellement de concession du 11/11/2016 au 10/11/2031.	Redevance : 294 €
16-1923	Arrêté (06/10/2016)	M. VACCA Francis	Cimetière Grand Sablon - Titre n°336 - Renouvellement de deux concessions du 05/09/2016 au 04/09/2066.	Redevance: 2 268 €
16-1980	Arrêté (18/10/2016)	M. et Mme LEYSSIEUX Raymond	Cimetière Grand Sablon - Titre n°265 – Annule et remplace les arrêtés n°16-1507 et n°16-1429 - Renouvellement de deux concessions du 05/07/2016 au 04/07/2046.	Redevance : 657 €
16-1981	Arrêté (18/10/2016)	Mme BLANC Marie-France	Cimetière Grand Sablon - Titre n°386 - Renouvellement de concession du 20/03/2010 au 19/03/2040.	Redevance : 657 €
16-1982	Arrêté (06/10/2016)	Mme DUSSERRE Nathalie	Cimetière Saint Roch - Titre n°393 - Renouvellement de concession du 17/11/2016 au 16/11/2031.	Redevance: 294 €

16-1983	Arrêté (06/10/2016)	M. GOLDSTEIN Michel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°394 - Acquisition d'une concession du 06/10/2016 au 05/10/2031.	Redevance: 294 €
16-1984	Arrêté (07/10/2016)	M. et Mme GIROUD Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°395 - Renouvellement de concession du 19/04/2021 au 18/04/2051.	Redevance: 1 314 €
16-1985	Arrêté (13/10/2016)	M. et Mme BURRIAL Maurice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°396 - Renouvellement de concession du 20/05/2010 au 19/05/2025.	Redevance: 294 €
16-1986	Arrêté (10/10/2016)	M. et Mme CLERC René	Cimetière Saint Roch - Titre n°397 - Renouvellement de concession du 09/04/2014 au 08/04/2029.	Redevance : 294 €
16-1987	Arrêté (11/10/2016)	M. DIDON Frédéric	Cimetière Saint Roch - Titre n°398 - Nouvelles Concessions du 11/10/2016 au 10/10/2066.	Redevance : 2 268 €
16-1988	Arrêté (12/10/2016)	Mme ROUVRE Brigitte	Cimetière Grand Sablon - Titre n°400 - Nouvelle Concession du 12/10/2016 au 11/10/2031.	Redevance : 294 €
16-1989	Arrêté (12/10/2016)	Mme RODRIGUES Isabelle	Cimetière Saint Roch - Titre n°401- Renouvellement de concession du 09/11/2016 au 08/11/2031.	Redevance : 294 €
16-1990	Arrêté (12/10/2016)	Mme TOMASINI Michèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°402 - Nouvelles Concessions du 12/10/2016 au 11/10/2046.	Redevance: 1314€
16-1991	Arrêté (13/10/2016)	Mme OLIVIERO Gisèle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°403 - Renouvellement de concession du 18/08/2016 au 17/08/2046.	Redevance : 657 €
16-1992	Arrêté (13/10/2016)	M. et Mme BERAUD André	Cimetière Grand Sablon - Titre n°405 - Renouvellement de deux concessions du 16/10/2016 au 15/10/2031.	Redevance : 588 €
16-1993	Arrêté (17/10/2016)	Mme NICHILO Raymonde	Cimetière Grand Sablon - Titre n°406 - Renouvellement de concession du 14/10/2014 au 13/10/2029.	Redevance : 294 €
16-1994	Arrêté (17/10/2016)	M. GIACONELLA Franck	Cimetière Grand Sablon - Titre n°407 - Nouvelle Concession du 17/10/2016 au 16/10/2066.	Redevance:1134€
16-1995	Arrêté (17/10/2016)	M. et Mme ROLLAND Alain	Cimetière Grand Sablon - Titre n°409 - Renouvellement de concession du 07/08/2016 au 06/08/2031.	Redevance : 294 €
16-1996	Arrêté (18/10/2016)	Mme MALDERA Lucia	Cimetière Saint Roch - Titre n°410 - Renouvellement de concession du 11/11/2016 au 10/11/2046.	Redevance:657 €
16-1997	Arrêté (18/10/2016)	Mme TORTEROTOT Bernadette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°411 - Renouvellement de concession du 08/11/2016 au 07/11/2031.	Redevance : 294 €
16-1999	Arrêté (19/10/2016)	Mme RUDIO Eliane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°412 - Renouvellement de concession du 25/04/2012 au 24/04/2027.	Redevance : 294 €
16-2000	Arrêté (19/10/2016)	M. CORAZZINI Daniel	Cimetière Saint Roch - Titre n°413 - Renouvellement de deux concessions du 22/10/2014 au 21/10/2029.	Redevance: 588 €
16-2001	Arrêté (20/10/2016)	M. FEYDEL Bernard	Cimetière Saint Roch - Titre n°414 - Renouvellement de deux concessions du 14/06/2016 au 13/06/2031.	Redevance: 588 €
16-2002	Arrêté	M. et Mme VOSSENAT Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°415 - Renouvellement de deux	Redevance: 588 €

	(20/10/2016)		concessions du 28/10/2016 au 27/10/2031.	
16-2003	Arrêté	M. et Mme GONDOUIN Nicolas	M. et Mme GONDOUIN Nicolas   Cimetière Grand Sablon - Titre n°416 - Renouvellement de	Redevance: 657 €
	(20/10/2016)		concession du 12/02/2015 au 11/02/2045.	
16-2004	Arrêté	Mme GARCIN Monique	Cimetière Saint Roch - Titre n°417 - Renouvellement de deux	Redevance: 1314€
	(20/10/2016)		concessions du 08/06/2016 au 07/06/2046.	
16-2005	Arrêté	M. BOURCHANIN Yves	Cimetière Grand Sablon - Titre n°418 - Renouvellement de	Redevance: 294 €
	(20/10/2016)		concession du 30/09/2015 au 29/09/2030.	
16-2006	Arrêté	M. PHINHAS Daniel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°419 - Renouvellement de	Redevance: 294 €
	(20/10/2016)		concession du 19/06/2014 au 18/06/2029.	
16-2007	Arrêté	Mme MARTIROSSYAN	Cimetière Grand Sablon - Titre n°420 - Nouvelle Concession du	Redevance : 294 €
	(21/10/2016)	Manushak	21/10/2016 au 20/10/2031.	

# Annexe emprunts 2016 Rendu Acte Délibération n°304 Conseil Municpal du 19/12/2016

## 1) Réalisation de nouveaux emprunts :

Banque / Réfèrence du contrat	Montant contractualisé	Montant de l'emprunt 2016	Durée (en années)	Périodicité	Taux d'intérêts	Date d'encaissement	Frais de dossier	Budget concerné
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes 2015 n*A0115246000 *	1 860 000,00 €	1 068 249,00 €	25	trimestrielle	Taux Fixe à 2,21 %	05/01/2016	90	Régie Lumière
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes 2015 n°40115248000 *	3 100 000,00 €	1 087 862,00 €	25	trimestrielle	Taux Fixe à 2,21 %	25/02/2016	9 O	Activité Economique
Deutsche PBB 2015 n°973629DP **	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €	. 20	trimestrielle	Таци five à 2,015%	01/04/2016	0 €	Budget Principal
Agence France Locale 2016 n°158	5 000 000,00 €	€ 000 000 €	20	timestrielle	Taux fixe à 1,54%	20/06/2016	90	Budget Principal
Banque Postale 2016 n°MON509206	300 000 006	900'000 006	25	trimestrielle	Taux fixe à 1,7%	08/07/2016	€ 006	Régie Lumière
Banque Postale 2016 n°MPH511008	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	20	trimestrielle	Taux fixe 0,49% pendant 8 ans puis Euribor 3M + 0,52%	04/11/2016	10 500 €	Budget Principal
Banque Postale 2016 n°MON511277	€ 530 000,00	€ 530 000'00 €	25	trimestrielle	Taux fixe 1,29%	07/12/2016	5 530 E	Activité Economique
Caisse des dépòts 2016 n°55270	1 368 577,00 €	1 368 577,00 €	20	amuelle	Taux Fixe à 0%	Encaissement prévisionnel 15/12/2016	90€	Budget Principal
Agence France Locale 2016 ***	4 500 000,00 €	2 468 695,00 €	20	trimestrielle	Taux fixe 0,99% pendant 8 ans puis Euribor 3M + 0,67%	A déterminer	9 O E	Budget Principal
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes 2016***	5 500 000,00 €	€ 500,000,00€	20	trimestrielle	Taux fixe 0,81% pendant 8 ans puis Euribor 3M + 0,64%	A déterminer	Э0	Budget Principal
TOTAL	47 758 577,00 E	42 923 383,00 €					16 930 €	

<sup>&</sup>quot;Emprunts CERA 1,88 ME et 3,1ME: les prêts ont été contractualisés en 2015 avec des encaissements respectifs de 0,79 ME et 2,01 ME. Les frais de dossier ont été règlement été règles en 2015.
"Emprunt PBB 5 ME : le prêt a été contractualisé en 2015 et sa durée de mobilisation était fixée jusqu'au 31 mars 2016. Les frais de dossier ont été règles en 2015.
"Emprunt AFL 2016 4,5 ME : le montant de l'emprunt encaissé en 2016 n'est pas encore déterminé. Il s'agit d'un montant prévisionnel.
"Emprunt CERA 2016 5,5 ME : l'emprunt est en cours de signature au 28/11/2016.

# 2) Opérations de refinancement d'emprunts:

NIII	<b>IPRUNTS REMBOU</b>	<b>EMPRUNTS REMBOURSES PAR ANTICIPATION</b>	NO			EMF	<b>EMPRUNTS DE REFINANCEMENT</b>			
4+0	700	Tourselline fuße	Date du	Mit commercial	fool and an	Loning	Tours distant	Durás rásiduelle	Date de	ž
Danque, Rei	asmoonise Ovo	כאט ופוווססתואם   ואחץ מיווויפופוא	remboursement	iin dina N	Dailylle I Mei	Hollan	ומחץ מ וווופופום		réalisation   emprunt	emprunt
DEPFA n*248557ds	3 267 463,74 €	3 267 463,74 € Euribor 3M + 0,04%	17/10/2016	25009-25010-28027	Coins of Courses Object		28 C & 22 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2			
DEPFA n*319735ds	6 520 841,59 E	6 520 841,59 € Euribor 3M	03/10/2016	27004-35011	Calsse u Epaigi & Kitolie-Apes	11 067 175,33 €		20 ans	17/08/2016	36005
Société Générale n°16271	1 278 870,00 €	1 278 870,00 € TAG 3M + 0,0325%	28/08/2016	30007	0010110011					
Société de Financement Local	4 704 E02 NE &	4 704 E82 OF 6 Civilian 214 : 0 108	31001111110	10003 10010 28000	1010 3620 52623 52623 6 5000	3 20 C83 NOLV	Taux Fixe à 0,83 % pendant 8 ans	20 ane	26/07/2018	36004
n*MON175941	4 / 34 002,03 4			1990-1990-000	שאפו עם ניופועם לאכשום וו ואו	1137 002,000	puis Euribor 3M + 0,88%	27 012	200712002	Lann
Total:	15 861 757,38 €	•		_	Total:	₹ 38€1 757,38 €	,	•		,

# Annexe à la délibération N°4\_304

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016 RENDU ACTE • MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

Clauses d'exécution particulières	Sans objet	Sans objet	Clause dinsertion visant à promouveir l'emploi	Clause d'inserton visant à promouvoir l'emplos	Clauso dinzenton visant à promouvoir l'emptoi	Clause dincertion visant à promouvoir l'emploi	Clause dinsertion visant à promouveir l'emploi	Clause direction visant à promouvoir fomploi	Clause d'inserbon visant à promouvoir l'emploi
Critéres de sélection particuliers	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Autorité ayant attribué	Mma TAVEL	Mme TAVEL	Mme TAVEL	Mme TAVEL	Mme TAVEL	Mme TAVEL	Mme TAVEL	Mme TAVEL	Mme TAVEL
Participation de la commission Gappel d'offres	07/03/2016	07/09/2016	21/09/2016	21/03/2016	21/09/2016	21/05/2016	21/08/2016	21/09/2016	21/09/2016
Date de signature per la Ville	27/03/2016	27/03/2016	10/10/2016	10/10/2016	10/10/2016	10/10/2016	10/10/2016	10/10/2016	10/10/2016
Variantes	Variente technque 2 retenue	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Prestations supplémentaires	Sans objet	Sans objet	Sans objet	PS1 : 3888.00 PS2 : 2817,00 PS3 : 14.578,14	Sane objet	PS. 2817 PA: 14 578,14	Sans objet	Sans objet	piqo sues
Durée	5 ans à compter du 01/01/2017	5 ans à compter du 01/01/2017	10 mots à compler de la notification	10 mois à compter de la netfication	10 mois à compler de (a notification	10 mots à compter de la nedfication	10 mais à compter de la notification	10 mois à compter de la notification	10 mois à compler de fa notification
Type de prix	Pnx Global et Fortaltaire	Prix Global et Forfaitaire	Prix Global et Forfasteire	Prix Global et Fortaitaire	Prix Global et Forfattaire	Prix Global et Forfutaire	Prix Global et Forfattaire	Prix Global et Forfaltaire	Prix Global et Forfaltaire
Montant en G HT	234 931,22	31 657,43	89 362,00	236 806,86	88 500,00	51 207,35	26 097,00	16 940,15	53 300,00
Me	BESANCON	ULE	u. N	CHAPAREILLAN	VARCES	POISAT	BRESSON	VOURLES	CHARAVINES
* 78 8 8 8 8	25000	29800	38450	38530	38760	38320	0Z£8£	69390	38850
Attributsh	CABINET BEACIAMLIN	CABINET ASSURANCE SECURITE / ALLIANZ	CONVERSO TP	COREALP	spac	LP ETANCH	SAIT	DUCLAUX	MENUISERIE RIBEAU
Agreep so Co	Le plésent marché concerne une prestation Gassuanca au bénéfice de la Ville da Grenoble	Le p/écent matché converne ure prestation d'assurance au bénéfice de la Ville de Grenoble	Travaix de construction d'un restaurant scolaire : Écele Lten Johnaux e, nue du 10 tens FRA - 28100 Grenoble	Tavaux de construction d'un restaurant scolaire : École Lien-Johnaux - 6, nue du 140ène RIA - 39100 Grenoble	Travaux de construction d'un restaurant scolaire . Ecole Lton-Jouhaux - 6, rue du 140ène RIA - 38100 Genocie	Travaix de constituction d'un restaurant scolaire : Écele Leon Jouineux - G. nio du 140 time 181A - 381 DJ Grenoble	Treveur de construction d'un restaurant scollain Ecde Léon Joubaux - 6, nos du 14 bense RIA - 38100 Grenoble	Travaux de construction d'un restaurant scalaire Ecole Léon Journaux de , ne du 140eire RIA - 39100 Grenoble	Towarz de construction d'un restaurant ecclaire : Erdis L'em Johnaux - B, rue du 140ème RIA - 38100 Grenosio
militare	Prestation de service d'assurance dommages aux biens Dommage aux biens ligne 1	Prestation de service d'assurance domnages aux blens Domnage aux biens figne 2	Ecole Léon Jouhaux - Travaux de construction d'un Restaurant Sociaire Let 01 : Terrassement - VRD	Ecole Léon Jouhaux - Travaux de construción d'ur Resburant Sociairo Lot 02 : Gros Geore	Ecole Léon Jeunaux - Travaux de construcción d'un Residurant Cocharo Los US. Ossahno bois - Charpenta - Couverture	Ecola Léen Jouhaux - Travaux de construction d'un Restaurant Scolaire Let D4 : Etanchéité	Ecolo Léon Josheux - Travaux de construction d'un Restaurent Scolaine Let 05 : Cloteons - Doublage - Faux Platonds	Ecols Léon Jodhaux + Travaux de construction d'un Restaurant Sociairo Lot 06 : Chapes	Ecole Léon Jouhnux - Travaux de construction d'un Restaurant Scolaire Lot 07 Menuisenes bols exéditeures et intérieures
Type de marché	S. S.	FCS	Travaux	Travaux	Îravaux	Travaux	Travaux	Travatz	Тіауаш
Service	Assurance Jurisque	Assurance	Travaux Bătiments	Travaux Bäiments	Travaux Båtments	Travaux Bâtments	Travaux Bâbments	Trayaux Bâbrnents	Travaux Bátments
Procédure	Appel d'offres ouvert	Appel deffres owert	Procédure adaptée 2 209 000	Procedure adaption 2 209 000	Procédura adapiéa k 209 600	Procédure adapites 2 209 coo	Procédure adaptée 2 209 000	Procédure adaptée 2 209 000	Procédure adaptée 2 209 000
Numdro	16AS168	16AS167	16AT 192	16AT 193	16AT 194	18AT195	16AT1B6	16AT197	16AT198

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016 RENDU ACTE <sup>2</sup> MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

Clause dinserbon visant à promouvoir l'emplai	Ciause d'insertion visant à promouvoir l'emploi	Clause dinsertion visant à promouvair l'emploi	Clause d'insertion visant à promotwoir l'emploi	Clause d'Insertion visant à promouvoir l'emploi	Clause dinsertion visant å promotivor l'emplor	Clause d'insertion visant à promouveir l'emploi	Clause dinsertion visant à promouveir l'emplot	Clause d'insertion visant à promouvoir l'emplei	Sant objet	Suns objet	Sarrs objet	Sans objet
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sams objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Mme TAVEL	Mma TAVEL	Mma TAVEL	Mmo TAVEL	Mme TAVEL	Mme TAVEL	Mme TAVEL	Mmo TAVEL	Mme TAVEL	Mmo TAVEL	Wme OLMOS	Mma OLMOS	Mme OLMOS
21/03/2016	21/03/2016	21/09/2016	21/09/2016	21/09/2016	21/09/2016	21/09/2016	21/09/2016	21/09/2016	07/09/2016	Sans objet	Sans objet	Sars abjet
10/10/2016	10/10/2018	10/10/2016	10/10/2016	10/10/2016	10/10/2016	10/10/2016	10/10/2016	10/10/2016	30/09/2016	18/10/2018	1&10/2016	18/10/2016
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sams objet	Sans objet	Sams object	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans objet	2 827,34	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sars objet	Sana objet	Sams objet	Sans objet	Sans objet
10 mois à compter de la notification	10 mois à compter de la notification	10 mois à compter de la notification	19 mois à compter de la notification	10 mots à compter de la noblication	10 mois à compter de la notification	10 mois á compler de la notification	10 mots à compter de la notification	10 mais à compter de la notification	ra t	du 0.1/01/2017 au 3.1/12/2017	du 01/05/2017 au 31/12/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017
Prix Global et Fortattaire	Prix Global et Forfaitaire	Prix Global of Forfatiare	Prix Global et Forfaitaire	Prix Global et Forfaitzire	Prix Global et Forfaitaire	Prix Global et Forfaltaire	Prix Global et Forfaitaire	Prix Global et Forfaltaire	Prix unitaires avec madmum	Prix unitaires avec maximum	Prix untaites avec maximum	Prix unitaires avec maximum
28 905,00	64 789,79	977 802,43	8 283,00	3 974,13	00'000 09	751,70	29 230,00	14 410,00	168000 (maximum )	950 000 (Maximum)	850 000 (Maximum)	950 000 (Maximum)
MONESTIER DE CLERMONT	DECINES CHARPIEU	FONTAINE	SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS	SAINT MARTIN D'HERES	GRENOBLE CEDEX 2	GRENOBLE	BRON	WMERS DU LAC	FEYZIN CEDEX	GRENOBLE CEDEX 2	GRENOBLE CEDEX 2	GRENOBLE CEDEX 2
38650	05150	38600	38590	38400	38034	38100	69673	73420	69552	38042	38042	38042
GMC	SCAE	ECCI	PEINTURE IPRO	Wdd	MERENCHOLE	MILSERVICES	KELLER	COPAS SYSTEMES	BROC SERVICE FRAIS	GEG SOURCES D'ENERGIES	GEG SOURCES D'ENERGIES	GEG SOURCES D'ENERGIES
Yravauc de construction d'un restaurant scolaire Ecole Léon Johana - 6, rue du 140ème RIA - 36100 Grenoble	Travaux de construction d'un restaurant scolaire : Eche Léon Jouhaux -6, rue du 140ème RIA - 38100 Grenoble	Travaux de construction d'un restaurant scolaire : École Léon Jouhaux - 6, tue du 140ème RIA - 28100 Grenoble	Travaux de construction d'un restaurant scriaire : Ecele Leon Jouhaux - 5, rue du 140ème RIA - 38100 Grenoble	Travaux de construction d'un restaurunt scolaire : Esche Léon-Jouhaux - 6, nue du 140ème RIA - 38100 Grenoble	Travaux de construction d'un restaurant scolaire : Ecole L'éen Jouhaux - 6, rue du 140ème R!A - 38100 Grenoble	Travaux de construction d'un restaurant scolaire : Ecele Léon Jouhaux - 6, rue du (404mm RIA - 38100 Grenoble	Trayaur de construction d'un restaurant scolaire : Ecole L'éon Jouhaux - 6, rue du 140ème RIA - 38100 Grenoble	Travaux de construction d'un restaurant scotalire : Ecota Léon-Jouhaiux - 6, nue du 140ème RIA - 38100 Grenoble	Satisfaire les besoins du service restauration en terme d'achieut de produit faillere et avoice de la produit faillere et avoice de service belogique ou équivalent (autre et que surgellure belogique ou partieuller (autre et que surgellure les contrones pour les repas des ontwits, les personnes flusicipal différent et le personnes invarispal	Ct intitude du marché	Ct (rebblé du marché	C.C. instituté du marché
Eccie Léon Jouhaux • Travaux de consinction d'un Restaurant Scolaire Lot 08 : Carrelage Falence	Ecola Léon Jouhaux - Trayaux de construction d'un Restaurant Scolaire Lot 09 : Electricité	Ecole Léon Jouhaux • Travaux de construction d'un Restaurant Scelaire Lot 10 : Chauffage-ventiation •	Ecole Léon Jourage - Travaix de construction d'un Restaurant Scolaire Let 13 : Peinture	Ecole Léon Jouhaux - Travaux de construction d'un Restaurant Scolaire Lot 14: Occultation	Ecole Léon Jouhaux - Travaux de construction d'un Restaurant Scolaire Lot 16 : Equipement de cusine	Ecole Léon Jouhaux - Travaux de construction d'un Restaurant Scolaire Lot 17 : Nettoyage de chamter	Ecole Léon Jouhaux - Travaux de construction d'un Restaurant Scolaire Lot 18: Condement de fundations	Eccle Léon Jouhaux - Travaux de construction d'un Restaurart Scolaire Restaurart Lot 19 : Rideaux Métaliques	Fourniure de produits laiters et avicces testus de l'agriculture biologique ou équivalente (autres que aurgésés) lot n°2 produits laiters hors desserts l'actés	March subséquent n°B – n° 16AF249 à l'accord-cadre n°14A333 – Fourniture de gaz sites de la ville de Grenoble dont la comembre annuelle est supérieure à 200 MWH/an—Lot 1	Marche subséquent 0*10 – n° 16A7209 à l'accord-caste n° 14A334 - Fourniure de gaz. alges de la vie de Gernoble dont la consommation annuelle est comprise entre 30 et 200 MWH4an – Let 2	Marché subequent n°11 – n° 19AF251 à l'accord-cadre n°14A335 - Fournibre de gaz agaz agaz CAS de Serenèbe dent la censemmation annelle de référence est supérieure 30 MWH/kan – Lot 3
Travaux	Тгауасх	Тгамагос	Travaux	Travaux	Travalor	Travaux	Trevaux	Travaux	FGS	S S S	FCs	SS SS
Travaux Båsments	Travaux Bâûments	Travaux Bāšments	Trayaux Bătiments	Trayaux Bătiments	Travaux Bătiments	Travaux Bâtiments	Traveux Bátiments	Travaux Båbments	3A / Service Restairation	Service Energie	Service Energie	Service Energie
Procédure adaptée 2 793 000	Procedure adaptes 2 209 000	Procédive adaptáe 2 209 000	Procédure adaptés ≥ 209 000	Procédure adaptée 2 209 000	Procédura adaptée 2 209 coo	Procédure adaptée 2 209 000	Procédure adaptée 2, ps 000	Procédure adaptée 2 208 000	Procédure adaptée < 209 000 EHT	Procedure formalisée > 209 000 € H.T.	Procédure formalisée > 209 000 € H.T.	Procédure formalisée > 209 000 € H.T.
16A7T999	16AT209	16AT201	16AT204	16ATZDS	16AT206	16AT207	16ATZ08	16A7208	16AF049	[GAF249	16AF259	1522/9)

### CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016 RENDU ACTE - MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

Sans objet	Same objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sars objet	Sars objet
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
DGA Département Ville Solidaire et Citoyerne	DGA Departement Vile Solidare et Citoyesne	DGA Département Ville Solidaire et Citoyenne	DGA Département Ville Sobidaire et Citoyenne	DGA Département Via Solidaire et Citoyenne	DGA Département Ville Solidaire et Citoyenne	DGA Département VINE Solidaire et Gitayenne	DGA Département Ville Emancipatrice	DGA Département Ville Durable	DGA Département Ville Emancipatrice
Sars objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
06/10/2016	06/10/2016	06/10/2016	06/10/2016	06/10/2016	17/10/2016	06/10/2016	24/10/2018	25/08/2016	27/10/2016
Sams objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sams objet 06/10/2016	Sans objet	Sans objet	Sams objet
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sams objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
18 mois à compter de la natification	18 mols à compter de la netification	18 mois à compter de la notification	18 mois à compter de la notification	18 mols à compter de la notification	18 mols å compter de la notification	18 mols à compter de la notification	6 mois à compter de la notification du marché	å compter de la notification jusqu'à mai 2017	L'accord-cadre est candlu pour une période initiale de 6 mois du 01/01/2017 au 30/06/2017,
Prix usitaires avec maximum	Prix uritairos avec maximum	Prix unitaires avec maximum	Prix unitaires evec maximum	Prix unitalies avec maximum	Prix unitaires avac maximum	Prix unitalities avec maximum	Prix unitaires arec maximum	Prix Global et Ferfaltaire	Prix unitaires avec maximum
Seul madmum: 45 600	Seul maximum : 9 200	Seuil maximum : 8 300	Seuil maximum : 7 600	Seul maximum : 5260	Seuil maximum : 2 700	Seul maximum : 1 200	Seul maximum: 40 000	30 000,00	Seul madmum: 89 500
LYON CEDEX 07	MARLY LE ROI	MARLY LE ROI	MARLY LE ROI	LYON GEDEX 07	LYON CEDEX 07	MARLY LE ROI	EYBENS	YVONAND (SUISSE)	AUTRANS MEAUDRE EN VERCORS
79269	78163	78163	78163	1 29569	69367	78163	38320	1462	38112
SANOFI PASTEUR MSD	Laboratoire GfaxoSmithKine	Laboratoire GlaxoSmithKline	Laboratoire GlaxoSmtbl/line	SANOFI PASTEUR INSD	BANOFI PASTEUR MSD	Leboratoire GlaxoSmthfline	MUSICI PLUS	VD COM SARL	LE BOIS DE LUNE
C, intbaté du marché	Cf. mbaké du marché	Ct. imbaké du marché	Cf. intituté do marché	Cf. inčluké du marché	Ct. Intitué du marché	Cf. missid du marché	Le marché a pour choit la foamhus de maistrei de coronsation pour le Theltre de Grenoble.	L'objet du marché est la recherche de partennist innovables, financières et médiats pour la Biennale de la ville en tarcaiten de Grenoble	Dans le caden des sorites occipieres suvo- nuitées des écoles publiques grandioises. le pretailaire segarent, et séaulera en concentaion avec les enteignants, faccuell. Thiètespenent, la restandant et l'ammaton des diasses de discouvertes dans son certre durant l'ambé scolaire 2017
Achal de vaccina Lol Ol : Vaccin fevre javne stamaril ou équivalent	Achal de vaccins Let 03 : Vaccin encéphalio japonaise	Achat de vaccins Lot Gu : Vaccin Meimiglie A-C-Y W135 kimenrix ou équivalent Page 1	Achat de vaccin Lot 05: Vaccin Hépable A Havrix ou équivalent	Achet de vaccin : Let 66 : Vaccin Typholde Typkim eu dquivalent	Achat de vaccin Lot n'7 : Vaccin Rage Rabique P ou équivalent	Achat de veccin Lot n'B : Vaccin Encéphalte à Tique Ticovac ou équivalent	Fournibus da matériel de sonorsation pour le Théttre de Grenoble	Prestations de service pour la bernais e da lu ville en terracion 2017 - Recherche de partenariste financiars, innovations et médias	Mise à disposition d'un lieu d'Accuell : Quantisation et animatione de adjunts à themes o pour les écoles publiques de la l'Alle de Grenoble
S	ន	S	85	S.	\$57	FCS	SO	25.	FCS
, 48	*	¥	¥.	9.8 4.0	A C	34	8	₹.	¥.
Procédure adaptée s 90 000 E H.T.	Procédure adaptée s 90 000 € H.T.	Procédure adaptée s 90 000 € H.T.	Prozédure adaptée s so 000 C H.T.	Procédure adaptée s 90 000 € H.T.	Procédure adaptée s 90 000 C H.T.	Procedure adaptée s 90 000 € H.T.	Procédure udaçiée s 90 000 € H.T.	Procédure adaptés s 90 0000 H.T.	Procédure adaptés s 90 000¢ H.T.
¥60-60-60-60-60-60-60-60-60-60-60-60-60-6	16AF098	16A-F097	16,4-098	18AF709	[6AF100	. (6.4-10)	165231	12239)	165264

### CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016 RENDU ACTE - MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Clause imitative dite « de sauvegarde»	Clause imitative dite « de sauvegarde»	Clause imitative dite « de sauvegarde»	Clause cinserton visant à promouveir l'emploi
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans abjet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sars objet
Mme OLMOS	Mme OLMOS	Mma OLMOS	DGA Departement Ville Emancipatrice	DGA Departement Erwinonnement Urbain	Sans objet	M. E. PIOLLE	MmoTAVEL	MmeTAVEL.	MmeTAVEL	Mme OLMOS
21/09/2016	21/09/2016	21/08/2016	Sars objet	Sans chiet	Sans objet	Sans objet	07/09/2016	07/09/2016	07/09/2016	21/09/2016
26/10/2016	26/10/2016	26/10/2016	07/10/2016	27/10/2016	04/11/2016	01/12/2015	04/10/2016	04/10/2016	04/10/2016	27/10/2016
Sars objet	Sens objet	Sans objet	Sans objet	Series objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	PS1:2 (53.00 PS2:2 065,00 PS3:225,00 PS4:240,00	Sens objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
7 mois à compter de fa notification	7 mois à compter de la natification	7 mois à compter de la notification	3 mois à partir de l'ordre de service	2 mets de préparation + 1 mois de travaix à compter de la notification	5 semaines 6 compter do l'ordre da service	2015 à Janv 2023	1 an reconducible 3 x 1 an	1 an reconductible 3 x 1 an	1 an reconductible 3 x 1 an	Taccord-cadro est conclupaux une péride de 4 ferrine à compleir de la notification de l'accord cadro
Prix Global et Forfaitaire	Pix Global et Fortatlaire	Prix Global et Forfaitaire	Prix Global et Forfaitaire	Marché ordinaire é prix unitaire	Marché ordinaire à prix unitaire	Prix global et forfaltaire	Prix unitaires avec maximum	Prix unitairos avec maximum	Prix unitaires avec maximum	Prix unitariess avec maximum
12 360,00	95 600,60	38 000,00	26725,00	41 375,00	53753,00	333 821,25	32 000 € / An	36 500 E l an	36 500 E/ an	Seul maximum : 2 500 000,00
VARCES ALLIERES ET RISSET	VINAY	LE CHEYLAS	GRENOBLE	Sassenage	SASSENAGE	GRENOBLE	COLMAR	SAINT ETIENNE	TRELAZE CEDEX	GRENOBLE
38760	38470	38570	38100	38360	38360	38027	00089	42100	49805	38100
RHONE ALPES ELEVATION	3A CONSTRUCTION	MĘMUISERIE VILLOT	SARL RUBINO	SPORTS ET PAYSAGES	SPORTS ET PAYSAGES	SAGES	GRAINES VOLTZ	N.P.K. OISTRIBUTION	LES TULIPES DE Franco	PRESENCE ACCUEIL PREVENTION
Le présent marché concerne l'antéloration de la fagude EST du Centre Sporid Berthe IR de Bossseux	le présent marché concerne l'amélication de la foçade EST du Contre Spordi Bertre de Bossaeux	Le présent marché concerne l'arrètionation de la façade EST du Centre Sponti Bertre de Bossieux	Les travax consistent à la création d'un branchement EufeV indépendant et du reccostement au nouveau regard METRO	le Préent matché consiste à renouveir et compéter l'air de jeune na propeaut des jeur pour les enfants de un à douze aux. Amériagement de pluieurs expaces accueillant différence tranchez d'âges.	Le présent maiché concerne les Travaux de termesentent. Vido et plantaion pour l'antendement d'une petit eixe de jeux d'ana avec bermesation et les deux, aitheir qu'in place Charles Delin, dars le quarter Halberbes à Grenoble.	Mandat de représentation pour faire réaliser au renn et pour le compte du Mahre de au renn et pour le compte du Mahre de l'ouvage en applicate de la lair dative mahres d'euvrage publica du 12 juillet 1985, un groupe scolaire aur la ZAC Flaubert à Grandèle	CL intituls du marché	Cf. inttulé du marché	Ct. Initial 6 du marché	La Ville de Grenoble organice des maalkstalkons festives, fektennentelles et calterelles pour lesquales le gardennage et is securité d'instalations, de matériets, de mobiliers sont indessaltres
Berthe de Boissicux : Amélioration de la Feçado Est Lot 01 : Echalaudago	Berthe de Boissieux: Amélioration de la Façaude Est Let 03 : Réparation de Façade	Berthe de Boissieux : Amélioraton de la Façado Est Lot 03 : Memiseries exidríauxea	La Bobine : Travaux disclement du féseau EUEV Lot unique : Plomberte / Savlaire	Aire de jeux - Square Geren	Aménagement d'une aite de jeux sur la place Charles Dullin	Réalisaton d'un groupe scolaire sur la ZAC Fluubert Contrat de quasi-régie	Achat de graines, de jeunes plants, de bubbes, annuels ou bisannuets Lot 1 : achat de graines	Achat de graines, de jeunes plants, de bubes, annuels ou bisannuels Lot 2 : achat de jeunes plants	Achat de graines, de jeunes plants, de bubbes, annuels ou bsannuels Lut 3: achat de bubbes	Prestations de surveillance de sécurité et de pardemoge de marifestations événomentélies et et de Patis des Speute Perre MENDES France
Travaux	Тівуацх	Тгачайх	Travaux	тычыт	Travaux	Travaux	P.S.	FCS	FCS	SOF
Travaux B&tments	Travaux Bátiments	Travaux Bátimento	Energie	BEAEP	ВЕАЕР	вмо	3A / Espaces verts	3A / Espaces verts	3A / Espaces verts	45
Procédure adaptée ≥ 90 000 H.T.	Procedure adaptes 2 90 0000 H.T.	Procédure adapido 2 99 000C H.T.	Procedure adaptée s 90 000 C H.T.	Procédure adaptée s 90 000 C H.T.	Proceduse adaptes s 90 000 C H.T.	Mandat	Appel doffres ouvert	Appel d'offres ouvert	Appel doffres ouvert	Procédure adaptée 2 209 000 € H.T.
16AT212	10A7218	1687214	67282	<b>167211</b>	10124	. 165236	16AF108	16AF109	(6AF110	71879)

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016 RENDU ACTE - MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

Sans objet	Sans objet	Sans objet	Les matériaux et produité de construction distingue de construction distingue pour distingue pour l'actionen di manche doivent manche doivent aux names aux names et calcher des charges.	Sans objet	Clause direction visant a promouvoir l'emplo
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sane objet	Sans objet	Sans objet
DGA Departement Vite Emancipatrice	DGA Departement Ville Emancipatrice	DGA Département Vite Emancipatrice	DGA Environment Urban	DGA Environment Urbain	Mme OLMOS
Same objet	Sans objet	Sant objet	Sarte objet	Sans objet	19/10/2016
26/10/2016	28/10/2016	31/10/2018	09/11/2016	09/11/2016	08/11/2016
Sars objet	Sans objet	Sans objet	Sams objet	Sans objet	Sars objet
Serve objek	Sars objet	Sars objet	Sans objet	Sans objet	Sane objet
sion si	1 mote	1 mois	Le déla Gescholin des Envisit de loi m'1 est de 15 jurs hois pulnos de principado de principado de	1 semane à compter de la notification	6 mois à compter de la notification du marché
Prix global et Forfallaire	Prix global et Forfaltaire	Prix global et Forfatiairo	Marché ordinaire à prix unitaire	Marché ordinaire à prix unitaire	Prix Global et Forfaltaire
12 434,27	12 695,96	6 594,00	29 483,93	9 826,75	200 000'00
EYBENS	EYBENS	EYBENS	EYBENS	GRENOBLE	MONOBLET
38320	38320	36320	38320	38000	30170
SARL MUSIC PLUS	Sarl Music Plus	STAGE UP	ID VERDE	AXINOV	Groupenent David Steirfeld 10 YERDE
Co marché a pour eòjal la localion, finsalituno, la mahienteco, le monlage et demontago de markien (senoiraben de delaringe et scène) pour les rencentres du dirièma de monlagne 2017 de la ville de Gamoble.	Ce marché a pour objet la location, tall and and a marché, la mortinage et démortage de matériel (seroisabon, édenainage et scèrie) pour les rencostres du cinéma de marchée 2017 de la ville de Genoble.	Ce murché a pour objet la location, l'intallisson, la maintenance, le montage et démontage de andémi (senoraisan, destrage et scéha pour les roncortes du ciréma de montagne 2017 de la ville de ciréma de montagne 2017 de la ville de Genoblé.	Ce maxché a pour objet des travaux d'aménapement de mus végésülede et jardinières dans des cours d'école à Genéble	Ce marché a pour objet des travaux d'anninagement de murs végélalales et jardinières dans des cours d'école à Genable	Le prévent marché a pour objet la conception et réalisation d'une superimentale ammalé - paier sur la péduez du equar. Calle-ci est volue monumentale (evec une composant beje prépondérand lunque, attandre le l'échelle du quartier et de la Ville, afin de l'aire évoluer las usages dans et sux abords de ce équare.
Location, installation of maintenance amulating pour less inscreption de direction de la Villa de Carobbe (Lot D 1 location, tarasport, installation, maintenance et démontage de malériel de sonnétisation	Location, installation et maniferacere markete pour les rencentres du circlema de montagne de la Ville de montagne de la Ville de presibile Let 02, l'ocation, transport, lissablation, maniferance et démontagne de malériel déclairage	Locabo, installation et mandenare maidela pour les rescontres du cindina de nontagne de la Ville de conclube. Les 133 fecabos, tecabos, teraspost, installation, maidenarece et défondates de matériel de défondate de subrotive et zehre publication et zehre	Aménagement de mure véglabisées et jedrivières à Los OI : Terrescenneit, VAD et Plaritation	Aménagement de murs végétalisés et jardinères à Genoble Let 02 : Fourrituse de mobilier mêtal	Conception, Realisation, Aire de Jeuxe Sequere Saint Bruno
SD.	F.C.S.	SS	Traveux	Fraveux	Тауак
\$	Ve Ye	38	BEAEP	BEAEP	BEAEP
Procédure adaplés s 50000 EHT.	Procédure adapte 250 000 C.H.T.	Procédure adaptée s 90 000 C H.T.	Procedure adapthe s	Procédure adaptée s 90 000 CH.T.	Procédure adaptée < 209 1000 É HT
16.65225	p22590;	(ZZS9)	A2.5	161288	1647770

### CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016 RENDU ACTE - AVENANTS

Date de signature de l'avenant par la Ville	06/10/2016	14/10/2016	14/10/2016	04/0816
Autres modifications du marché initial	Montant des avenants n°1 et 2 : 84 é04,50	sans objet	sans objet	sans objet
Modification du montant du marché initial en E HT	Sans objet	2.997,10	2 640,40	1 210,63
Montant du marché initial en € HT	569 251,00	52 495,00	82 369,00	40 892,35
Attributaire	Groupsment Conjoint CHABANNE ET PARTEMAIRES 69009 LYON	DUNELEC 38420 LE VERSOUD	DAUPHINE MENUISERIE 38130 ECHIROLLES	SP2E 38320 EYBENS
Résumé de l'objet de l'avenant	Cet avenant a pour objet de déterminer et consolider l'estimation financière des travaux liés au renouvellernent urbain de la Villeneuve • Construction d'un nouveau centre sportif	Cet avenant a pour objet : mise en place d'une nouveille admentation decrique du gymnase en aérien. Les utilisateurs de féquipement se sont aperqus de la perte de courant juste avant la rentrée des classes. Des travaux d'anénagement paysager ponctuels ont été entrepais au cours de l'été à proximité du gymnase. L'alimentation en place a certainement sub des dégradations en cours de chantile (il y a eu quelques terrassements à proximité). Néammoins, la perte de courant n'est pas repeire au cours des travaux. Il est possible que le passage des gros engins de chantier ail causé la coupure d'un câble (1 804,87 € HT) ainsi que mise en place d'une nouvelle centrale d'alarme intussion relative à l'extension. Une simple adentision sur l'installation existanté et l'antibue. Une simple de dentrision sur l'installation existanté et la passage de ant finstallation existanté et mouvait garantir le bou fonctionnement de l'étame étendue. Il est des à l'existante (1192,23 € HT)	Fourniture et mise en place de cloisonneites de séparation entre les WC des enfants, dont le poste a èté oublié dans les cahiers des charges.	Le présent avenant concerne : - finstallation de prises pour vidée projecteur à la demande des utilisateurs ; la mise en place d'une coupure générale électrique à la demande de la Commission Communate de Sécurité
Objet du marché initial	La Ville de Grenoble avait décide de construire un nouvel équipement sur un fehement situé à l'angle de l'Avenue La Bruyère et de la rue des Peupliers	Les aménagements prévus dans le cadre de ce marche concernent l'exténsion en acsature bois de fécole maternelle Jean Racine en liaison avec le bâliment existant (sur la façade Nord-Oues). Cette exténsion réalisée en simple RDC comprendra notamment les Jocaux suivants (homis circulations et locaux techniques): une saide de classe, une saile de repos, une salle de classe, une salle de repos, une salle de des debate, an petit rangement, Des travaux de VRD sont aussi concernés pour le raccordement à la sous-stainant de chauffage unbain et au YGBT situes dans l'école élémentaire, anisi qu'au réseau d'assainissement collectif de la METRO (sur l'assainissement collectif de la METRO (sur	Les aménagements prévus dans le cadre de ce marché concernent l'extension en ossature bois de Técole maternello Jean Racine en l'aison avec le bailment ensiant (var la façade Nord-Ouest), Celle extension réalisée en simple RDC comprendra notamment les locaux suivants (homis circulations et locaux techniques); une salle de classe, une salle de repos, une salle de cracordement à la sous-station de chauffage unain et au TCBI sinés afans l'école intain et au TCBI sinés afans l'école dellementaire, ainsi qu'au réseau d'assainissement collectif de la METRO (sur l'avenue Teisseire)	Le présent marché concerne des travaux d'extension pour la capacité d'accueil au groupe scolaire Sidi Brahim 45/47 his rue Sidi Brahim 38000 Grenoble.
Infilulé du marché initial	Renouvellement urbain de la Villeneuve Construction d'un nouveau centre sporif Travaux de construction neuve	Groupe scolaire Jean Racine : Admisina chole matemalle Ecole Matemalle : Lol 09 - Electricité Marché subséquent n°15T240 à l'accord cadre 14A 179	Groupe scolaire Jean Racine: extension école matemelle Ecole Matemelle: Lot 05: Menuiseries Bols Marché subséquent n°15T237à Paccord cadre 14A177	Groupe Scolaire Sidi Brahim Augmentation de la capacité d'accueil Lot 6 : Electricité Marché subséquent 16AT126 à l'accord cadre 14AT79
Numéro de l'avenant	e	-	-	-
Service	Sce Malirise d'ouvrage	Travaux Bâliments	Travaux Bäümenis	Travaux Bâliments
Numáro	11.42.72	197240	151237	167126

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016 RENDU ACTE - AVENANTS

20/10/2016	
Avenani n°1 : 1210,63	
3185,13	
40 892,35	
SP2E 38320 EYBENS	
Le présent avenant concerne d'une part Alimentation électrique d'une VMC mise en place dans local rangement demandée par le bureau de contrôle. d'autre part la Reprise des blocs de sécurité non adaptés dans le cadre des turavaux de mise en conformité électrique et enfin la dépose, repose des luminaires nécessaires aux travaux de reprise des suspensions des faux-platiends non conformes au suspensions des faux-platiends non conformes au DTU	
Le présent marché concerne des travaux d'extension pour la capacité d'accueil au groupe scolaire Sidi Brahim 45/47 bis rue Sidi Brahim 38000 Grenoble.	
Groupe Scolaire Sidi Brahim Augmentation de la capacide d'accueil Lot 6: Electricité Marché subséquent 16A7126 à l'accord cadre 14A179	
2	_
167126 Travaux Baltments	
161128	

### Annexe à la délibération Nº S

Annexe 1 : Liste des marchés grenoblois, jours et horaires

		Jours et horaires du marché	
	Produits	(arrivée et départ des commerçants)	Adresse
× 11 / 1	Alimentaire	Du mardi au vendredi de 6h à 13h30	Place de la Commine
Abbaye	/Manufacturé	Samedi et dimanche de 6h à 14h30	ז ומכל על זמ לטנוווועווע
Eaux-Claires	Alimentaire	Mardi, jeudi et samedi de 6h à 13h30	2 rue Henri Dunant
Estacade	Alimentaire	Du mardi au vendredi de 6h à 13h30	Avenue de Vizille, rue J. Rey, rue C.
T. T. T. C.	Produits bios	Samedi et dimanche de on a 14050 Tendi de 14h à 19h	Desmounts (sous le poin de la voie terree) Place Firmin Gauthier
Général Ferrié	Alimentaire	Mercredi et vendredi de 6h à 13h30	Rue Général Ferrié
Hébert / Perinetti matin	Alimentaire	Mardi, jeudi, vendredi, samedi de 6h à 13h30	Place R. Perinetti, rue Hébert
Hébert / Perinetti après-midi	Produits bios	Mardi de 14h30 à 19h	Place R. Perinetti, rue Hébert
Place aux Herbes	Alimentaire	Du mardi au vendredi de 6h à 13h30 Samedi et dimanche de 6h à 14h30	Place aux Herbes
Montagne de l'Isère	Producteurs et artisans	Vendredi de 15h à 19h	Place aux Herbes
Hoche	Producteur	Samedi de 6h à 14h30	Place André Malraux
Victor Hugo	Artisans et artistes	Du lundi au samedi de 9h à 19h	9 Place Victor Hugo
Libération	Alimentaire	Mardi, vendredi et samedi de 6h à 13h30	106/108 cours de la Libération
Malherbe	Alimentaire	Du mardi au vendredi de 6h à 13h30 Samedi et dimanche de 6h à 14h30	11 avenue de Malherbe
Mistral	Alimentaire	Mercredi de 6h à 13h30 Dimanche de 6h à 14h30	72 avenue Rhin et Danube
Saint-André	Producteurs	Du mardi au vendredi de 6h à 13h30 Samedi et dimanche de 6h à 14h30	Place Saint-André
Saint-Bruno	Alimentaire / Manufacturé	Du mardi au vendredi de 6h à 13h30 Samedi et dimanche de 6h à 14h30	Place Saint-Bruno
Place Sainte-Claire	Alimentaire	Du mardi au vendredi de 6h à 13h30 Samedi et dimanche de 6h à 14h30	Place Sainte-Claire
Villeneuve matin	Alimentaire	Du mardi au vendredi de 6h à 13h30 Samedi et dimanche de 6h à 14h30	110 Galerie de l'Arlequin
	··· ·····		

	Produits	Jours et horaires du marché (arrivée et départ des commerçants)	Adresse
Villeneuve après-midi	Alimentaire / Manufacturé	Jeudi de 14 à 18h	110 Galerie de l'Arlequin
Ile Verte	Alimentaire	Les samedis matin de 6h à 13h30 durant les mois d'avril, mai et juin	Place du Docteur Girard
Marché au Miel	Producteurs de Miel	Fixé par arrêté municipal chaque année, de 6h à 19h.	Place Saint-André
Vente aux sapins de Noël	Sapins de Noël	Fixé par arrêté municipal chaque année.	Fixé par arrêté municipal chaque année
Brocante Malraux	Brocanteurs professionnels	Le 1er samedi de chaque mois de 6h à 19h	Place André Malraux
Marché de Noël		Fixé par arrêté municipal chaque année.	Place Victor Hugo, Place Félix Poulat, Place Grenette, Place du Docteur Martin
Marché aux Fleurs	Producteurs de fleurs et compositions florales	Fixé par arrêté municipal chaque année.	Fixé par arrêté municipal chaque année

.

# Annexe 2 : Tarifs des droits de place sur les marchés de la Ville de Grenoble

### Tarif des abonnements

Le tarif trimestriel est appliqué pour les abonnements permanents et à la journée.

Le tarif par semaine est appliqué pour les abonnements saisonniers, en fonction de la durée de l'abonnement souscrit.

		Tarif par me	Tarif par mètre linéaire	
	Tarifs par semaine	aine	Tarifs par trimestre	stre
	Tarifs actuels	Tarifs à partir du	Tarifs actuels	Tarifs à partir du
- Annual	(délibération du 24/12/13)	1 <sup>er</sup> janvier 2017	(délibération du 24/12/13)   1° janvier 2017   (délibération du 24/12/13)   1° janvier 2017	1 <sup>er</sup> janvier 2017
Pour les marchés qui se tiennent plusieurs jours par semaine:				
Pour un jour de présence par semaine, tarif classique				
Tarif applicable : - Ies lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis sur tous les	0.55 €	€0,60	7,00€	7,80€
marchés sauf Europole et Montagnes de l'Isère - les samedis et dimanches sur Eaux claires, Général Ferrié, Hébert-Périnetti matin et après-midi, Libération, Mistral				
Pour un jour de présence par semaine, tarif "jour d'affluence" (abonnement à la journée)				
Tarif applicable les samedis et dimanches sur tous les marchés sauf Eaux claires, Général Ferrié, Hébert -Périnetti matin et anrès-midi. Libération. Mistral. Hoche	0,55€	2,00€	7,00€	26,00 €
Pour 6 journées par semaine			A constraint of the constraint	
Tarif applicable sur les marchés Abbaye, Estacade, Place aux herbes, Malherbes, St André, St Bruno, Ste Claire, Villeneuve	3,30€	3,42€	43,05€ ou 40,55€ ou 40,30€	44,30 €
matin et après-midi, Victor Hugo				
Pour les marches qui se tiennent un seul Jour par semaine				
Tarif applicable sur Europole, Montagnes de l'Isère, Hoche	0,55 €	1€	7,00 €	13,00€

-
e
•-
Œ
=
_
0
4
_
਼ੁਲ
_
_

	Tarif par jour et par mètre linéaire  Tarifs actuels  (délibération du 24/12/13)	oar mètre linéaire Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017
Toutes catégories professionnelles sauf démonstrateurs	1,55 €	1,60€
Emplacement démonstrateur (2 mètres linéaires environ)	10,80 €	11,10 €

• •
S
ē
=
Ξį
ĊŦ
Ψ
Sp
₹
ā

	Tarifs actuels (délibération du 24/12/13)	Tarifs à partir du 1er janvier 2017
Marché aux fleurs de la Toussaint		
Abonnement pour toute la durée du marché, par mètre linéaire	26,45 €	27,20€
Tarif à la iournée, par mètre linéaire	4,85 €	5,00€

Abonnement pour toute la durée du marché, par mètre linéaire Tarif à la journée, par mètre linéaire  3,95 € 4,10 €	Marché aux sapins de Noël		A AMAZINA MANAGARITA PARA PARA PARA PARA PARA PARA PARA PA
3,95 €	Abonnement pour toute la durée du marché, par mètre linéaire	12,45 €	12,80€
	Tarif à la journée, par mètre linéaire	3,95 €	4,10€

- Andrews - Andr	6,30 €
Jacobs Control Control	
Labour Labour Labour However However	néaìre
Brocante Malraux	Emplacement journalier, par mètre lir

Fmnlacement journalier, valable bour toute la journée, par mètre linéaire 1,55 € 1,60 €	
	linéaire 1,55 € 1,60 €

Halles couvertes Ste Claire		
Abonnement, par trimestre, par mètre linéaire de façade	81,05 €	83,50€
About mount pour l'utilication des sous-sols (caves, chambres froides, locaux	0.448-7	
compressessing tarif par m² at par trimpetre	81,05 € / an	20,80 € / trim
Aboundment nous l'utilisation de la calle de découpe au sous-sol, tarif par	- Autoropius	HANNING TO THE PARTY OF THE PAR
About the next partrimethe	541,55 € / an	139,40 € / trim

## Annexe 3 : Tarifs pour la mise à disposition et fourniture d'électricité

			Tarifs à partir du 1 <sup>et</sup> janvier 2017
Pour les journaliers	urnaliers	Tarif électrique journalier	2,40 € / jour
1	Commence of the contract of	Raccordement électrique	18,50 € / trimestre
rour les	Pour les Factulation du l'eel	Consommation KWH	0,15 € / KWh
anomies	Facturation forfaitaire	Facturation forfaitaire   Forfait pour 1 jour par semaine   30,80 € / trimestre	30,80 € / trimestre

A			(B) (B) (B) (B) (B) (B)		
R T I C L	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Droits de 1 <sup>er</sup> Établissement Tarifs 2016 en Euros	Droits de 1 <sup>er</sup> Établissement Tarifs 2017 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2016 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2017 en Euros
E S		20.00	2		
001	pour toute permission de voirie, droit fixe.	5,05€	5,10 €		State and the state of the stat
002	pour tout travail ou objet non prévu au présent tarif	14,95 €	15,10 €		
	TRAVAUX				
010	mur de clôture, sans déduction des portes par mètre courant	3,25 €	3,30 €		
011	fouille sur la voie publique pour construction ou réparation de conduites par mètre courant	5,05€	5,10 €		
012	démolition partielle ou totale d'un bâtiment ou d'un mur de clôture par mètre courant et par étage	3,25€	3,30 €		
013	exhaussement d'un bâtiment à l'alignement par étage et par mètre courant		3,30 €		
014	peinture de façade, sans ravalement, repiquage ou recrépissage, peinture ou vernissage de devanture y compris toutes saillies, peinture de marquises par m² (vides non déduits)				
015	établissement ou suppression de baie de magasin par unité	13,65 €	13,80 €		
016	établissement ou réfection de devanture par mètre courant	13,65 €	13,80 €		
017	suppression ou établissement de point d'appui intermédiaire au rez-de- chaussée, pile, colonne, poteau par unité	9,00€	9,10 €		
018	installation de caisson pour volet roulant ou grille de sécurité en saillie le mètre courant	5,15€	5,20 €		
019	installation de volets roulants ou de grilles de sécurité en saillie le m²	4,10 €	4,15 €		
1,550,60,600	A*POUR CHANTIER ET DEMENAGEMENT		12,000,000,000,000		
100	entrepôt de matériaux sur la voie publique pendant la construction d'immeubles neufs ou pendant des travaux importants effectués en façade d'immeubles existants par mois et par m² (y compris les clôtures provisoires)			3,35 €	3,40 €
101	occupation du domaine public avec un échafaudage volant, mobile ou fixe pour réparation et pour entrepôt de matériaux divers par m² et par jour			1,65€	1,65€
102	occupation du domaine public par de petites bennes(< à 5 m³) destinées à l'évacuation de matériaux et divers objets par unité et par jour			7,85€	7,95€
103	occupation du domaine public par de grandes bennes (> ou = à 5 m³) dans les mêmes conditions que l'article 102			8,20 €	8,30 €
104	occupation du domaine public avec des véhicules divers ou engins de chantier par tranche de 5 ml et par jour			2,00 €	2,00€
105	occupation du domaine public, y compris cases de parcmètres, pour camions de déménagement par case ou par fraction de 5 ml et par jour			8,20 €	8,30 €
106	occupation ou suppression de cases de parcmètres, pour chantier par case ou fraction de 5 ml et par jour			8,20 €	8,30 €
	B * POUR VENTE OU ANIMATION			(* 1615 AZEMBER (* 1845)	143, 140, 400, 000, 150
200	occupation du trottoir pour démonstration de produits (commerçants sédentaires devant leur magasin) - démonstration de forains durant les fêtes et jeux (NOEL-JOUR DE L'AN) le m² par jour			14,90 €	15,05 €
201	entrepôt occasionnel sur trottoir de marchandises, objets divers lors de fêtes ou manifestations (commerçants sédentaires devant leur magasin) par m², par jour			1,65€	1,65€
202	véhicules mis en exposition ou en démonstration dans un but commercial ou publicitaire par jour et par véhicule :				
	* jusqu'à 7 mètres			50,20 €	50,70€
	* de 7 à 10 mètres			75,30 €	76,05€
	* plus de 10 mètres			125,35 €	126,60 €

A					
≥ R		Droits de 1 <sup>er</sup>	Droits de 1 <sup>er</sup>	Redevance	Redevance
T	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE	Établissement	Établissement	périodique	périodique
Ċ	DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Tarifs 2016 en	Tarifs 2017 en	Tarifs 2016 en	Tarifs 2017 en
L		Euros	Euros	Euros	Euros
S				lands to grade	
204	attractions enfantines : petits manèges, chevaux mécaniques, balançoires,				
	pédalos, dans Zone A : (périmètre Centre Ville suivant : quai Stéphane Jay, boulevard				
	Gambetta, rues Lesdiguières, Général Marchand, Alphand, places Ste Claire,				
	Notre Dame, rues Pt. Carnot, Chenoise, Madeleine), étant entendu que				
	chaque jour commencé est dû en entier			1,65€	1,65€
	le m² par jour (sauf dimanche et lundi) abonnement annuel, le m² par trimestre (soit forfait de 65 jours sur 13				
	semaines)			64,60 €	65,25 €
1	Town Division de le ville)				
	Zone B : (reste de la ville)  le m² par jour (sauf dimanche et lundi)			1,10 €	1,10€
	abonnement annuel, le m² par trimestre (soit forfait de 65 jours sur 13				
	semaines)			31,70 €	32,00 €
205	attractions enfantines : gros manèges				
	Zone A (centre ville, voir article 204), étant entendu que chaque jour				
	commencé est dû en entier le m² par jour (sauf dimanche et lundi)			1,20 €	1,20 €
	abonnement annuel, le m² par trimestre (soit forfait de 65 jours sur 13			47,00 €	47,45 €
	semaines)			47,00€	47,45€
	Zone B : (reste de la ville)				
	le m² par jour (sauf dimanche et lundi)			0,80€	0,80€
	abonnement annuel, le m² par trimestre (soit forfait de 65 jours sur 13			23,45 €	23,70 €
	semaines)				
208	Mobil homes et autres modules : redevance mensuelle			290,45 €	293,35€
209	Chapiteaux pour cirque		I	1,00 €	1,00 €
	le 1 <sup>ier</sup> jour, le m²			0,80 €	0,80 €
	les 2 <sup>ième</sup> et 3 <sup>ième</sup> jour, le m² par jour les autres jours, le m² par jour (seuls les jours de représentation sont pris				
	en compte)			0,50 €	0,50 €
210	Chapiteaux pour la présentation de spectacles divers, avec paiement d'entrées		<b>.</b>		
	le 1 <sup>ier</sup> jour, le m²			1,20 €	1,20 €
	les autres jours, le m² par jour (seuls les jours de représentation sont pris	Ì		0,80 €	0,80€
211	en compte) Chapiteaux pour manifestations diverses, sans paiement d'entrées				
	le 1 <sup>ier</sup> jour, le m²			0,80 €	0,80€
	les autres jours, le m² par jour			0,50 €	0,50 €
213	Occupation du domaine public pour animation commerciale ou publicitaire sur				
713	l'Esplanade, le m², par jour			0,90 €	0,90€
	les 1000 premiers m² occupés les 1000 m² suivants			0,90 €	0,90 €
	les 1000 m² suivants les m² supplémentaires			0,70 €	0,70 €
	Occupation du domaine public pour animation commerciale ou publicitaire		3	, -,	
214	dans le secteur				
	Zone A (centre ville, voir article 204)		Y	0700	6756
	le m² par jour			6,70 €	6,75 €
	Zone B : (reste de la ville)				
	le m² par jour			3,45 €	3,50 €
超级 医	OCCUPATIONS PERMANENTES				
agarus Parsia Istilia	A*SOUS-SOL				
300	passage souterrain sous le sol communal à usage de galerie technique par m², par an			108,15€	109,25 €
204	occupation du sous-sol, conduite souterraine			1,65 €	1,65 €
301	redevance annuelle par mètre linéaire, par an			1,00 €	1,00 €
302	voies ferrées et embranchements de voies ferrées sur la voie publique dans le sens transversal			4,80 €	4,85 €
302	par mètre courant, par an			.,	1 .,

A			160 (A) (A) (A)		
R		Droits de 1 <sup>e7</sup>	Droits de 1 <sup>er</sup>	Redevance	Redevance
and Tales	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE	Établissement	Établissement	périodique	périodique
C	DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Tarifs 2016 en	Tarifs 2017 en	Tarifs 2016 en Euros	Tarifs 2017 en Euros
E		Euros	Euros	Euros	Euros
S	voies ferrées et embranchements de voies ferrées sur la voie publique dans le				
303	sens longitudinal			1,30 €	1,30 €
	par mètre courant, par an		:		
304	passage souterrain sous le sol communal pour piétons, véhicules ou à usage d'entrepôt			195,20€	197,15€
304	par m² et par an				
N (2005) 1200	B*SOL				
400	établissement, suppression ou modification d'entrée cochère, ou entrée de				
400	garage, ponceau sur fossé par unité de 3 mètres et par an				
	jour horizontal vitré ou barreaudé, pour l'éclairage ou l'aération des sous-sols			10.00.6	44.00.5
401	par unité et par an			10,90 €	11,00€
	enseigne incrustée dans les trottoirs			30,50 €	30,80 €
402	par m² et par an			30,30 €	30,00 €
404	étalage contre la devanture, de marchandises, d'objets divers par mètre courant et par an			15,35 €	15,50 €
405	étalage par entrepôt sur trottoir, de marchandises			54,10 €	54,65 €
405	par m² et par an Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées,			04,10 0	
406	CLASSE A - 1ère catégorie places et voies piétonnes :			42,40 €	42,80 €
700	par m² et par an			<u> </u>	
	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE B - 2ème catégorie				
407	place d'Apvril, square Docteur Léon Martin, Jardin de Ville,			26,45 €	26,70 €
	par m² par an				
408	Terrasses devant cafés, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, CLASSE C - 3ème catégorie, le reste de la Ville :			13,00 €	13,15€
400	le m², par an (hors classe, voir article 418).			,	
400	terrasses fermées pour débits de boissons, restaurants, installées à titre			213,75€	215,90 €
409	précaire et révocable par m², par an			210,700	210,500
410	jardinières			Exonéré	Exonéré
	par tranche de 0,50 m garages à bicyclettes de 0,70 m à 1,40 m de hauteur			00.00.6	00.70.6
411	par unité, par an et par mètre courant			89,80 €	90,70€
412	bascules automatiques, guides parlants automatiques par an			105,55 €	106,60 €
413	distributeurs divers et apparells similaires, mobiles			108,15€	109,25€
413	par unité, par an			,	100,00
	pompes distributrices d'essence et poste à air et eau, appareils mobiles placés				
414	sur chariots, canalisations aériennes partant d'une borne placée hors de la voie publique (circulaire ministérielle, série S.P.n° bís n° 7 du 12/01/1949)			118,75 €	119,95 €
	par unité et par an				
415	appareils à multiple débit (essence auto par an seulement) - tarif ci-dessus			178,30 €	180,10 €
413	majoré de 50 %, planimètres non publicitaires	1			
416	par unité, par an			105,55€	106,60 €
417	planimètres publicitaires			562,05 €	567,65€
	par unité, par an terrasses devant café, restaurants, hôtels, dans les limites autorisées, HORS				
418	CLASSE - (place Victor Hugo)			55,65 €	56,20 €
	le m², par an paravents				1
419	par tranche de 0,50 m et par an			15,65 €	15,80 €
420	abris de terrasse, parasols géants			5,05€	5,10 €
	le m², par an étalage par entrepôt sur trottoir, de chevalets, panneaux mobiles publicitaires,				
425	autres que marchandises			133,25 €	134,60 €
	par unité et par an terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites				-
400	autorisées			133,25 €	134,60 €
426	Classe A			100,20 €	10-7,00 %
l	le m², par an		.1	1	I

A R					
Ť	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE	Droits de 1 <sup>er</sup> Établissement	Droits de 1 <sup>er</sup> Établissement	Redevance périodique	Redevance périodique
Ċ L	DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Tarifs 2016 en Euros	Tarifs 2017 en Euros	Tarifs 2016 en Euros	Tarifs 2017 en Euros
E S					
	terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites				
427	autorisées Classe B			107,50€	108,60 €
	le m², par an terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites				
400	autorisées			86,00 €	86,85€
428	Classe C			00,00 4	00,000
	le m², par an terrasses semi-ouvertes devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites				
429	autorisées			133,25 €	134,60 €
	Hors classe le m², par an				
	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées				
430	Classe A			80,35€	81,15 €
	le m², par an				
40.4	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans les limites autorisées			52,95 €	53,50 €
431	Classe B			32,33 C	00,000
	le m², par an terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans				
432	les limites autorisées			26,00€	26,25€
••-	Classe C				
	terrasses sur place de stationnement devant cafés, restaurants, hotels, dans				
433	les limites autorisées Hors classe			105,45 €	106,50 €
	le m², par an				
435	Aires de déchargement sur le domaine public :			50,20 €	50,70 €
	** jusqu'à 50 m² le m² par an ** de 51 m² à 300 m² le m par an			19,75 €	19,95 €
	** au dessus de 300 m² le m² par an			2,10 €	2,10 €
436	Contrôle d'accès sur le domaine public. Barrière rabattable, borne d'accès par unité et par an			130,55€	131,85 €
	C * SUR SOL	de de succession	origensinaklussi origi		
-00	installation de portes, portails volets, doubles fenêtres, persiennes et	4,35 €	4,40 €	2,75 €	2,80 €
500	parements divers, en saillie le m² (mesuré dans le plan vertical) et par an	4,35 €	4,40 €	2,750	2,000
501	établissement d'un vitrage jusqu'à 0,20 m de saillie sur l'alignement	14,40 €	14,55 €	10,90 €	11,00 €
	par m² et par an entablement ou corniche de magasin	4,80 €	4,85 €		
502	par mètre courant marquises, auvents, tentes fixes au-dessus des portes et boutiques, au rez-de-		4,05 €		
504	marquises, auvents, tentes fixes au-dessus des portes et bounques, au rez-de- chaussée	7,60 €	7,70 €	6,60 €	6,65 €
	par m² couvert et par an tente mobile au-dessus des portes et boutiques au rez-de-chaussée				
505	par m² couvert et par an	5,40 €	5,45 €	4,95 €	5,00 €
506	tente mobile aux étages			3,20 €	3,25€
	par unité et par an lanternes, spots, sonnerie d'alarme, horloges, etc	19,55 €	19,75 €	14,45 €	14,60 €
507	par unité et par an montres vitrées, cadres fixes ou mobiles, caissons vitrés			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
508	par unité, par m² et par an	73,85 €	74,60 €	55,45 €	56,00 €
509	enseignes peintes sur mur, sur bois, sur étoffe, dépose et repose d'enseignes en lettres découpées sans changement de texte par m²	4,50 €	4,55 €		
510	grille de sécurité, volet roulant, volet bois	9,70 €	9,80 €	7,55 €	7,65€
-	par m² , par an caméra	19,55 €	19,75 €	14,20 €	14,35 €
511	l'unité, par an				
512	enseignes lumineuses perpendiculaires le m² par face, par an	16,80 €	16,95 €	13,55 €	13,70 €
513	enseignes lumineuses parallèles	16,80 €	16,95€	13,55 €	13,70 €
V 1.0	par m², par an		1		1

A R T I C L E S	DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS NATURE DES AUTORISATIONS ET OCCUPATIONS Articles	Droits de 1 <sup>er</sup> Établissement Tarifs 2016 en Euros	Droits de 1 <sup>er</sup> Établissement Tarifs 2017 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2016 en Euros	Redevance périodique Tarifs 2017 en Euros
514	enseignes non lumineuses perpendiculaires le m² par face et par an	10,20 €	10,30 €	7,30 €	7,35 €
515	enseignes non lumineuses parallèles le m², par an		10,30 €	7,30 €	7,35 €
516	rampes lumineuses, tubes néon par mètre courant, par an	7,95€	8,05 €	5,40 €	5,45 €
517	guanart mural pan luminguy nour tarifs et manus		19,75€	14,20 €	14,35 €
518	support mural lumineux pour tarifs et menus l'unité, par an	28,15€	28,45 €	20,30 €	20,50 €
521	panneaux supports d'affiches en saillie sur le domaine public le m², par an	60,80 €	61,40 €	32,95 €	33,30 €
522	caisson pour volet roulant ou grille de sécurité le mètre courant, par an	21,45 €	21,65€	16,10 €	16,25 €
524	auvents, marquises et autres structures, éclairés par spots encastrés ou tubes fluorescents le m² couvert, par an	11,30 €	11,40 €	9,65€	9,75€
527	appareils de ventilation l'unité, par an	200,60€	202,60 €	129,30 €	130,60 €
580	passerelles, passages supérieurs enjambant la voie publique redevance annuelle, par m²			201,90 €	203,90 €
n san der allen der	PUBLICITE	465 / 45 AST 1,54 - 65 HE	s es esterries per per este est. Fi		10 (Sec. 9) 43 (10 / Sec.
700	publicité sur les installations visées aux articles 10-100-101-413-de la présente délibération redevance mensuelle par m² ou fraction de m² de surface utilisée par la publicité			20,95€	21,15€
701	publicité sur garage à bicyclettes redevance annuelle par m² ou fraction de m² de surface utilisée par la publicité			67,05€	67,70 €

### TARIFICATION DES SERVICES DE RESTAURATION EN ESPACES PERSONNES ÂGÉES

		Personne seule	Couple	Tarifs appliqués
	Tranche 1	≤777.17€	≤1 206.59€	5.05€
	Tranche 2	777.18€ à 855€	1 206.60€ à 1 289€	5.58€
Tranches déterminées en fonction	Tranche 3	856€ à 1 025€	1 290€ à 1 459€	6.26€
de la formule suivante :	Tranche 4	1 026€ à 1 195€	1 460€ à 1 629€	7.10€
Revenu fiscal de référence usager	Tranche 5	1 196€ à 1 365€	1 630€ à 1 799€	8.01€
12 mois	Tranche 6	1 366€ à 1 535€	1 800€ à 1 969€	8.87€
	Tranche 7	≥ 1 536€	≥ 1 970€	9.71€
		Revenu non comm	nuniqué*	9.71€
	Potage			0.85€
	Repas du so	oir		3.40€
Mε	ijoration repas	s festifs		+ 1.50€ sans boisson + 3.20€ avec boisson
Enfants déjeuna	nt en EPA (ju	squ'à 16 ans inclus	)	5.05€
Personnel de la Ville de Grenoble stagia	e, stagiaires tr ires en stage c		lle de Grenoble et	5.05€

<sup>\*</sup>En cas de non présentation du justificatif de ressources, le tarif le plus élevé sera appliqué.

### Règlement intérieur des ludothèques gérées par la Ville de Grenoble

### Présentation générale

La ludothèque est un lieu convivial d'accueil et de rencontres autour du jeu, outil culturel de mixité sociale et intergénérationnelle.

La ludothèque participe à l'éveil de l'enfant sur le plan éducatif, affectif, social et culturel, et agit comme outil de socialisation, de prévention et d'apprentissages divers.

La ludothèque est un lieu de développement du soutien à la parentalité et de la relation entre adultes et enfants autour du jeu. Elle propose un espace de jeu sur place et un service de prêt de jeux.

La ludothèque est également un lieu de ressources où les professionnels (assistant(e)s maternel(le)s notamment), les parents et les autres membres de la famille trouveront écoute, conseils, soutien auprès de professionnels et découvriront les différents services de l'équipement qui l'héberge.

### **Fonctionnement**

### Publics visés:

- Les enfants âgés de 0 à 6 ans et plus, accompagnés de leurs parents ou grands-parents
- Les professionnels de la petite enfance (assistant(e)s maternel(le)s...)

### Horaires:

• Voir affichage à part

### Modalités d'accueil

### A) Sécurité, hygiène et responsabilité

Lors de l'accueil du public, chaque personne peut venir et repartir quand elle le souhaite. Les entrées et les sorties sont libres et spontanées. L'accueil est également gratuit.

Les enfants sont sous la surveillance de l'adulte accompagnant (parent, assistant(e) maternel(le)...) et restent sous sa responsabilité.

La Ville de Grenoble se dégage de toute responsabilité concernant la surveillance des enfants, les dommages corporels ou les dégâts matériels causés par autrui.

Conformément à la réglementation en vigueur, il est strictement interdit de fumer.

Le personnel se réserve le droit :

- d'intervenir auprès de l'enfant lorsque celui-ci se met ou met les autres en danger,
- de limiter le nombre de personnes accueillies pour garantir la sécurité de tous, avec une priorité faite aux familles et leurs enfants.

### B) Règles du jeu de la ludothèque

La ludothèque est un lieu d'accueil collectif ouvert à tous. Tout comportement physique ou verbal doit être respectueux et modéré entre adultes, enfants, entre l'adulte et l'enfant, ainsi qu'envers le personnel. Veillez à adopter un comportement correct.

### C) Le jeu sur place

Le jeu libre est un moment de partage de jeux entre enfants, entre ami(e)s, entre parents et enfants, ou en famille. Les personnes sont libres de choisir les jeux parmi la gamme qui leur est proposée. Le moment de jeu ne sera pas imposé par l'animateur.

Pour le bien-être de tous, les règles du jeu de la ludothèque sont les suivantes :

- · respecter les joueurs
- respecter les espaces dédiés aux tout petits
- respecter le matériel, signaler tout jeu détérioré ou pièce manquante
- prendre soin des jeux et jouets mis à disposition
- ranger chaque jeu (propre, complet) après son utilisation et son départ

### D) Engagements de chacun

Toute personne entrant à la ludothèque s'engage à se conformer à ces modalités d'accueil. En cas de manquement à ces modalités d'accueil, la Ville de Grenoble se réserve le droit d'interdire, de manière temporaire ou définitive, l'accès à ces équipements.



### A) Tarifs

- L'abonné doit être à jour du paiement de son abonnement annuel. Le prix de l'abonnement est fixé par délibération et affiché.
- Le prêt de jeux se fait à raison de trois jeux maximum par enfant et pour une durée de trois semaines.

### B) Modalités

L'accès au prêt doit obligatoirement donner lieu à une inscription préalable.

Les jeux sont vérifiés au sein de l'équipement avant la location et nous demandons à l'emprunteur de les retourner complets et en bon état à la ludothèque.

Toute perte ou détérioration doit être signalée au personnel de la ludothèque qui juge alors de la possibilité d'effectuer une réparation ou un remboursement du jeu.

### C) Perte ou détérioration d'un jeu

En cas de perte ou de détérioration d'un jeu, sur place ou lors d'un emprunt à domicile, l'usager s'engage :

- si une réparation du jeu est possible : à payer le coût de la réparation du jeu endommagé,
- si le jeu doit être changé : à rembourser le jeu à son prix de remplacement.

### **Tarification usagers des Ateliers Prévention**

	Tarif Atelier/trimestre
Retraités Grenoblois non	10 €*
imposables	10 €
Retraités Grenoblois	30 €*
imposables	30 E.
Retraités non Grenoblois	40 €*

<sup>\*</sup>Sur présentation de l'avis d'imposition.

### **Tarifs Jardins Partagés Bachelard / Secteur 3**

Tarification	Petite	Moyenne	Grande
annuelle par taille de parcelle	30 €	60 €	90 €

### **Tarifs Jardins Partagés Beauvert / Secteur 4**

Tarification	Petite	Grande
annuelle par taille de parcelle	20 €	30 €

### **Tarifs Jardins Partagés de l'Amitié / Secteur 5**

Tarification	Usager	Collectif/association
annuelle par type d'usagers	30 €	40 €

### **Tarifs Jardins Partagés Terre Neuve / Secteur 6**

Tarification unique annuelle	11.50 €

### LISTE DES SALLES DE REUNIONS MUNICIPALES OU FESTIVES LOUABLES

### SALLES DE REUNIONS MUNICIPALES

### SALLES DE MOINS DE 100 PLACES OU MOINS DE 100M<sup>2</sup>

### Maison des Associations:

6 Rue Berthe de Boissieux

- ➤ 3 salles de 4 places
- ▶ 1 salle de 8 places
- ▶ 1 salle Cyberespace de 7 places
- ▶ 3 salles de 15 places
- ▶ 5 salles de 19 places
- ▶ 1 salle de 40 places

### Salle Boston:

4 Rue Boston

▶ 1 salle de 19 places avec tables

### Salles Vallier

64 Rue Ampère

▶ 1 salle de 40 places avec tables (50 places en configuration conférence)

### Salle polyvalente de l'Ile verte :

37 bis Rue Blanche Monier

- ▶ 1 salle de 85 places, fractionnable en 3 salles par des cloisons amovibles :
  - Salle Vercors 30m<sup>2</sup> / entre 25 et 30 places
  - Salle Chartreuse 25m<sup>2</sup> / entre 25 et 30 places
  - Salle Belledonne 37 m² / entre 25 et 30 places

### Maison des Habitants Abbaye:

▶ 1 salle ESF en RDC de 62 m² environ

### Maison des Habitants Le Patio:

97, galerie de l'Arlequin

Salles internes (aux horaires du Patio):

- ► La salle 1, de 19 places
- ► La salle 2, de 50 places

### ► La salle 3, de 19 places

### Salles externes:

- ▶ La salle du centre social en sous-sol, de 19 places, 97 galerie de l'Arlequin
- ► Le Bocal 1 de 19 places, 97 Galerie de l'Arlequin
- ► Le Bocal 2 de 19 places, 97 Galerie de l'Arlequin
- ► La Mezzanine de 19 places, 100 Galerie de l'Arlequin
- ▶ La Salle des Balcons de 50 places, 20 Allée des balcons
- ► La salle des Géants de 30 places, 11 Place des Géants
- ► La salle des Géants de 19 places, 11 Place des Géants

### Maison des Habitants Bajatière:

- ▶ 1 Salle ESF en RDC de 69.31 m² environ
- ➤ Annexe salle Moyrand de 98 m² environ

### Maison des Habitants Baladins:

▶ 1 Salle de réunion de 11m²

### Maison des Habitants Capuche:

▶ 1 Salle ESF 78 m<sup>2</sup> environ en RDC

### Maison des Habitants Eaux-Claires:

➤ 1 Salle ESF de 62 m² environ en RDC

### Maison des Habitants 3:

- ▶1 salle polyvalente « Lys rouge » 184 m², moins de 100 personnes pour des raisons de sécurité (sorties)
- ▶2 salles de réunion respectivement 27 et 23 m², capacité 19 personnes (salles de la MDH3)
- ▶1 salle d'activités 84 m² (salle de la MDH3)

### Villa Abry:

▶ 1 salle située à l'étage de 57 m² environ d'une capacité de 19 personnes maximum.

### Maison des Habitants Prémol:

- ▶ 1 Salle annexe Claude Kogan de 68 m² environ d'une capacité de 19 personnes maximum.
- ▶ 1 salle Espace partagé Vigny Musset, d'une capacité de 70 personnes maximum.

### Maison des Habitants Teisseire:

▶ 1 Salle ESF de 78 m² environ en RDC

### Maison des Habitants Vieux-Temple :

- ▶ 1 salle de psychomotricité au RDC de 84 m² environ
- ▶ 1 salle de réunion en RDC de 21 m² environ
- ▶ 1 salle de réunion à l'étage de 29 m² environ
- ▶ 1 salle de réunion à l'étage de 23 m² environ

### Salles des Vignes

Rue Maréchal Randon (quartier lle Verte)

▶ 1 Salle de dé réunion de 45 m²

### **Equipement Personnes Agées Mutualité:**

▶ 1 salle de réunion d'environ 23 m² en étage

### Espace Personnes Agées Pinal:

► 1 Salle polyvalente Pinal de 95 m² environ

### SALLES DE PLUS DE 100 PLACES OU PLUS DE 100M<sup>2</sup>

### Maison des Associations:

6 Rue Berthe de Boissieux

▶ 1 salle de 160 places

### Maison des Habitants Le Patio:

97 Galerie de l'Arlequin

► La salle 150 de 150 places

85 Galerie des Baladins

▶ 1 salle polyvalente de 169 places

### Salle Rouge:

15 rue des Arts et Métiers

▶ 1 salle de 120 places

### Salle, 8 Rue Sergent Bobillot:

▶ 1 Salle polyvalente de 150 m² environ

### Maison des Habitants Chorier Berriat :

➤ 1 Salle de 106 m² environ en étage

### Maison des Habitants Eaux-Claires :

▶ 1 Salle polyvalente nommé Christian Gali située chemin du couvent de 141 m² environ

### Maison des Habitants du Bois d'Artas:

▶ 1 grande salle, 3 rue Augereau, d'environ 118.40m², accès aux vestiaires de 19,30m²et accès possible à un espace cuisine de 15m²

### SALLE FESTIVE MUNICIPALE

### MDH Centre-Ville:

▶ 1 salle de 100 personnes au rez-de-chaussée (100m²). Accès supplémentaire à une cuisine et un vestiaire

### Polyvalente Mistral, 71 ter avenue Rhin et Danube :

▶1 salle 128 m²

### TARIFICATION APPLICABLE A LA LOCATION DES SALLES DITES FESTIVES

SEMAINE Du lundi 8h30 au vendredi 17h		WEEK END Du vendredi 17h au lundi 10h		
			Salle de 100 à 150m²	120 €
Forfait journée de 8h30 à 18h	100€	<b>Soirée</b> du vendredi 17h au samedi 10h	Salle de plus de 150m²	150 €
Forfait après-midi de 13h30 à 18h	50€	ddi 10h ay bandi 10h	Salle de 100 à 150m²	360 €
Forfait soirée à partir de 18h	80€	du samedi 10h au lundi 10h	Salle de plus de 150m²	400 \$
	<del></del>	énage: forfait 80 € ation vaisselle: 50€		

Pour toute dégradation du mobilier ou de l'immobilier, il sera fait une estimation qui sera facturée au loueur

### Annexe à la délibération N° 45 -

### Annexe 7 : Liste intégrale des adresses avec leurs périmètres scolaires d'affectation

Etablissement	Rue	Début	Fin	Parité
ALPHONSE DAUDET ELEMENTAIRE	AVENUE LEON BLUM	0	21	impair
	AVENUE LEON BLUM	0	36	pair
	CHEMIN DES ALPINS	0	999	les deux
	RUE ALFRED DE VIGNY	0	50	pair
	RUE ALFRED FREDET	0	999	les deux
	RUE ALPHONSE DAUDET	0	999	les deux
	RUE AMABLE MATUSSIERE	0	999	les deux
	RUE CHARLES MILLAT	0	999	les deux
	RUE DE STALINGRAD	93	169	impair
	RUE DE STALINGRAD	94	140	pair
	RUE DES ALLIES	41	117	impair
	RUE DES ALLIES	42	108	pair
	RUE EDMOND ROSTAND	0	999	les deux
	RUE EUGENE SUE	0	999	les deux
	RUE GEORGE SAND	0	5	impair
	RUE JEAN PERRIN	0	999	les deux
	RUE LIEUTENANT CHABAL	0	999	les deux
	RUE MARQUIAN	О	999	les deux
	RUE MASSENET	0	999	les deux
	RUE RENE LESAGE	0	999	les deux
LPHONSE DAUDET MATERNELLE	AVENUE LEON BLUM	0	21	impair
	AVENUE LEON BLUM	0	36	pair
	CHEMIN DES ALPINS	0	999	les deux
	RUE ALFRED DE VIGNY	0	50	pair
	RUE ALFRED FREDET	О	999	les deux
	RUE ALPHONSE DAUDET	o	999	les deux
	RUE AMABLE MATUSSIERE	0	999	les deux
	RUE CHARLES MILLAT	0	999	les deux
	RUE DE STALINGRAD	94	140	pair
	RUE DE STALINGRAD	93	169	impair
	RUE DES ALLIES	41	117	impair
	RUE DES ALLIES	42	108	pair
	RUE EDMOND ROSTAND	0	999	les deux
	RUE EUGENE SUE	0	999	les deux
	RUE GEORGE SAND	0	5	impair
	RUE JEAN PERRIN	0	999	les deux
	RUE LIEUTENANT CHABAL	0	999	les deux
	RUE MARQUIAN	О	999	les deux
	RUE MASSENET	О	999	les deux
	RUE RENE LESAGE	0	999	les deux
MPERE PRIMAIRE ELEMENTAIRE	ESPLANADE ANDRY-FARCY	0	999	les deux
	PASSAGE D'ALEMBERT	0	999	les deux
	RUE ABBE GREGOIRE	34	76	pair

AMPERE PRIMAIRE ELEMENTAIRE	RUE ABBE GREGOIRE	78	104	pair
	RUE AMPERE	2	12	pair
	RUE AMPERE	11	37	impair
	RUE AMPERE	39	75	impair
	RUE AMPERE	14	34	pair
	RUE AUGUSTIN BLANC	0	999	les deux
	RUE BARGINET	0	999	les deux
	RUE BOUCHER DE PERTHES	0	999	impair
	RUE BOUCHER DE PERTHES	0	999	pair
	RUE BUFFON	0	999	les deux
	RUE CUVIER	0	999	les deux
	RUE DAGUERRE ET NIEPCE	0	999	les deux
	RUE D'ALEMBERT	37	79	impair
	RUE D'ALEMBERT	102	124	pair
	RUE D'ALEMBERT	83	117	impair
	RUE D'ALEMBERT	48	100	pair
	RUE DANTON	0	999	les deux
	RUE DE BELIN	0	999	les deux
	RUE DE BOURGOGNE	0	999	les deux
	RUE DES ARTS ET METIERS	23	999	impair
	RUE DES ARTS ET METIERS	2	20	pair
	RUE DES ARTS ET METIERS	1	19	impair
	RUE DES ARTS ET METIERS	32	36	pair
	RUE DES TOURNELLES	0	999	les deux
	RUE DOCTEUR HERMITE	20	56	pair
	RUE DOCTEUR HERMITE	11	45	impair
	RUE DOCTEUR PROSPER PAYERNE	0	999	les deux
	RUE DU DRAC	7	53	impair
	RUE DU DRAC	24	54	pair
	RUE DU DRAC	56	. 74	pair
	RUE DU DRAC	55	63	impair
	RUE GEORGES BIZET	0	999	les deux
	RUE GEORGES JACQUET	0	999	les deux
	RUE GUSTAVE EIFFEL	0	27	impair
	RUE GUSTAVE EIFFEL	31	999	impair
	RUE GUSTAVE EIFFEL	30	999	pair
	RUE GUSTAVE EIFFEL	0	28	pair
	RUE HENRY LE CHATELIER	0	999	les deux
	RUE JOYA	o	999	les deux
	RUE LEON SESTIER	0	999	les deux
	RUE LINDBERGH	0	999	les deux
	RUE LOUISE DREVET	0	999	les deux
	RUE MARX DORMOY	0	999	impair
	RUE MIRABEAU	0	999	les deux
	RUE MOZART	0	999	les deux
	RUE NICOLAS CHORIER	77	101	impair
	RUE NICOLAS CHORIER	34	58	pair
	RUE NICOLAS CHORIER	39	75	impair
4	RUE NICOLAS CHORIER	60	88	pair
	RUE PARMENTIER	0	999	les deux

MPERE PRIMAIRE ELEMENTAIRE	RUE RASPAIL	0	999	les deux
	RUE ROSE GARRET	0	999	les deux
	RUE SULLY	0	999	les deux
	RUE TREBOUTTE	0	999	les deux
	RUE VERGNIAUD		999	les deux
	RUE VICTOR LASTELLA	0	999	les deux
	RUE WALDECK ROUSSEAU	0	999	les deux
	TRAVERSE DES ILES	<del> </del> 0	12	pair
	TRAVERSE DES ILES	1	25	impair
AMPERE PRIMAIRE MATERNELLE	RUE ABBE GREGOIRE	84	104	pair
MECKE FRIMAIRE MATERINELLE	RUE AMPERE	14	34	pair
	RUE AMPERE	39	75	impair
	RUE BOUCHER DE PERTHES	14	999	pair
	RUE BOUCHER DE PERTHES	0	999	impair
	RUE D'ALEMBERT	110	124	pair
	RUE D'ALEMBERT	91	117	
				impair
	RUE DE BELIN RUE DE BOURGOGNE	0	999	impair les deux
	RUE DES ARTS ET METIERS	23	999	impair
	RUE DES ARTS ET METIERS	32	36	paír
	RUE DOCTEUR HERMITE	20	56	pair
	RUE DOCTEUR HERMITE	11	45	impair
	RUE DU DRAC	56	74	pair
	RUE DU DRAC	55	63	impair
	RUE GUSTAVE EIFFEL	30	999	pair
	RUE GUSTAVE EIFFEL	31	999	impair
	RUE JOYA	0	999	les deux
	RUE LINDBERGH	0	999	les deux
	RUE NICOLAS CHORIER	60	88	pair
	RUE NICOLAS CHORIER	77	101	impair
	RUE RASPAIL	0	999	les deux
	RUE VERGNIAUD	0	999	pair
	RUE VICTOR LASTELLA	0	999	les deux
	RUE WALDECK ROUSSEAU	0	999	impair
	TRAVERSE DES ILES	0	12	pair
	TRAVERSE DES ILES	1	25	impair
ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	ALLEE DE L'ECOLE VAUCANSON	2	999	pair
	ALLEE DE L'ECOLE VAUCANSON	17	999	impair
	ALLEE DU LYS ROUGE	0	999	les deux
	ALLEE LEOPOLD SEDAR SENGHOR	О	999	les deux
	ALLEE ROSA PARKS	0	999	les deux
	AVENUE BEAUMARCHAIS	0	999	pair
	AVENUE RHIN ET DANUBE	65	999	impair
	AVENUE RHIN ET DANUBE	74	86	pair
	AVENUE RHIN ET DANUBE	61	63	impair
	AVENUE RHIN ET DANUBE	54	72	pair
	AVENUE RONSARD	0	999	pair
	COURS DE LA LIBERATION ET DU	106	108	pair
	GENERAL DE GAULLE	0	000	log down
	PLACE DU LYS ROUGE	U	999	les deux

ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	RUE AIME CESAIRE	0	999	les deux
	RUE ALBERT REYNIER	20	999	pair
	RUE ALBERT THOMAS	21	45	impair
	RUE ALBERT THOMAS	20	26	pair
	RUE ALBERT THOMAS	1	19	impair
	RUE ALBERT THOMAS	2	18	pair
	RUE ANATOLE FRANCE	21	53	impair
	RUE ANATOLE FRANCE	68	92	pair
	RUE ANDRE SIBELLAS	0	999	impair
	RUE CLAUDE LORRAIN	0	999	les deux
	RUE DE LA SOLIDARITE	0	999	les deux
	RUE DES EAUX CLAIRES	73	999	impair
	RUE DOCTEUR SCHWEITZER	12	999	pair
	RUE ELSA TRIOLET	0	999	les deux
	RUE LOUIS ARAGON	0	999	les deux
	RUE LOUISE MICHEL	0	999	impair
	RUE LOUISE MICHEL	18	999	pair
	RUE MARTIN LUTHER KING	0	999	les deux
	RUE PAUL STRAUSS	0	999	les deux
	ALLEE DE L'ECOLE VAUCANSON	17	999	impair
ANATOLE FRANCE MATERNELLE		2	999	
	ALLEE DE L'ECOLE VAUCANSON			pair
	ALLEE DU LYS ROUGE	0	999	les deux
	ALLEE LEOPOLD SEDAR SENGHOR	0	999	les deux
	ALLEE ROSA PARKS	0	999	les deux
	AVENUE BEAUMARCHAIS	0	999	pair
	AVENUE RHIN ET DANUBE	54	72	pair
	AVENUE RHIN ET DANUBE	65	999	impair
	AVENUE RHIN ET DANUBE	74	86	pair
	AVENUE RHIN ET DANUBE	61	63	impair
	AVENUE RONSARD	0	999	pair
	COURS DE LA LIBERATION ET DU GENERAL DE GAULLE	106	108	pair
	PLACE DU LYS ROUGE	0	999	les deux
	RUE AIME CESAIRE	0	999	les deux
	RUE ALBERT REYNIER	20	999	pair
	RUE ALBERT THOMAS	1	19	impair
	RUE ALBERT THOMAS	2	18	pair
	RUE ALBERT THOMAS	20	26	pair
	RUE ALBERT THOMAS	21	45	impair
	RUE ANATOLE FRANCE	68	92	pair
	RUE ANATOLE FRANCE	21	53	impair
	RUE ANDRE SIBELLAS	0	999	impair
•	RUE CLAUDE LORRAIN	0	999	les deux
	RUE DE LA SOLIDARITE	0	999	les deux
	RUE DES EAUX CLAIRES	73	999	impair
	RUE DOCTEUR SCHWEITZER	12	999	pair
	RUE ELSA TRIOLET	0	999	les deux
	RUE LOUIS ARAGON	0	999	les deux
	RUE LOUISE MICHEL	18	999	pair
	RUE LOUISE MICHEL	0	999	impair
	ROL LOUISE PILCHEL		333	Jun Pall

ANATOLE FRANCE MATERNELLE	RUE MARTIN LUTHER KING	0	999	les deux
	RUE PAUL STRAUSS	0	999	les deux
ANTHOARD ELEMENTAIRE	AVENUE ALSACE LORRAINE	48	999	pair
	AVENUE ALSACE LORRAINE	59	999	impair
	AVENUE DOYEN LOUIS WEIL	0	999	les deux
	AVENUE FELIX VIALLET	52	56	pair
	AVENUE FELIX VIALLET	47	999	impair
	CHEMIN DES TROIS MAISONS	0	999	les deux
	COURS BERRIAT	70	130	pair
	COURS BERRIAT	132	140	pair
	COURS BERRIAT	65	111	impair
	COURS BERRIAT	144	999	pair
	COURS BERRIAT	131	999	impair
	COURS BERRIAT	113	129	impair
	COURS BERRIAT	142	142	pair
	PASSAGE ANTHOARD	0	999	les deux
	PASSAGE DU MARCHE	0	999	les deux
	PLACE DE LA GARE	1	999	impair
	PLACE DE LA GARE	0	999	pair
	PLACE DE SFAX	0	999	les deux
	PLACE FIRMIN GAUTIER	0	999	les deux
	PLACE ROBERT SCHUMAN	0	999	les deux
	PLACE SAINT BRUNO	0	999	pair
	PLACE SAINT BRUNO	1	9	impair
	PLACE SAINT BRUNO	53	63	impair
	RUE ABBE GREGOIRE	0	24	pair
	RUE ABBE GREGOIRE	7	19	impair
	RUE ADRIEN RICARD	0	999	les deux
	RUE AIME BEREY	0	999	les deux
	RUE AMEDEE MOREL	0	999	pair
	RUE AMEDEE MOREL	0	999	impair
	RUE AMIRAL COURBET	0	999	impair
	RUE AMPERE	1	9	impair
	RUE ANDRE REAL	0	999	les deux
	RUE ANTHOARD	0	999	les deux
	RUE ANTOINE POLOTTI	0	999	les deux
	RUE AUGUSTE GENIN	0	999	les deux
	RUE BARBILLON	0	999	pair
	RUE CAPITAINE VEYRON LA CROIX	0	999	les deux
	RUE CASIMIR BRENIER	35	39	impair
	RUE COLONEL DENFERT ROCHEREAU	28	999	pair
,	RUE COLONEL TANANT	0	999	les deux
	RUE COMMANDANT DEBELLE	0	999	les deux
	RUE CREPU	0	999	pair
	RUE D'ALEMBERT	2	46	pair
	RUE D'ALEMBERT	1	33	impair
	RUE D'ARMENIE	0	999	les deux
	RUE DE LA FRISE	0	999	les deux
	RUE DE LA NURSERY	0	999	les deux
	RUE DENIS PAPIN	О	999	les deux

ANTHOARD ELEMENTAIRE	RUE DIDEROT	0	999	les deux
	RUE DU DRAC	1	5	impair
	RUE DU DRAC	2	16	pair
	RUE DU MOULIN DE CANEL	0	999	pair
	RUE DU VERCORS	30	38	pair
	RUE DU VERCORS	2	28	pair
	RUE DU VERCORS	35	67	impair
	RUE DU VERCORS	52	96	pair
	RUE DU VERCORS	1	29	impair
	RUE DU 4 SEPTEMBRE	0	999	les deux
	RUE EDGAR QUINET	0	999	les deux
	RUE EUGENE BOUSSANT	0	999	les deux
	RUE FELIX ESCLANGON	0	999	les deux
	RUE GERIN	0	999	les deux
	RUE HENRI DEBRAYE	0	999	les deux
	RUE LOUISE COLLOMB	0	999	les deux
	RUE MARX DORMOY	0	999	pair
	RUE MAYEN	0	999	les deux
	RUE MICHELET	0	999	les deux
	RUE PAUL BILLAT	0	999	les deux
	RUE PIERRE SEMARD	40	58	pair
•	RUE PIERRE SEMARD	45	57	impair
	RUE PIERRE SEMARD	1	43	impair
	RUE PIERRE SEMARD	2	38	pair
	RUE RENE THOMAS	2	14	pair
	RUE RENE THOMAS	3	19	impair
	RUE RENE THOMAS	16	54	pair
	RUE RENE THOMAS	21	51	impair
	RUE REVOL	1	9	impair
	RUE REVOL	8	36	pair
	RUE REVOL	11	51	impair
	SQUARE DES FUSILLES	0	999	les deux
BAJATIERE ELEMENTAIRE	AVENUE JEAN PERROT	31	75	impair
	AVENUE JEAN PERROT	26	88	pair
	AVENUE MARCELIN BERTHELOT	11	37	impair
	CHEMIN BOURGELAT	0	999	les deux
	CHEMIN DE GORDES	0	999	les deux
	CHEMIN DE LA CABRIERE	0	999	les deux
	CHEMIN DE L'EGLISE	0	999	les deux
	CHEMIN DES ECOLIERS	0	999	les deux
	CHEMIN DU RHIN	0	999	impair
	CHEMIN VIEUX DIT PERRIN	0	999	les deux
	IMPASSE SIMARD	0	999	les deux
	RUE DE LA BAJATIERE	28	999	pair
	RUE DE LA BAJATIERE	17	45	impair
	RUE DE LA MOSELLE	8	999	pair
	RUE DE LA MOSELLE	0	999	impair
	RUE DE LA STATION PONSARD	3	9	impair
	RUE GAY LUSSAC	1	15	impair
	RUE GAY LUSSAC	2	20	pair

BAJATIERE ELEMENTAIRE	RUE GERMAIN	0	999	impair
	RUE KRUGER	0	999	les deux
	RUE LAVOISIER	7	999	impair
	RUE LAVOISIER	14	999	pair
	RUE LEROY	0	999	les deux
	RUE LOUIS VIDAL	0	999	les deux
	RUE MAURICE BARRES	0	999	pair
	RUE MAURICE BARRES	17	53	impair
	RUE MONGE	18	999	pair
	RUE MONGE	17	999	impair
	RUE MOYRAND	15	23	impair
	RUE PAUL DOUMER	0	999	les deux
	RUE PONSARD	0	999	les deux
	RUE SAINT FRANCOIS DE SALES	0	999	les deux
BAJATIERE MATERNELLE	AVENUE JEAN PERROT	31	75	impair
	AVENUE JEAN PERROT	26	88	pair
	AVENUE MARCELIN BERTHELOT	11	37	impair
	CHEMIN BOURGELAT	0	999	les deux
	CHEMIN DE GORDES	0	999	les deux
	CHEMIN DE LA CABRIERE	0	999	les deux
	CHEMIN DE L'EGLISE	0	999	les deux
	CHEMIN DES ECOLIERS	0	999	les deux
	CHEMIN DU RHIN	0	999	impair
	CHEMIN VIEUX DIT PERRIN	<del> </del> 0	999	les deux
	IMPASSE SIMARD	0	999	les deux
	RUE DE LA BAJATIERE	17	45	impair
	RUE DE LA BAJATIERE	28	999	pair
	RUE DE LA MOSELLE	0	999	impair
	RUE DE LA MOSELLE	8	999	pair
	RUE DE LA STATION PONSARD	3	9	impair
	RUE GAY LUSSAC	1	15	impair
	RUE GAY LUSSAC	2	20	pair
	RUE GERMAIN	0	999	impair
	RUE KRUGER	0	999	les deux
	RUE LAVOISIER	7	999	impair
	RUE LAVOISIER	14	999	pair
	RUE LEROY	0	999	les deux
	RUE LOUIS VIDAL	0	999	les deux
	RUE MAURICE BARRES	0	999	pair
	RUE MAURICE BARRES	17	53	impair
	RUE MONGE	17	999	impair
	RUE MONGE	18	999	pair
	RUE MOYRAND	15	23	impair
	RUE PAUL DOUMER	0	999	les deux
	RUE PONSARD	0	999	les deux
	RUE SAINT FRANÇOIS DE SALES	0	999	les deux
BEAUVERT PRIMAIRE ELEMENTAIRE	AVENUE DE LA GRANDE CHARTREUSE	0	999	les deux
nermer that the 1 th the 20 half the terrested that 3 for the 1 the	AVENUE DU GRAND SERRE	0	999	les deux
	AVENUE EDMOND ESMONIN	78	999	les deux

EAUVERT PRIMAIRE ELEMENTAIRE	AVENUE LEON BLUM	43	999	impair
	AVENUE LEON BLUM	38	999	pair
	AVENUE PAUL VERLAINE	0	999	les deux
	CHEMIN DES ESSARTS	0	999	les deux
	RUE AIME PUPIN	0	6	pair
	RUE ALFRED DE VIGNY	52	999	pair
	RUE ALFRED DE VIGNY	41	999	impair
	RUE CLAUDE KOGAN	13	999	impair
	RUE CLAUDE KOGAN	10	30	pair
	RUE DE LA DENT DE CROLLES	0	999	les deux
	RUE DE L'ECHAILLON	0	999	les deux
	RUE DE L'OBIOU	0	999	les deux
	RUE DE STALINGRAD	144	999	pair
	RUE DES MAQUIS DE L'OISANS	0	999	les deux
	RUE DU MONT AIGUILLE	0	999	les deux
	RUE FRANCIS JAMMES	0	999	les deux
	RUE GENERAL MANGIN	59	103	impair
	RUE GUY DE MAUPASSANT	0	999	les deux
	RUE LUCIEN ANDRIEUX	0	999	les deux
	RUE PAUL ET GERMAINE VEYRET	0	999	les deux
	RUE RAYMOND PITET	0	999	les deux
	RUE ROGER FRANCOIS	0	999	les deux
	RUE STEPHANE MALLARME	0	999	les deux
EAUVERT PRIMAIRE MATERNELLE	AVENUE DE LA GRANDE CHARTREUSE	0	999	les deux
	AVENUE DU GRAND SERRE	0	999	les deux
	AVENUE EDMOND ESMONIN	78	999	les deux
	AVENUE LEON BLUM	38	999	pair
	AVENUE LEON BLUM	43	999	impair
	AVENUE PAUL VERLAINE	0	999	les deux
	CHEMIN DES ESSARTS	0	999	les deux
	RUE AIME PUPIN	0	6	pair
	RUE ALFRED DE VIGNY	52	999	pair
	RUE ALFRED DE VIGNY	41	999	impair
	RUE CLAUDE KOGAN	10	30	pair
	RUE CLAUDE KOGAN	13	999	impair
	RUE DE LA DENT DE CROLLES	0	999	les deux
	RUE DE L'ECHAILLON	0	999	les deux
	RUE DE L'OBIOU	0	999	les deux
	RUE DE STALINGRAD	144	999	pair
	RUE DES MAQUIS DE L'OISANS	0	999	les deux
	RUE DU MONT AIGUILLE	0	999	les deux
	RUE FRANCIS JAMMES	0	999	les deux
	RUE GENERAL MANGIN	59	103	impair
	RUE GUY DE MAUPASSANT	0	999	les deux
	RUE LUCIEN ANDRIEUX	0	999	les deux
	RUE PAUL ET GERMAINE VEYRET	0	999	les deux
	RUE RAYMOND PITET	0	999	les deux
	RUE ROGER FRANCOIS	0	999	les deux
	RUE STEPHANE MALLARME	0	999	les deux

BERRIAT MATERNELLE	AVENUE ALSACE LORRAINE	48	999	pair
	AVENUE ALSACE LORRAINE	59	999	impair
	AVENUE DOYEN LOUIS WEIL	0	999	les deux
	AVENUE FELIX VIALLET	47	999	impair
	AVENUE FELIX VIALLET	52	56	pair
	COURS BERRIAT	65	111	impair
	COURS BERRIAT	70	130	pair
	PASSAGE ANTHOARD	0	999	les deux
	PASSAGE DU MARCHE	0	999	les deux
	PLACE DE LA GARE	0	999	pair
	PLACE DE LA GARE	1	999	impair
	PLACE FIRMIN GAUTIER	0	999	les deux
	PLACE ROBERT SCHUMAN	0	999	les deux
	PLACE SAINT BRUNO	0	999	pair
	PLACE SAINT BRUNO	53	63	impair
	PLACE SAINT BRUNO	1	9	impair
	RUE ABBE GREGOIRE	0	24	pair
	RUE ABBE GREGOIRE	7	19	impair
	RUE AMIRAL COURBET	0	999	impair
	RUE ANDRE REAL	0	999	les deux
	RUE ANTHOARD	0	999	les deux
	RUE AUGUSTE GENIN	0	999	les deux
	RUE BARBILLON	0	999	pair
	RUE CAPITAINE VEYRON LA CROIX	0	999	les deux
	RUE CASIMIR BRENIER	35	39	impair
	RUE COLONEL DENFERT ROCHEREAU	28	999	pair
	RUE COMMANDANT DEBELLE	0	999	les deux
	RUE CREPU	0	999	pair
	RUE D'ALEMBERT	2	46	pair
	RUE D'ALEMBERT	1	33	impair
	RUE D'ARMENIE	0	999	les deux
	RUE DE LA FRISE	0	999	les deux
	RUE DE LA NURSERY	0	999	les deux
	RUE DU MOULIN DE CANEL	0	999	pair
	RUE DU VERCORS	1	29	impair
	RUE DU VERCORS	2	28	pair
	RUE DU 4 SEPTEMBRE	0	999	les deux
	RUE EDGAR QUINET	0	999	les deux
	RUE GERIN	0	999	les deux
	RUE HENRI DEBRAYE	0	999	les deux
	RUE LOUISE COLLOMB	0	999	les deux
	RUE MARX DORMOY	0	22	pair
	RUE MICHELET	0	999	les deux
	RUE PAUL BILLAT	0	999	les deux
	RUE PIERRE SEMARD	2	38	pair
	RUE PIERRE SEMARD	1	43	impair
	RUE RENE THOMAS	2	14	pair
	RUE RENE THOMAS	3	19	impair

BIZANET PRIMAIRE ELEMENTAIRE	AVENUE MARECHAL RANDON	46	54	pair
	AVENUE MARECHAL RANDON	51	999	impair
	BOULEVARD MARECHAL LECLERC	4	32	pair
	IMPASSE BROCHERIE	0	999	les deux
	PLACE AUX HERBES	2	4	pair
	PLACE AUX HERBES	1	1	impair
	PLACE DE BERULLE	0	999	les deux
	PLACE DE LAVALETTE	0	999	les deux
	PLACE DES TILLEULS	0	999	les deux
	PLACE DU TEMPLE	0	999	les deux
	PLACE EDMOND ARNAUD	0	999	les deux
	PLACE NOTRE DAME	0	999	les deux
	QUAI CLAUDE BROSSE	0	999	les deux
	QUAI STEPHANE JAY	1	1	impair
	RUE ABEL SERVIEN	0	999	les deux
	RUE BARNAVE	0	999	les deux
	RUE BAYARD	2	2	pair
	RUE BAYARD	1	17	impair
	RUE BROCHERIE	0	999	les deux
	RUE CHENOISE	0	999	les deux
	RUE CUJAS	0	999	les deux
	RUE DE LIONNE	0	999	impair
	RUE DE LIONNE	0	999	pair
	RUE DE LORRAINE	0	999	les deux
	RUE DES BEAUX TAILLEURS	0	999	les deux
	RUE DES CLERCS	2	4	pair
	RUE DES CLERCS	1	9	impair
	RUE DES MINIMES	0 8	1	les deux
	RUE DU COMMANDANT L'HERMINIER	<u> </u>	999 999	pair les deux
	RUE DU FER A CHEVAL RUE DU PALAIS	0	999	
	RUE DU PALAIS RUE DU PONT SAINT JAIME	0	999	pair les deux
	RUE DU VALBONNAIS	0	999	les deux
	RUE DU VIEUX TEMPLE	0	999	les deux
	RUE FREDERIC TAULIER	0	999	les deux
	RUE HAUOUELIN	0	999	les deux
	RUE JEAN FRANCOIS HACHE	0	999	les deux
	RUE LAFAYETTE	0	11	impair
	RUE MADELEINE	0	999	les deux
	RUE PIERRE DUCLOT	0	999	les deux
	RUE PRESIDENT CARNOT	0	999	les deux
	RUE RENAULDON	0	999	impair
	RUE RENAULDON	0	999	pair
	RUE SAINT HUGUES	0	999	les deux
	RUE SAINT HOGOLS	0	999	les deux
	RUE SERVAN	0	999	les deux
	RUE TRES-CLOITRES	0	999	les deux
	NOT INFO-CHOLINES		233	Ico deay

BIZANET PRIMAIRE MATERNELLE	AVENUE MARECHAL RANDON	51	999	impair
	AVENUE MARECHAL RANDON	46	54	pair
	BOULEVARD MARECHAL LECLERC	4	32	pair
	IMPASSE BROCHERIE	0	999	les deux
	PLACE AUX HERBES	2	4	pair
	PLACE AUX HERBES	1	1	impair
	PLACE DE BERULLE	0	999	les deux
	PLACE DE LAVALETTE	0	999	les deux
	PLACE DES TILLEULS	0	999	les deux
	PLACE DU TEMPLE	0	999	les deux
	PLACE EDMOND ARNAUD	0	999	les deux
	PLACE NOTRE DAME	0	999	les deux
	QUAI CLAUDE BROSSE	0	999	les deux
	QUAI STEPHANE JAY	1	1	impair
	RUE ABEL SERVIEN	0	999	les deux
	RUE BARNAVE	0	999	les deux
	RUE BAYARD	2	2	pair
	RUE BAYARD	1	17	impair
	RUE BROCHERIE	0	999 999	les deux les deux
	RUE CHENOISE RUE CUJAS	0	999	les deux
	RUE DE LIONNE	10	999	impair
	RUE DE LIONNE	0	999	pair
	RUE DE LORRAINE	0	999	les deux
	RUE DES BEAUX TAILLEURS	0	999	les deux
	RUE DES CLERCS	2	4	pair
	RUE DES CLERCS	1	9	impair
	RUE DES MINIMES	0	999	les deux
	RUE DU COMMANDANT L'HERMINIER	8	999	pair
	RUE DU FER A CHEVAL	0	999	les deux
	RUE DU PALAIS	0	999	pair
	RUE DU PONT SAINT JAIME	0	999	les deux
	RUE DU VALBONNAIS	0	999	les deux
	RUE DU VIEUX TEMPLE	0	999	les deux
	RUE FREDERIC TAULIER	0	999	les deux
	RUE HAUQUELIN	0	999	les deux
	RUE JEAN FRANCOIS HACHE	0	999	les deux
	RUE LAFAYETTE	0	11	impair
	RUE MADELEINE	0	999	les deux
	RUE PIERRE DUCLOT	0	999	les deux
	RUE PRESIDENT CARNOT	0	999	les deux
	RUE RENAULDON	0	999	impair
	RUE RENAULDON	0	999	pair
	RUE SAINT HUGUES	0	999	les deux
	RUE SAINTE URSULE	0	999	les deux
	RUE SERVAN	0	999	les deux
	RUE TRES-CLOITRES	0	999	les deux

JFFON MATERNELLE	ESPLANADE ANDRY-FARCY	0	999	les deux
	PASSAGE D'ALEMBERT	0	999	les deux
	RUE ABBE GREGOIRE	34	82	pair
	RUE AMPERE	2	12	pair
	RUE AMPERE	11	37	impair
	RUE AUGUSTIN BLANC	0	999	les deux
	RUE BARGINET	<del> </del> 0	999	les deux
	RUE BOUCHER DE PERTHES	0	12	pair
	RUE BUFFON	0	999	les deux
	RUE CUVIER	0	999	les deux
	RUE DAGUERRE ET NIEPCE	0	999	les deux
	RUE D'ALEMBERT	37	89	impair
	RUE D'ALEMBERT	48	108	pair
	RUE DANTON	0	999	les deux
	RUE DE BELIN	0	999	pair
	RUE DES ARTS ET METIERS	2	20	pair
	RUE DES ARTS ET METIERS	1	19	impair
	RUE DES TOURNELLES	0	999	les deux
	RUE DOCTEUR PROSPER PAYERNE	0	999	les deux
	RUE DU DRAC	24	54	pair
	RUE DU DRAC	7	53	impair
	RUE GEORGES BIZET		999	les deux
	RUE GEORGES JACQUET	0	999	les deux
	RUE GUSTAVE EIFFEL	<del> </del> -	28	pair
	RUE GUSTAVE EIFFEL	0	27	impair
	RUE HENRY LE CHATELIER	0	999	les deux
	RUE LEON SESTIER	0	999	les deux
	RUE LOUISE DREVET	0	999	les deux
	RUE MARX DORMOY	0	999	impair
	RUE MIRABEAU	0	999	les deux
	RUE MOZART	0	999	les deux
	RUE NICOLAS CHORIER	39	75	impair
	RUE NICOLAS CHORIER	34	58	pair
	RUE PARMENTIER	0	999	les deux
	RUE ROSE GARRET	0	999	les deux
	RUE SULLY	0	999	les deux
	RUE TREBOUTTE	0	999	les deux
	RUE VERGNIAUD	0	999	impair
	RUE WALDECK ROUSSEAU	0	999	pair
CHRISTOPHE TURC ELEMENTAIRE	ALLEE DE LA SYLPHIDE	0	999	les deux
CHRISTOPHE TORC ELEMENTAIRE	ALLEE DES DEUX MONDES	0	999	les deux
	ALLEE DES ROMANTIQUES	32	999	pair
	ALLEE DES ROMANTIQUES	25	999	impair
	AVENUE LA BRUYERE	82	999	les deux
	AVENUE MARIE REYNOARD	6	16	pair
	CHEMIN DE MARIANNE	0	999	les deux
	PLACE LIONEL TERRAY	4	8	pair
	RUE AIME PUPIN	0	13	impair
		10	999	pair
	RUE ALFRED DE MUSSET	10	לככ	hali

HRISTOPHE TURC ELEMENTAIRE	RUE ALFRED DE MUSSET	0	999	impair
	RUE ALFRED DE VIGNY	31	39	impair
	RUE CLAUDE KOGAN	2	8	pair
	RUE CLAUDE KOGAN	1	11	impair
	RUE DE STALINGRAD	181	999	impair
	RUE DES DESTINEES	0	999	impair
	RUE DU VILLAGE	ō	999	les deux
	RUE HENRY DUHAMEL	0	999	les deux
	RUE LORENZACCIO	0	999	les deux
	RUE LOUIS LACHENAL	0	999	les deux
CLAUDE BERNARD MATERNELLE	PLACE DOYEN GOSSE	0	999	les deux
	PLACE HUBERT DUBEDOUT	7	12	les deux
	QUAI CLAUDE BERNARD	1	35	impair
	QUAI CLAUDE BERNARD	37	57	impair
	QUAI DE LA GRAILLE	1	21	impair
	RUE ARAGO	0	22	les deux
	RUE ARISTIDE BERGES	4	8	pair
	RUE ARISTIDE BERGES	1	3	impair
	RUE CASIMIR BRENIER	0	999	pair
	RUE D'ARSONVAL	0	999	les deux
	RUE DE LA SCIERIE	0	999	impair
	RUE DE L'ECOLE	0	999	les deux
	RUE DE L'ESTOC	0	999	les deux
	RUE DE L'ISERE	0	999	les deux
	RUE EDOUARD BRANLY	0	999	les deux
	RUE EMILE GUEYMARD	16	62	pair
	RUE EMILE GUEYMARD	2	10	pair
	RUE JEAN MACE	8	32	pair
	RUE JEAN MACE	13	37	impair
	RUE JEAN MACE	2	4	pair
	RUE JEAN MACE	1	1	les deux
CLEMENCEAU PRIMAIRE ELEMENTAIRE	AVENUE ALBERT 1ER DE BELGIQUE	1	29	impair
	AVENUE ALBERT 1ER DE BELGIQUE	2	26	pair
	AVENUE DE VALMY	0	999	les deux
	AVENUE GENERAL CHAMPON	17	999	impair
	AVENUE GENERAL CHAMPON	1	15	impair
	AVENUE GENERAL CHAMPON	2	16	pair
	AVENUE JEAN PERROT	2	24	pair
	AVENUE JEAN PERROT	1	29	impair
	AVENUE JEANNE D'ARC	1	9	impair
	AVENUE JEANNE D'ARC	8	38	pair
	AVENUE MARCELIN BERTHELOT	1	9	impair
	BOULEVARD CLEMENCEAU	9	999	impair
	BOULEVARD CLEMENCEAU	0	999	pair
	BOULEVARD DES DIABLES BLEUS	0	999	les deux
	BOULEVARD GENERAL GALLIENI	0	999	les deux
	BOULEVARD JEAN PAIN	0	999	impair
	BOULEVARD MARECHAL JOFFRE	2	4	pair
	BOULEVARD MARECHAL JOFFRE	1	5	impair

CLEMENCEAU PRIMAIRE ELEMENTAIRE	CHEMIN DE LA MADELEINE	9	27	impair
	CHEMIN DE LA MADELEINE	10	32	pair
	CHEMIN DES ARTS	15	999	les deux
	CHEMIN D'ISLY	0	999	les deux
	CHEMIN DU RHIN	0	999	pair
	CHEMIN JOSEPH BRUN	0	999	les deux
	ESPLANADE DES COMMUNES COMPAGNON DE LA LIBERATION	0	999	les deux
	IMPASSE DE L'ABBAYE	0	999	les deux
	PLACE PASTEUR	0	999	impair
	PLACE PASTEUR	2	2	pair
	PLACE PAUL MISTRAL	0	999	les deux
	RUE ANTOINE CHOLLIER	0	999	les deux
	RUE AUGUSTE RAVIER	0	999	les deux
	RUE BERGONIE	0	999	les deux
	RUE COLONEL BOUGAULT	1	25	impair
	RUE COLONEL BOUGAULT	0	999	pair
	RUE COLONEL DRIANT	0	999	les deux
	RUE COMMANDANT PERREAU	26	44	pair
	RUE DE LA MOSELLE	0	6	pair
	RUE DES GOURMETS	0	999	les deux
	RUE DU MONT FROID	0	999	les deux
	RUE DU PONT CARPIN	0	999	les deux
	RUE GENERAL DURAND	0	999	les deux
	RUE GERMAIN	0	999	pair
	RUE JACQUES THIBAUD	0	999	les deux
	RUE JEAN BISTESI	0	999	impair
	RUE JULES FERRY	0	999	les deux
	RUE JULES FLANDRIN	0	999	les deux
	RUE LAVOISIER	1	5	impair
	RUE LAVOISIER	2	12	pair
	RUE LEON JOUHAUX	2	32	pair
	RUE LEON JOUHAUX	1	13	impair
	RUE LOUIS ET AUGUSTE LUMIERE	0	999	les deux
	RUE MALLIFAUD	2	30	pair
	RUE MALLIFAUD	1	27	impair
	RUE MONGE	1	15	impair
	RUE MONGE	0	16	pair
	RUE MONTAIGNE	0	999	les deux
	RUE MOYRAND	25	999	impair
	RUE MOYRAND	2	999	pair
	RUE PAUL JANET	1	15	impair
	RUE PEGOUD	0	999	les deux
	RUE PIERRE LOTI	0	999	les deux
	RUE ROGER LOUIS LACHAT	<b>-</b>  0	999	les deux
COLONEL DRIANT MATERNELLE	AVENUE ALBERT 1ER DE BELGIQUE	2	26	pair
	AVENUE ALBERT 1ER DE BELGIQUE	1	29	impair
•	AVENUE DE VALMY	0	999	les deux
	AVENUE GENERAL CHAMPON		15	impair
	AVENUE GENERAL CHAMPON	2	16	pair

COLONEL DRIANT MATERNELLE	AVENUE GENERAL CHAMPON	17	999	impair
	AVENUE JEAN PERROT	2	24	pair
	AVENUE JEAN PERROT	1	29	impair
	AVENUE JEANNE D'ARC	8	38	pair
•	AVENUE JEANNE D'ARC	1	9	impair
	AVENUE MARCELIN BERTHELOT	1	9	impair
	BOULEVARD CLEMENCEAU	9	999	impair
	BOULEVARD CLEMENCEAU	0	999	pair
	BOULEVARD DES DIABLES BLEUS	О	999	les deux
	BOULEVARD GENERAL GALLIENI	0	999	les deux
	BOULEVARD JEAN PAIN	0	999	impair
	BOULEVARD MARECHAL JOFFRE	1	5	impair
	BOULEVARD MARECHAL JOFFRE	2	4	pair
	CHEMIN DE LA MADELEINE	10	32	pair
	CHEMIN DE LA MADELEINE	9	27	impair
	CHEMIN DES ARTS	15	999	les deux
	CHEMIN D'ISLY	0	999	les deux
	CHEMIN DU RHIN	0	999	pair
	CHEMIN JOSEPH BRUN	0	999	les deux
	ESPLANADE DES COMMUNES COMPAGNON DE LA LIBERATION	0	999	les deux
	IMPASSE DE L'ABBAYE	0	999	les deux
	PLACE PASTEUR	0 .	999	impair
	PLACE PASTEUR	2	2	pair
	PLACE PAUL MISTRAL	0	999	les deux
	RUE ANTOINE CHOLLIER	0	999	les deux
	RUE AUGUSTE RAVIER	0	999	les deux
	RUE BERGONIE	0	999	les deux
	RUE COLONEL BOUGAULT	0	999	pair
	RUE COLONEL BOUGAULT	1	25	impair
	RUE COLONEL DRIANT	0	999	les deux
	RUE COMMANDANT PERREAU	26	44	pair
	RUE DE LA MOSELLE	0	6	pair
	RUE DES GOURMETS	0	999	les deux
	RUE DU MONT FROID	0	999	les deux
	RUE DU PONT CARPIN	0	999	les deux
	RUE GENERAL DURAND	0	999	les deux
	RUE GERMAIN	0	999	pair
	RUE JACQUES THIBAUD	0	999	les deux
	RUE JEAN BISTESI	0	999	impair
	RUE JULES FERRY	0	999	les deux
	RUE JULES FLANDRIN	0	999	les deux
	RUE LAVOISIER	2	12	pair
	RUE LAVOISIER	1	5	impair
	RUE LEON JOUHAUX	2	32	pair
	RUE LEON JOUHAUX	1	13	impair
	RUE LOUIS ET AUGUSTE LUMIERE	0	999	les deux
	RUE MALLIFAUD	2	30	paír
	RUE MALLIFAUD	1	27	impair
	RUE MONGE	1	15	impair

COLONEL DRIANT MATERNELLE	RUE MONGE	0	16	pair
	RUE MONTAIGNE	0	999	les deux
	RUE MOYRAND	2	999	pair
	RUE MOYRAND	25	999	impair
	RUE PAUL JANET	1	15	impair
	RUE PEGOUD	0	999	les deux
	RUE PIERRE LOTI	0	999	les deux
	RUE ROGER LOUIS LACHAT	О	999	les deux
ORNELIE GEMOND MATERNELLE	AVENUE SAINT ROCH	16	999	les deux
	BOULEVARD DES ADIEUX	0	999	les deux
	BOULEVARD JEAN PAIN	6	14	pair
	BOULEVARD MARECHAL LECLERC	23	23	impair
	BOULEVARD MARECHAL LECLERC	36	46	pair
	PASSAGE DU LYCEE	0	999	les deux
	PLACE BIR HAKEIM	0	999	les deux
	PLACE DE METZ	0	999	impair
	PLACE DE VERDUN	0	999	les deux
	PLACE JEAN ACHARD	0	999	impair
	PLACE JEAN MOULIN	0	999	les deux
	PLACE PAUL VALLIER	0	999	impair
	PLACE PAUL VALLIER	2	4	pair
	PLACE SAINTE CLAIRE	19	19	impair
	PLACE SAINTE CLAIRE	1	13	impair
	PLACE SAINTE CLAIRE	0	999	pair
	RUE ABBE DE LA SALLE	0	999	les deux
	RUE ALPHAND	0	999	les deux
	RUE AUGUSTE GACHE	0	999	les deux
	RUE AUGUSTE PRUDHOMME	0	999	les deux
	RUE BAYARD	4	18	pair
	RUE BEYLE STENDHAL	1	7	impair
	RUE BEYLE STENDHAL	2	8	pair
	RUE CASIMIR PERIER	0	999	impair
	RUE CHAMPOLLION	0	999	les deux
	RUE CONDILLAC	4	999	les deux
	RUE CORNELIE GEMOND	0	999	les deux
	RUE DE LA LIBERTE	2	8	pair
	RUE DE LA LIBERTE	1	5	impair
	RUE DE LA PAIX	0	999	les deux
	RUE DE LA REPUBLIQUE	10	14	pair
	RUE DE LA REPUBLIQUE	13	21	impair
	RUE DE LA REPUBLIQUE	11	11	impair
	RUE DE STRASBOURG	5	21	impair
	RUE DES DAUPHINS	0	999	les deux
	RUE DOLOMIEU	0	999	les deux
	RUE DOMINIQUE VILLARS	0	999	les deux
	RUE DU COMMANDANT L'HERMINIER	9	999	impair
	RUE EUGENE FAURE	0	999	les deux
	RUE FANTIN LATOUR	0	999	les deux
	RUE FOURIER	0	999	les deux
	RUE GENERAL DE BEYLIE	0	999	les deux

CORNELIE GEMOND MATERNELLE	RUE GENERAL MARCHAND	0	999	les deux
1	RUE HAXO	0	999	les deux
	RUE HEBERT	0	999	les deux
	RUE JEAN BOCQ	0	999	les deux
	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	1	9	impair
	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	2	8	pair
	RUE JOSEPH CHANRION	0	999	les deux
T	RUE LAFAYETTE	13	21	impair
	RUE LESDIGUIERES	1	7	impair
	RUE LESDIGUIERES	2	6	pair
	RUE MABLY	0	999	les deux
	RUE MALAKOFF	0	999	les deux
	RUE MARCEL BENOIT	0	999	les deux
	RUE RAOUL BLANCHARD	2	16	pair
	RUE RAOUL BLANCHARD	1	9	impair
	RUE SAINT FERJUS	0	999	impair
	RUE VICAT	0	999	impair
	RUE VOLTAIRE	0	999	les deux
DIDEROT MATERNELLE	CHEMIN DES TROIS MAISONS	0	999	les deux
	COURS BERRIAT	144	999	pair
	COURS BERRIAT	131	999	impair
	COURS BERRIAT	113	129	impair
	COURS BERRIAT	142	142	pair
	COURS BERRIAT	132	140	pair
	PLACE DE SFAX	0	999	les deux
	RUE ADRIEN RICARD	0	999	les deux
	RUE AIME BEREY	0	999	les deux
	RUE AMEDEE MOREL	0	999	pair
	RUE AMEDEE MOREL	0	999	impair
	RUE AMPERE	1	9	impair
	RUE ANTOINE POLOTTI	0	999	les deux
	RUE COLONEL TANANT	0	999	les deux
	RUE DENIS PAPIN	0	999	les deux
	RUE DIDEROT	0	999	les deux
	RUE DU DRAC	1	5	impair
	RUE DU DRAC	2	16	pair
	RUE DU VERCORS	52	96	раіг
	RUE DU VERCORS	35	67	impair
	RUE DU VERCORS	30	38	pair
	RUE EUGENE BOUSSANT	0 _	999	les deux
·	RUE FELIX ESCLANGON	0	999	les deux
	RUE MARX DORMOY	24	999	pair
	RUE MAYEN	0	999	les deux
	RUE PIERRE SEMARD	40	58	pair
	RUE PIERRE SEMARD	45	57	impair
	RUE RENE THOMAS	16	54	pair
	RUE RENE THOMAS	21	51	impair
	RUE REVOL	1	9	impair
	RUE REVOL	8	36	pair
	RUE REVOL	11	51	impair

DIDEROT MATERNELLE	SQUARE DES FUSILLES	0	999	les deux
ELISEE CHATIN PRIMAIRE ELEMENTAIRE	BOULEVARD GAMBETTA	66	68	pair
	BOULEVARD MARECHAL FOCH	1	39	impair
	BOULEVARD MARECHAL FOCH	0	999	pair
	CHEMIN DE LA CAPUCHE	0	999	les deux
	COURS JEAN JAURES	99	119	impair
	IMPASSE EYMARD	0	999	les deux
	PLACE GUSTAVE RIVET	11	15	impair
	RUE ANDRE MAGINOT	0	999	impair
	RUE CAMILLE DESMOULINS	0	999	pair
	RUE COLONEL DUMONT	0	999	impair
	RUE COLONEL LANOYERIE	o	999	pair
	RUE COMMANDANT GILOT	3	999	impair
	RUE COMMANDANT GILOT	6	999	pair
	RUE COMMANDANT ROZAN	0	999	les deux
	RUE DE CHAMROUSSE	0	999	les deux
	RUE DE STALINGRAD	1	37	impair
	RUE DE STALINGRAD	0	82	pair
	RUE DE TURENNE	45	999	les deux
	RUE DU COMMANDANT DE REYNIES	0	999	les deux
	RUE DUPLOYE	0	999	les deux
	RUE ELISEE CHATIN	0	999	les deux
	RUE ELISEE RECLUS	0	18	pair
	RUE ERNEST RENAN	0	999	pair
	RUE GENERAL FERRIE	0	999	les deux
	RUE GENERAL JANSSEN	0	999	les deux
	RUE GENERAL MANGIN	2	48	pair
	RUE GENERAL MANGIN	1	37	impair
	RUE HENRI BERGSON	0	999	les deux
	RUE HIPPOLYTE MULLER	0	999	les deux
	RUE LE BRIX	0	999	les deux
	RUE LEO LAGRANGE	0	999	les deux
	RUE LIEUTENANT DE QUINSONAS	0	999	les deux
	RUE MALLIFAUD	73	999	impair
	RUE MALLIFAUD	80	999	pair
	RUE MARCEAU	39	41	impair
	RUE MARCEAU	32	32	pair
	RUE NESTOR CORNIER	0	4	pair
	RUE PAUL VALERY	0	999	les deux
	RUE ROBERT DUBARLE	0	999	les deux
	RUE SAINT EXUPERY	0	999	les deux
	SQUARE CHARLES MICHELS	0	999	les deux
ELISEE CHATIN PRIMAIRE MATERNELLE	BOULEVARD MARECHAL FOCH	1	39	impair
	CHEMIN DE LA CAPUCHE	0	999	les deux
	PLACE GUSTAVE RIVET	11	15	impair
	RUE DE CHAMROUSSE	0	999	les deux
	RUE DE STALINGRAD	0	82	pair
	RUE DE STALINGRAD	1	37	impair
	RUE DU COMMANDANT DE REYNIES	0	999	les deux

ELISEE CHATIN PRIMAIRE MATERNELLE	RUE DUPLOYE	[0	999	les deux
	RUE ELISEE CHATIN	0	999	les deux
	RUE ELISEE RECLUS	0	18	pair
	RUE ERNEST RENAN	0	999	pair
	RUE GENERAL FERRIE	0	999	les deux
	RUE GENERAL MANGIN	2	48	pair
	RUE GENERAL MANGIN	1	37	impair
	RUE HENRI BERGSON	0	999	les deux
	RUE HIPPOLYTE MULLER	0	999	les deux
	RUE LE BRIX	0	999	les deux
	RUE LEO LAGRANGE	0	999	les deux
	RUE MALLIFAUD	73	999	impair
	RUE MALLIFAUD	80	999	pair
	RUE NESTOR CORNIER	0	4	pair
	RUE PAUL VALERY	0	999	les deux
	RUE SAINT EXUPERY	0	999	les deux
FERDINAND BUISSON PRIMAIRE	AVENUE ALBERT 1ER DE BELGIQUE	33	39	impair
ELEMENTAIRE	AVENUE AEDEKT TEK DE DEGIQUE			
	AVENUE ALBERT 1ER DE BELGIQUE	38	46	pair
	AVENUE GENERAL CHAMPON	18	20	pair
	AVENUE MARCELIN BERTHELOT	39	45	impair
	AVENUE MARCELIN BERTHELOT	2	38	pair
	BOULEVARD MARECHAL JOFFRE	7	999	impair
	PLACE DOCTEUR GALLIMARD	0	999	les deux
	PLACE GUSTAVE RIVET	1	9	impair
	RUE EDOUARD VAILLANT	0	999	les deux
	RUE COLONEL BOUGAULT	27	999	impair
	RUE DE STALINGRAD	39	91	impair
	RUE DE STALINGRAD	84	92	pair
	RUE DES CHARMILLES	0	999	les deux
	RUE DES DEPORTES DU 11 NOVEMBRE 1943	0	999	les deux
	RUE DOCTEUR BORDIER	0	999	les deux
	RUE EDMOND ABOUT	0	999	les deux
	RUE ELISEE RECLUS	0	999	impair
	RUE ELISEE RECLUS	20	999	pair
	RUE EMILE ZOLA	0	999	les deux
	RUE ERNEST RENAN	0	999	impair
	RUE FRANCOIS COPPEE	0	999	les deux
	RUE GAY LUSSAC	17	25	impair
	RUE GAY LUSSAC	28	34	pair
	RUE GEORGE SAND	7	999	impair
	RUE GEORGE SAND	О	999	pair
	RUE GUSTAVE FLAUBERT	0	4	pair
	RUE GUSTAVE FLAUBERT	1	17	impair
	RUE HONORE DE BALZAC	0	19	impair
	RUE MALLIFAUD	29	71	impair
	RUE MALLIFAUD	32	78	pair
	RUE MARCEL PERETTO	0	999	les deux
	RUE MARCEL PORTE	0	999	les deux

FERDINAND BUISSON PRIMAIRE	RUE MONTESQUIEU	0	999	les deux
ELEMENTAIRE	RUE NESTOR CORNIER	5	999	les deux
	RUE PAUL BOURGET	0	999	les deux
	RUE PAUL JANET	2	999	pair
	RUE PAUL JANET	17	999	impair
	RUE PIERRE BONNARD	0	999	les deux
	RUE PIERRE CURIE	0	999	les deux
	RUE PROSPER MERIMEE	0	999	les deux
	RUE ROGER GUIGUE	0	999	les deux
	RUE SIDONIE JACOLIN	0	999	les deux
FERDINAND BUISSON PRIMAIRE	AVENUE ALBERT 1ER DE BELGIQUE	33	39	impair
MATERNELLE	AVENUE ALBERT 1ER DE BELGIQUE	38	46	pair
	AVENUE GENERAL CHAMPON	18	20	pair
	AVENUE MARCELIN BERTHELOT	39	45	impair
	AVENUE MARCELIN BERTHELOT	2	38	pair
	BOULEVARD MARECHAL JOFFRE	7	999	impair
	PLACE DOCTEUR GALLIMARD	<u>'</u>	999	les deux
		1	9	impair
	PLACE GUSTAVE RIVET	0	999	les deux
	RUE EDOUARD VAILLANT	27	999	impair
	RUE COLONEL BOUGAULT	39	91	impair
	RUE DE STALINGRAD	84	92	pair
,	RUE DE STALINGRAD RUE DES CHARMILLES	0	999	les deux
	RUE DES CHARMILLES RUE DES DEPORTES DU 11 NOVEMBRE	0	999	les deux
	1943			
	RUE DOCTEUR BORDIER	0	999	les deux
	RUE EDMOND ABOUT	0	999	les deux
	RUE ELISEE RECLUS	0	999	impair
	RUE ELISEE RECLUS	20	999	pair
	RUE EMILE ZOLA	0	999	les deux
	RUE ERNEST RENAN	0	999	impair
	RUE FRANCOIS COPPEE	0	999	les deux
	RUE GAY LUSSAC	17	25	impair
	RUE GAY LUSSAC	28	34	pair
	RUE GEORGE SAND	7	999	impair
	RUE GEORGE SAND	0	999	pair
	RUE GUSTAVE FLAUBERT	1	17	impair
	RUE GUSTAVE FLAUBERT	0	4	pair
	RUE HONORE DE BALZAC	0	19	impair
	RUE MALLIFAUD	32	78	pair
	RUE MALLIFAUD	29	71	impair
	RUE MARCEL PERETTO	0	999	les deux
	RUE MARCEL PORTE	0	999	les deux
	RUE MONTESQUIEU	0	999	les deux
	RUE NESTOR CORNIER	5	999	les deux
	RUE PAUL BOURGET	0	999	les deux
	RUE PAUL JANET	2	999	pair
	RUE PAUL JANET	17	999	impair
The second secon	RUE PIERRE BONNARD	0	999	les deux

FERDINAND BUISSON PRIMAIRE	RUE PIERRE CURIE	0	999	les deux
	RUE PROSPER MERIMEE	0	999	les deux
	RUE ROGER GUIGUE	0	999	les deux
	RUE SIDONIE JACOLIN	0	999	les deux
FRENES MATERNELLE	ALLEE DE LA PELOUSE	2	2	pair
	ALLEE DE LA PELOUSE	3	3	impair
	ALLEE DE LA PELOUSE	7	7	impair
	ALLEE DE LA PELOUSE	5	5	impair
	ALLEE DES FRENES	0	999	les deux
	AVENUE DE CONSTANTINE	0	11	impair
	AVENUE DE L'EUROPE	0	10	pair
	GALERIE DES BALADINS	95	95	impair
	GALERIE DES BALADINS	85	85	impair
	GALERIE DES BALADINS	94	94	pair
	PLACE DES GEANTS	1	13	impair
	PLACE DES GEANTS	21	21	impair
	PLACE DES GEANTS	40	40	pair
	PLACE DES GEANTS	80	80	pair
	PLACE DES GEANTS	100	100	pair
	PLACE DES GEANTS	102	102	pair
	PLACE DES GEANTS	20	20	pair
	PLACE DES GEANTS	22	22	pair
	PLACE DES GEANTS	0	10	pair
	PLACE DES GEANTS	101	101	impair
	PLACE DES GEANTS	31	31	impair
	PLACE DES GEANTS	30	30	pair
	PLACE DES GEANTS	120	120	pair
	PLACE DES SAULES	1	1	impair
	RUE DU 8 MAI 1945	0	999	les deux
GRAND CHATELET PRIMAIRE ELEMENTAIRE	AVENUE DES JEUX OLYMPIQUES	0	549	impair
	AVENUE DES JEUX OLYMPIQUES	0′	698	pair
	AVENUE DU GRAND CHATELET	0	999	les deux
	AVENUE JEANNE D'ARC	69	91	impair
	AVENUE JULES VALLES	26	999	pair
	AVENUE WASHINGTON	0	999	les deux
	CHEMIN DE LA BLANCHISSERIE	25	999	impair
	CHEMIN DE LA POTERNE	0	999	les deux
	CHEMIN DU MARAIS	0	999	les deux
	CHEMIN MARCEAU	0	999	les deux
	CHEMIN ROBESPIERRE	0	999	les deux
	CHEMIN THIERS	0	999	les deux
	IMPASSE CLEMENT ADER	0	999	les deux
	IMPASSE GANGANELLI	0	999	les deux
	PLACE ANDRE CHARPIN	0	999	les deux
	PLACE JOSEPH RIBOUD	0	999	les deux
	PLACE LAURENT BONNEVAY	0	999	les deux
	PLACE VERCINGETORIX	0	999	les deux
	RUE ANNIE FERREY MARTIN	О	999	les deux
	RUE CHARLES RIVAIL	0	999	les deux

	RUE CLAUDE GENIN	2	4	pair
	RUE CLAUDE GENIN	1	33	impair
	RUE DU REPOS	0	999	les deux
	RUE DUGUESCLIN	0	999	les deux
	RUE HENRI POINCARE	0	999	les deux
	RUE LEON JOUHAUX	59	85	Impair
	RUE MARIE CHAMOUX	0	999	les deux
	RUE MARIUS BLANCHET	0	999	les deux
	RUE MARIUS RIOLLET	0	999	les deux
	RUE RENE CASSIN	0	999	les deux
	RUE SUZANNE BUISSON	0	999	les deux
GRAND CHATELET PRIMAIRE MATERNELLE	AVENUE DES JEUX OLYMPIQUES	0	698	pair
	AVENUE DES JEUX OLYMPIQUES	0	549	impair
	AVENUE DU GRAND CHATELET	0	999	les deux
	AVENUE JEANNE D'ARC	69	91	impair
	AVENUE JULES VALLES	26	999	pair
	AVENUE WASHINGTON	0	999	les deux
	CHEMIN DE LA BLANCHISSERIE	25	999	impair
	CHEMIN DE LA POTERNE	0	999	les deux
	CHEMIN DU MARAIS	0	999	les deux
	CHEMIN MARCEAU	0	999	les deux
	CHEMIN ROBESPIERRE	0	999	les deux
	CHEMIN THIERS	0	999	les deux
	IMPASSE CLEMENT ADER	0	999	les deux
	IMPASSE GANGANELLI	0	999	les deux
	PLACE ANDRE CHARPIN	0	999	les deux
	PLACE JOSEPH RIBOUD	0	999	les deux
	PLACE LAURENT BONNEVAY	- 0	999	les deux
	PLACE VERCINGETORIX	0	999	les deux
	RUE ANNIE FERREY MARTIN	0	999	les deux
	RUE CHARLES RIVAIL	0	999	les deux
	RUE CLAUDE GENIN	2	4	pair
	RUE CLAUDE GENIN	1	33	impair
	RUE DU REPOS	0	999	les deux
	RUE DUGUESCLIN	0	999	les deux
	RUE HENRI POINCARE	0	999	les deux
	RUE LEON JOUHAUX	59	85	impair
	RUE MARIE CHAMOUX	0	999	les deux
	RUE MARIUS BLANCHET	0	999	les deux
	RUE MARIUS RIOLLET	0	999	les deux
	RUE RENE CASSIN	0	999	les deux
	RUE SUZANNE BUISSON	0	999	les deux
HOUILLE BLANCHE ELEMENTAIRE	ALLEE DE L'ECOLE VAUCANSON	0	15	impair
	BOULEVARD ROGER SALENGRO	0	999	les deux
	CHEMIN BEAUSEJOUR	0	999	les deux
	CHEMIN DES MARRONNIERS	3	11	impair
	CHEMIN DES MARRONNIERS	2	14	pair
	CHEMIN DU COUVENT	0	999	les deux
	CHEMIN DU PETIT NICE	0	999	impair

HOUILLE BLANCHE ELEMENTAIRE	COURS DE LA LIBERATION ET DU GENERAL DE GAULLE	32	104	pair
	RUE ANATOLE FRANCE	2	66	pair
	RUE ANATOLE FRANCE	5	19	impair
	RUE ANDRE RIVOIRE	0	999	impair
	RUE ANDRE RIVOIRE	38	999	pair
	RUE ANTOINE RENAVENT	0	999	les deux
	RUE BARRAL DE MONTFERRAT	0	999	les deux
	RUE BLERIOT	0	999	les deux
	RUE CAPITAINE CAMINE	0	999	les deux
	RUE DE LA HOUILLE BLANCHE	0	999	les deux
	RUE DES EAUX CLAIRES	29	35	impair
	RUE DES EAUX CLAIRES	61	61	impair
	RUE DOCTEUR VAILLANT	0	999	les deux
	RUE GUYNEMER	23	35	impair
	RUE GUYNEMER	18	42	pair
	RUE HENRI DUNANT	1	25	impair
	RUE JOSEPH BOUCHAYER	2	14	pair
	RUE JOSEPH BOUCHAYER	3	41	impair
	RUE LEON BOURJADE	0	999	les deux
	RUE LOUISE MICHEL	0	16	pair
OUILLE BLANCHE MATERNELLE	ALLEE DE L'ECOLE VAUCANSON	0	15	impair
	BOULEVARD ROGER SALENGRO	0	999	les deux
	CHEMIN BEAUSEJOUR	0	999	les deux
	CHEMIN DES MARRONNIERS	3	11	impair
	CHEMIN DES MARRONNIERS	2	14	pair
	CHEMIN DU COUVENT	0	999	les deux
	CHEMIN DU PETIT NICE	0	999	impair
	COURS DE LA LIBERATION ET DU GENERAL DE GAULLE	32	104	pair
	RUE ANATOLE FRANCE	2	66	pair
	RUE ANATOLE FRANCE	5	19	impair
	RUE ANDRE RIVOIRE	0	999	impair
	RUE ANDRE RIVOIRE	38	999	pair
	RUE ANTOINE RENAVENT	0	999	les deux
	RUE BARRAL DE MONTFERRAT	0	999	les deux
	RUE BLERIOT	0	999	les deux
	RUE CAPITAINE CAMINE	0	999	les deux
	RUE DE LA HOUILLE BLANCHE	0	999	les deux
	RUE DES EAUX CLAIRES	61	61	impair
	RUE DES EAUX CLAIRES	29	35	impair
	RUE DOCTEUR VAILLANT	0	999	les deux
	RUE GUYNEMER	23	35	impair
	RUE GUYNEMER	18	42	pair
	RUE HENRI DUNANT	1	25	impair
	RUE JOSEPH BOUCHAYER	3	41	impair
	RUE JOSEPH BOUCHAYER	2	14	pair
	RUE LEON BOURJADE	0	999	les deux
	RUE LOUISE MICHEL	0	16	pair

ARDIN DE VILLE ELEMENTAIRE	AVENUE FELIX VIALLET	1	11	impair
-	AVENUE FELIX VIALLET	2	18	pair
	BOULEVARD EDOUARD REY	1	17	impair
	BOULEVARD EDOUARD REY	0	24	pair
	COUR DE CHAULNES	0	999	les deux
	GRANDE RUE	0	999	les deux
	JARDIN DE VILLE	0	999	les deux
	PASSAGE DE LA REPUBLIQUE	0	999	les deux
	PASSAGE DU PALAIS DE JUSTICE	0	999	les deux
	PLACE AUX HERBES	3	3	impair
	PLACE CLAVEYSON	0	999	les deux
	PLACE DE GORDES	0	999	les deux
	PLACE DE PHILIPPEVILLE	0	999	les deux
	PLACE GRENETTE	0	999	les deux
	PLACE SAINT ANDRE	0	999	les deux
	QUAI CREQUI	1	9	impair
	QUAI DE FRANCE	2	24	pair
	QUAI STEPHANE JAY	2	999	les deux
	RUE AGIER	0	999	les deux
	RUE ALEXANDRE 1ER DE YOUGOSLAVIE	0	999	les deux
	RUE BRESSIEUX	lo	999	les deux
	RUE CLOT BEY	0	12	pair
	RUE DE BELGRADE	0	999	les deux
	RUE DE BONNE	0	4	pair
	RUE DE LA POSTE	0	3	impair
	RUE DE LA POSTE	0	6	pair
	RUE DE LA REPUBLIQUE	16	999	pair
	RUE DE LA REPUBLIQUE	0	8	pair
	RUE DE LA REPUBLIQUE	1	9	impair
	RUE DE MIRIBEL	0	999	les deux
	RUE DE PALANKA	0	999	les deux
	RUE DE SAULT	0	1	impair
	RUE DES AUGUSTINS	0	999	les deux
	RUE DES CLERCS	10	18	pair
	RUE DES CLERCS	11	13	impair
	RUE DIODORE RAHOULT	0	999	les deux
	RUE DOCTEUR BAILLY	0	999	les deux
	RUE DOCTEUR MAZET	0	27	impair
	RUE DU PALAIS	0	999	impair
	RUE EMILE AUGIER	0	4	les deux
	RUE FELIX POULAT	0	5	impair
	RUE FELIX POULAT	jo	999	pair
	RUE GENTIL BERNARD	0	999	les deux
	RUE GUY PAPE	0	999	les deux
	RUE HECTOR BERLIOZ	0	999	les deux
	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	11	17	impair
	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	10	20	pair
	RUE JULES VIOLLE	0	999	les deux
		i		

JARDIN DE VILLE ELEMENTAIRE	RUE MARCEL DEPREZ	0	999	les deux
	RUE MARIUS GONTARD	ō	999	les deux
	RUE MOIDIEU	0	999	les deux
	RUE MOLIERE	0	999	pair
	RUE MONTORGE	0	999	les deux
	RUE PHILIS DE LA CHARCE	To To	999	les deux
	RUE RAOUL BLANCHARD	26	26	pair
	RUE SAINT FRANCOIS	0	999	les deux
	RUE SAINT NICOLAS	0	999	les deux
JARDIN DE VILLE MATERNELLE	AVENUE FELIX VIALLET	2	18	pair
	AVENUE FELIX VIALLET	1	11	impair
	BOULEVARD EDOUARD REY	0	24	pair
	BOULEVARD EDOUARD REY	1	17	impair
	COUR DE CHAULNES	0	999	les deux
	GRANDE RUE	0	999	les deux
	JARDIN DE VILLE	0	999	les deux
	PASSAGE DE LA REPUBLIQUE	0	999	les deux
	PASSAGE DU PALAIS DE JUSTICE	10	999	les deux
	PLACE AUX HERBES	3	3	impair
	PLACE CLAVEYSON	0	999	les deux
	PLACE DE GORDES	0	999	les deux
	PLACE DE PHILIPPEVILLE	0	999	les deux
	PLACE GRENETTE	0	999	les deux
	PLACE SAINT ANDRE	0	999	les deux
	QUAI CREQUI	1	9	impair
	QUAI DE FRANCE	2	24	pair
	QUAI STEPHANE JAY	2	999	les deux
	RUE AGIER	0	999	les deux
	RUE ALEXANDRE 1ER DE YOUGOSLAVIE	0	999	les deux
	RUE BRESSIEUX	0	999	les deux
_	RUE CLOT BEY	0	12	pair
·	RUE DE BELGRADE	0	999	les deux
	RUE DE BONNE	0	4	pair
	RUE DE LA POSTE	0	3	impair
	RUE DE LA POSTE	0	6	pair
	RUE DE LA REPUBLIQUE	1	9	impair
	RUE DE LA REPUBLIQUE	16	999	pair
	RUE DE LA REPUBLIQUE	0	8	pair
	RUE DE MIRIBEL	0	999	les deux
	RUE DE PALANKA	0	999	les deux
	RUE DE SAULT	0	1	impair
	RUE DES AUGUSTINS	0	999	les deux
	RUE DES CLERCS	10	18	pair
	RUE DES CLERCS	11	13	impair
	RUE DIODORE RAHOULT	0	999	les deux
	RUE DOCTEUR BAILLY	0	999	les deux
	RUE DOCTEUR MAZET	0	27	impair
	RUE DU PALAIS	0	999	impair
	RUE EMILE AUGIER	0	4	les deux
	RUE FELIX POULAT	О	5	impair

ARDIN DE VILLE MATERNELLE	RUE FELIX POULAT	0	999	pair
	RUE GENTIL BERNARD	0	999	les deux
	RUE GUY PAPE	0	999	les deux
	RUE HECTOR BERLIOZ	0	999	les deux
	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	10	20	pair
	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	11	17	impair
	RUE JULES VIOLLE	0	999	les deux
	RUE LAFAYETTE	0	999	pair
	RUE MARCEL DEPREZ	0	999	les deux
	RUE MARIUS GONTARD	0	999	les deux
	RUE MOIDIEU	0	999	les deux
	RUE MOLIERE	0	999	pair
	RUE MONTORGE	0	999	les deux
	RUE PHILIS DE LA CHARCE	0	999	les deux
	RUE RAOUL BLANCHARD	26	26	pair
	RUE SAINT FRANCOIS	0	999	les deux
	RUE SAINT NICOLAS	0	999	les deux
JEAN JAURES ELEMENTAIRE	ANCIENNE ROUTE DE LYON	0	999	les deux
	AVENUE ALSACE LORRAINE	6	46	pair
	AVENUE ALSACE LORRAINE	3	57	impair
	AVENUE FELIX VIALLET	20	50	pair
	AVENUE FELIX VIALLET	15	45	impair
	BOULEVARD DE L'ESPLANADE	0	999	les deux
	BOULEVARD GAMBETTA	2	12	pair
	BOULEVARD GAMBETTA	1	21	impair
	CHEMIN DE LA ROCHETTE	0	999	les deux
	COURS BERRIAT	20	68	pair
	COURS BERRIAT	21	59	impair
	COURS JEAN JAURES	2	84	pair
	COURS JEAN JAURES	1	63	impair
	PASSAGE DU REMPART	0	999	les deux
	PASSAGE SUD - ROUTE DE LYON	0	999	les deux
	PLACE ARISTIDE BRIAND	0	999	les deux
	PLACE DOYEN GOSSE	0	999	les deux
	PLACE HUBERT DUBEDOUT	7	12	les deux
	PLACE HUBERT DUBEDOUT	1	5	les deux
•	QUAI CLAUDE BERNARD	1	35	impair
	QUAI CREQUI	11	999	impair
b	QUAI DE FRANCE	26	999	les deux
	ROUTE DE CLEMENCIERES	o	999	les deux
	ROUTE DE LYON	О	999	les deux
	RUE AMIRAL COURBET	0	999	pair
	RUE ARISTIDE BERGES	4	8	pair
	RUE ARISTIDE BERGES	1	3	impair
	RUE ARISTIDE BERGES	10	16	pair
	RUE ARISTIDE BERGES	7	11	impair
	RUE BARBILLON	0	999	impair
	RUE BEAUBLACHE	0	999	les deux
	RUE BILLEREY	0	999	les deux
	RUE CASIMIR BRENIER	0	33	impair

JEAN JAURES ELEMENTAIRE	RUE CASIMIR BRENIER	0	999	pair
	RUE CLOT BEY	14	999	pair
	RUE COLBERT	0	999	les deux
	RUE COLONEL DENFERT ROCHEREAU	0	999	impair
	RUE COLONEL DENFERT ROCHEREAU	0	26	pair
	RUE CONDORCET	20	999	pair
	RUE CREPU	0	999	impair
	RUE D'ALSACE	0	999	les deux
	RUE D'ARSONVAL	0	999	les deux
	RUE DE L'ANCIEN CHAMP DE MARS	0	999	les deux
	RUE DE L'ISERE	0	999	les deux
	RUE DES ARTS	0	999	les deux
	RUE DES BAINS	0	999	les deux
	RUE DES BERGERS	3	9	impair
	RUE DES BERGERS	2	10	pair
	RUE DES 400 COUVERTS	0	999	les deux
	RUE DOCTEUR MAZET	0	26	pair
	RUE DU MOULIN DE CANEL	0	999	impair
•	RUE DU TROCADERO	0	999	les deux
	RUE EDOUARD BRANLY	0	999	les deux
	RUE EMILE AUGIER	5	999	les deux
	RUE EMILE GUEYMARD	2	10	pair
	RUE ETIENNE FOREST	0	999	les deux
	RUE GABRIEL PERI	0	999	les deux
	RUE GENISSIEU	30	42	pair
	RUE GENISSIEU	29	41	impair
	RUE JAY	0	999	les deux
	RUE JEAN MACE	2	4	pair
	RUE JEAN MACE	1	1	les deux
	RUE JOSEPH REY	18	999	раіг
	RUE MARECHAL DODE	0	999	les deux
	RUE PINAL	0	999	les deux
	RUE RAYMOND BANK	0	999	les deux
	RUE THIERS	0	34	pair
	TRAVERSE DES 400 COUVERTS	0	999	les deux
JEAN JAURES MATERNELLE	ANCIENNE ROUTE DE LYON	0	999	les deux
	AVENUE ALSACE LORRAINE	3	57	impair
	AVENUE ALSACE LORRAINE	6	46	pair
	AVENUE FELIX VIALLET	20	50	pair
	AVENUE FELIX VIALLET	15	45	impair
	BOULEVARD DE L'ESPLANADE	0	999	les deux
	BOULEVARD GAMBETTA	2	12	pair
	BOULEVARD GAMBETTA	1	21	impair
	CHEMIN DE LA ROCHETTE	0	999	les deux
	COURS BERRIAT	20	68	pair
	COURS BERRIAT	21	59	impair
	COURS JEAN JAURES	1	63	impair
	COURS JEAN JAURES	2	84	pair
	PASSAGE DU REMPART	0	999	les deux
	PASSAGE SUD - ROUTE DE LYON	0	999	les deux

JEAN JAURES MATERNELLE	PLACE ARISTIDE BRIAND	<u></u> 0	999	les deux
	PLACE HUBERT DUBEDOUT	1	5	les deux
	QUAI CREQUI	11	999	impair
	QUAI DE FRANCE	26	999	les deux
	ROUTE DE CLEMENCIERES	0	999	les deux
	ROUTE DE LYON	0	999	les deux
	RUE AMIRAL COURBET	0	999	pair
	RUE ARISTIDE BERGES	7	11	impair
	RUE ARISTIDE BERGES	10	16	pair
	RUE BARBILLON	0	999	impair
	RUE BEAUBLACHE	0	999	les deux
	RUE BILLEREY	0	999	les deux
	RUE CASIMIR BRENIER	0	33	impair
	RUE CLOT BEY	14	999	pair
	RUE COLBERT	0	999	les deux
	RUE COLONEL DENFERT ROCHEREAU	0	999	impair
	RUE COLONEL DENFERT ROCHEREAU	0	26	pair
	RUE CONDORCET	20	999	pair
	RUE CREPU	0	999	impair
	RUE D'ALSACE		999	les deux
	RUE DE L'ANCIEN CHAMP DE MARS	0	999	les deux
	RUE DES ARTS	0	999	les deux
	RUE DES BAINS	0	999	les deux
	RUE DES BERGERS	2	10	pair
	RUE DES BERGERS	3	9	impair
	RUE DES 400 COUVERTS	0	999	les deux
	RUE DOCTEUR MAZET	0	26	pair
	RUE DU MOULIN DE CANEL	0	999	impair
	RUE DU TROCADERO	0	999	les deux
	RUE EMILE AUGIER	5	999	les deux
	RUE ETIENNE FOREST	0	999	les deux
	RUE GABRIEL PERI	0	999	les deux
	RUE GENISSIEU	29	41	impair
	RUE GENISSIEU	30	42	pair
	RUE JAY	0	999	les deux
	RUE JOSEPH REY	18	999	pair
	RUE MARECHAL DODE	0	999	les deux
	RUE PINAL	0	999	les deux
	RUE RAYMOND BANK	0	999	les deux
	RUE THIERS	0	34	pair
	TRAVERSE DES 400 COUVERTS	0	999	les deux
DEAN MACE PRIMAIRE ELEMENTAIRE	ALLEE DU NANOMETRE	0	999	les deux
	ALLEE ROSE VALLAND	0	999	les deux
	AVENUE DES MARTYRS	0	999	les deux
	ECHANGEUR DES MARTYRS	0	999	les deux
	PLACE DE LA RESISTANCE	0	999	les deux
	PLACE PAUL HUILLIER	0	999	les deux
	QUAI CLAUDE BERNARD	37	57	impair
	QUAI DE LA GRAILLE	1	21	impair

JEAN MACE PRIMAIRE ELEMENTAIRE	QUAI PAUL LOUIS MERLIN	0	999	les deux
	RUE ABBE PIERRE	0	999	les deux
TOTAL PROPERTY AND	RUE AIME REQUET	0	999	les deux
	RUE ARAGO	0	22	les deux
	RUE ARAGO	24	999	les deux
	RUE CAPITAINE LANVIN-LESPIAU	0	999	les deux
	RUE CHARLES BERTIER	0	999	les deux
	RUE DE LA MURE	0	999	les deux
	RUE DE LA NEVA	0	999	les deux
	RUE DE LA SCIERIE	0	999	pair
74 Table 1	RUE DE LA SCIERIE	0	999	impair
	RUE DE L'ECOLE	0	999	les deux
	RUE DE L'ESTOC	0	999	les deux
	RUE DE MENS	0	999	les deux
	RUE DE NANTES	0	999	les deux
	RUE DE VASSIEUX EN VERCORS	0	999	les deux
	RUE DES BERGES	0	999	les deux
	RUE DU VILLARD DE LANS	0	999	les deux
	RUE DURAND-SAVOYAT	0	999	les deux
	RUE ELIE VERNET	0	999	les deux
	RUE EMILE GUEYMARD	16	62	pair
	RUE ERNEST HAREUX	0	999	les deux
	RUE FERNAND ROUVIERE	0	999	les deux
	RUE HENRI TARZE	0	999	les deux
	RUE HENRY DUFFOURD	0	999	les deux
	RUE JEAN MACE	13	37	impair
	RUE JEAN MACE	8	32	pair .
	RUE JOSEPH LYONNAZ	0	999	les deux
	RUE JULES HOROWITZ	0	999	les deux
	RUE MARCELLE BONINN	0	999	les deux
	RUE RENE MAUS	0	999	les deux
	RUE MELINEE ET MISSAK MANOUCHIAN	0	999	les deux
	RUE ROGER JOSSERAND	0	999	les deux
	RUE VOLTA	0	999	les deux
	RUE WINSTON CHURCHILL	0	999	les deux
JEAN MACE PRIMAIRE MATERNELLE	ALLEE DU NANOMETRE	0	999	les deux
	ALLEE ROSE VALLAND	0	999	les deux
	AVENUE DES MARTYRS	0	999	les deux
	ECHANGEUR DES MARTYRS	0	999	les deux
	PLACE DE LA RESISTANCE	0	999	les deux
	PLACE PAUL HUILLIER	0	999	les deux
	QUAI DE LA GRAILLE	29	60	les deux
	QUAI PAUL LOUIS MERLIN	0	999	les deux
	RUE ABBE PIERRE	0	999	les deux
	RUE AIME REQUET	0	999	les deux
	RUE ARAGO	24	999	les deux
	RUE CAPITAINE LANVIN-LESPIAU	0	999	les deux
	RUE CHARLES BERTIER	0	999	les deux
	RUE DE LA MURE	0	999	les deux
	RUE DE LA NEVA	0	999	les deux

N MACE PRIMAIRE MATERNELLE	RUE DE LA SCIERIE	0	999	pair
	RUE DE MENS	0	999	les deux
	RUE DE NANTES	0	999	les deux
	RUE DE VASSIEUX EN VERCORS	0	999	les deux
	RUE DES BERGES	0	999	les deux
	RUE DU VILLARD DE LANS	0 .	999	les deux
	RUE DURAND-SAVOYAT	0	999	les deux
	RUE ELIE VERNET	0	999	les deux
	RUE ERNEST HAREUX	0	999	les deux
	RUE FERNAND ROUVIERE	О	999	les deux
	RUE HENRI TARZE	0	999	les deux
	RUE HENRY DUFFOURD	0	999	les deux
	RUE JOSEPH LYONNAZ	0	999	les deux
	RUE JULES HOROWITZ	o	999	les deux
	RUE MARCELLE BONINN	0	999	les deux
	RUE RENE MAUS	0	999	les deux
EAN RACINE PRIMAIRE ELEMENTAIRE	RUE MELINEE ET MISSAK MANOUCHIAN	0	999	les deux
	RUE ROGER JOSSERAND	0	999	les deux
	RUE VOLTA	Ō	999	les deux
	RUE WINSTON CHURCHILL	0	999	les deux
	ALLEE CHARLES PRANARD	0	999	les deux
	ALLEE D'ESSEN	0	999	impair
	AVENUE JEAN PERROT	109	999	impair
	AVENUE PAUL COCAT	0	999	pair
	AVENUE PAUL COCAT	0	999	impair
	AVENUE TEISSEIRE	0	999	les deux
	RUE ALBERT RAVANAT	0	999	les deux
	RUE CARDINAL LE CAMUS	0	999	les deux
	RUE DE KAUNAS	29	999	impair
	RUE DE KAUNAS	16	999	pair
	RUE DUBOIS FONTANELLE	1	15	impair
	RUE DUBOIS FONTANELLE	o	14	pair
	RUE FERNAND PELLOUTIER	0	999	les deux
	RUE GASTON LETONNELIER	0	999	les deux
	RUE GEORGES DE MANTEYER	0	999	pair
	RUE GEORGES DE MANTEYER	0	999	impair
	RUE GEORGES LAFOURCADE	0	999	les deux
	RUE LEON JOUHAUX	102	118	pair
	RUE LEON JOUHAUX	120	160	pair
	RUE LOUIS JACQUEMET	0	999	les deux
	RUE MARCEL BOURETTE	0	999	les deux
	RUE RENE FERNANDAT	0	999	les deux
JEAN RACINE PRIMAIRE MATERNELLE	ALLEE CHARLES PRANARD	0	999	les deux
	ALLEE D'ESSEN	0	999	impair
	AVENUE JEAN PERROT	109	999	impair
	AVENUE PAUL COCAT	0	999	pair
	AVENUE PAUL COCAT	0	999	impair
	AVENUE TEISSEIRE	0	999	les deux
	RUE ALBERT RAVANAT	0	999	les deux
<u> </u>	NUL ALDERT NAVANAT			Ica denv

AN RACINE PRIMAIRE MATERNELLE	RUE CARDINAL LE CAMUS	0	999	les deux
	RUE DE KAUNAS	29	999	impair
	RUE DE KAUNAS	16	999	pair
	RUE DUBOIS FONTANELLE	0	14	pair
	RUE DUBOIS FONTANELLE	1	15	impair
	RUE FERNAND PELLOUTIER	0	999	les deux
	RUE GASTON LETONNELIER	0	999	les deux
	RUE GEORGES DE MANTEYER	0	999	pair
	RUE GEORGES DE MANTEYER	0	999	impair
	RUE GEORGES LAFOURCADE	0	999	les deux
	RUE LEON JOUHAUX	102	118	pair
	RUE LEON JOUHAUX	120	160	pair
	RUE LOUIS JACQUEMET	0	999	les deux
	RUE MARCEL BOURETTE	0	999	les deux
	RUE RENE FERNANDAT	0	999	les deux
IOSEPH VALLIER ELEMENTAIRE	BOULEVARD JOSEPH VALLIER	20	62	pair
	BOULEVARD JOSEPH VALLIER	2	14	pair
	CHEMIN MONTRIGAUD	0	999	les deux
	CHEMIN VULCAIN	0	999	les deux
	COURS JEAN JAURES	112	122	pair
	RUE ABBÉ GREGOIRE	77	93	impair
	RUE ABBE GREGOIRE	106	112	pair
	RUE AMPERE	77	83	impair
	RUE AMPERE	36	64	pair
	RUE CHARLES GOUNOD	0	999	les deux
	RUE CHARLES LORY	0	999	les deux
	RUE CHARREL	1	47	impair
	RUE D'ALEMBERT	130	999	les deux
	RUE DOCTEUR CALMETTE	0	999	les deux
	RUE DOCTEUR GREFFIER	0	999	les deux
	RUE DOCTEUR HERMITE	1	9	impair
	RUE DOCTEUR HERMITE	2	18	pair
	RUE DOCTEUR ROUX	0	999	les deux
	RUE EUGENE VARLIN	0	999	les deux
•	RUE IRVOY	11	27	impair
	RUE IRVOY	12	28	pair
•	RUE JEAN VEYRAT	0	999	les deux
	RUE LEON DRIVIER	0	999	les deux
	RUE PIERRE DUPONT	0	999	les deux
	RUE PIERRE RUIBET	0	999	les deux
	RUE PIERRE TERMIER	0	999	les deux
	RUE WILFRID ET CONRAD KILIAN	0	999	les deux
	TRAVERSE DES ILES	18	32	pair
	TRAVERSE DES ILES	27	37	impair
JOSEPH VALLIER MATERNELLE	BOULEVARD JOSEPH VALLIER	2	14	pair
	BOULEVARD JOSEPH VALLIER	20	62	pair
	CHEMIN MONTRIGAUD	0	999	les deux
	CHEMIN VULÇAIN	0	999	les deux
	1		!	

JOSEPH VALLIER MATERNELLE	RUE ABBE GREGOIRE	106	112	pair
	RUE ABBE GREGOIRE	77	93	impair
	RUE AMPERE	77	83	impair
	RUE AMPERE	36	64	pair
	RUE CHARLES GOUNOD	0	999	les deux
	RUE CHARLES LORY	0	999	les deux
	RUE CHARREL	1	47	impair
	RUE D'ALEMBERT	130	999	les deux
	RUE DOCTEUR CALMETTE	0	999	les deux
	RUE DOCTEUR GREFFIER	0	999	les deux
	RUE DOCTEUR HERMITE	1	9	impair
	RUE DOCTEUR HERMITE	2	18	pair
	RUE DOCTEUR ROUX	0	999	les deux
	RUE EUGENE VARLIN	0	999	les deux
	RUE IRVOY	12	28	pair
	RUE IRVOY	11	27	impair
	RUE JEAN VEYRAT	0	999	les deux
	RUE LEON DRIVIER	О	999	les deux
	RUE PIERRE DUPONT	0	999	les deux
	RUE PIERRE RUIBET	0	999	les deux
	RUE PIERRE TERMIER	0	999	les deux
	RUE WILFRID ET CONRAD KILIAN	0	999	les deux
	TRAVERSE DES ILES	27	37	impair
	TRAVERSE DES ILES	18	32	pair
JULES FERRY PRIMAIRE ELEMENTAIRE	AVENUE JEANNE D'ARC	15	65	impair
	AVENUE JEANNE D'ARC	40	84	pair
	AVENUE JULES VALLES	0	24	pair
	BOULEVARD CLEMENCEAU	1	7	impair
	CHEMIN BARRAL	0	999	les deux
	CHEMIN DE LA BLANCHISSERIE	0	21	impair
	CHEMIN DE LA BLANCHISSERIE	0	999	pair
	CHEMIN DE LA MADELEINE	2	6	pair
	CHEMIN DE LA MADELEINE	3	7	impair
	CHEMIN DES ARTS	1	13	les deux
	CHEMIN DU COMMERCE	0	999	les deux
	CHEMIN GUILBAUD	0	999	les deux
	CHEMIN VILLEBOIS	0	999	les deux
	IMPASSE AUGUSTE DAVIN	0	999	les deux
	IMPASSE VILLEBOIS	0	999	les deux
	IMPASSE 4 BIS BLANCHISSERIE	0	999	les deux
	PLACE DE LA COMMUNE DE 1871	0	999	les deux
	RUE ALBERT RECOURA	0	999	les deux
	RUE ANDRE ARGOUGES	6	22	pair
	RUE CLAUDE GENIN	35	57	impair
	RUE CLAUDE GENIN	6	68	pair
	RUE COMMANDANT PERREAU	1	19	impair
	RUE COMMANDANT PERREAU	2	20	pair
	RUE COMMANDANT PERREAU	21	39	impair
	RUE CONDE	0	999	les deux

JULES FERRY PRIMAIRE ELEMENTAIRE	RUE DE LA BAJATIERE	2	22	pair
	RUE DE LA BAJATIERE	1	15	impair
	RUE DE LA STATION PONSARD	11	31	impair
•	RUE DUPLEIX	0	999	les deux
•	RUE EDISON	0	999	les deux
	RUE ELIE CARTAN	<u> </u>	999	les deux
	RUE JEAN BART	0	999	pair
	RUE LEON JOUHAUX	17	57	impair
	RUE LEON JOUHAUX	40	66	pair
	RUE MAURICE BARRES	3	15	impair
	RUE MOYRAND	1	13	impair
	RUE NICOLET	0	999	les deux
	RUE TOURVILLE	0	999	les deux
ULES FERRY PRIMAIRE MATERNELLE	AVENUE JEANNE D'ARC	15	65	impair
one of the state of the state of	AVENUE JEANNE D'ARC	40	84	pair
	AVENUE JULES VALLES	0	24	pair
	BOULEVARD CLEMENCEAU	1	7	impair
	CHEMIN BARRAL	0	999	les deux
	CHEMIN DE LA BLANCHISSERIE	0	21	impair
	CHEMIN DE LA BLANCHISSERIE	0	999	pair
	CHEMIN DE LA MADELEINE	2	6	pair
	CHEMIN DE LA MADELEINE	3	7	impair
	CHEMIN DES ARTS	1	13	les deux
	CHEMIN DU COMMERCE	0	999	les deux
	CHEMIN GUILBAUD	0	999	les deux
	CHEMIN VILLEBOIS	0	999	les deux
	IMPASSE AUGUSTE DAVIN	0	999	les deux
	IMPASSE VILLEBOIS	0	999	les deux
	IMPASSE 4 BIS BLANCHISSERIE	0	999	les deux
	PLACE DE LA COMMUNE DE 1871		999	les deux
	RUE ALBERT RECOURA	0	999	les deux
	RUE ANDRE ARGOUGES	6	22	pair
		6	68	
	RUE CLAUDE GENIN		57	pair impair
	RUE CLAUDE GENIN	35 21	39	
	RUE COMMANDANT PERREAU		19	impair
	RUE COMMANDANT PERREAU	1 2		impair
	RUE COMMANDANT PERREAU	2	20 999	pair les deux
	RUE CONDE	0		
	RUE DE LA BAJATIERE	1	15	impair
	RUE DE LA BAJATIERE	2	22	pair
	RUE DE LA STATION PONSARD	11	31	impair
	RUE DUPLEIX	0	999	les deux
	RUE EDISON	0	999	les deux
	RUE ELIE CARTAN	0	999	les deux
	RUE JEAN BART	0	999	pair
	RUE LEON JOUHAUX	40	66	pair
	RUE LEON JOUHAUX	17	57	impair
	RUE MAURICE BARRES	3	15	impair
	RUE MOYRAND	1	13	impair

JULES FERRY PRIMAIRE MATERNELLE	RUE NICOLET	0	999	les deux
	RUE TOURVILLE	0	999	les deux
JULES VERNE MATERNELLE	ALLEE ALOYZI KOSPICKI	0	10	les deux
	ALLEE DES COMBATTANTS D'AFRÌQUE DU NORD	0	999	les deux
	ALLEE DU JARDIN HOCHE	0	999	les deux
	ALLEE HENRI FRENAY	6	14	pair
	BOULEVARD AGUTTE SEMBAT	16	999	pair
	BOULEVARD AGUTTE SEMBAT	15	999	impair
	BOULEVARD GAMBETTA	37	65	impair
	BOULEVARD GAMBETTA	48	64	pair
	BOULEVARD JEAN PAIN	16	20	pair
	BOULEVARD MARECHAL JOFFRE	6	999	pair
	BOULEVARD MARECHAL LYAUTEY	0	999	les deux
	PLACE ANDRE MALRAUX	0	999	les deux
	PLACE D'APVRIL	0	999	les deux
	PLACE DE L'ETOILE	3	5	impair
	PLACE DE METZ	0	999	pair
	PLACE GUSTAVE RIVET	2	6	pair
	PLACE PASTEUR	4	6	pair
	PLACE PAUL VALLIER	24	28	pair
	RUE ANDRE MAGINOT	0	999	pair
	RUE BECCARIA	0	999	les deux
	RUE BERTHE DE BOISSIEUX	0	11	impair
	RUE BEYLE STENDHAL	10	16	pair
	RUE BEYLE STENDHAL	9	17	impair
	RUE CASIMIR PERIER	4	4	pair
	RUE CHARLES TARTARI	0	999	les deux
	RUE DE NARVIK	0	999	les deux
	RUE DE STRASBOURG	0	999	pair
	RUE DE STRASBOURG	0	3	impair
	RUE DU MANEGE	0	999	les deux
	RUE DU 4EME REGIMENT DU GENIE	0	999	les deux
	RUE FRANCOIS RAOULT	0	999	les deux
	RUE HENRI DING	0	999	les deux
	RUE HOCHE	0	999	les deux
	RUE JEAN BISTESI	0	999	pair
	RUE LAZARE CARNOT	16	34	pair
	RUE LAZARE CARNOT	17	37	impair
	RUE LESDIGUIERES	9	33	impair
	RUE MARCEAU	48	62	pair
	RUE MARGUERITE GONNET	0	999	les deux
	RUE SAINT JOSEPH	o	999	les deux
	RUE SIMON NORA	0	999	les deux
A FONTAINE ELEMENTAIRE	ALLEE DU VERDERET	0	999	les deux
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	71	79	impair
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	70	88	pair
	PLACE DES GEANTS	50	54	pair
	PLACE DES GEANTS	51	53	impair
	PLACE DES GEANTS	70	70	pair

LA FONTAINE ELEMENTAIRE	PLACE DES GEANTS	61	67	impair
LA FONTAINE ELEMENTAIRE	PLACE DES GEANTS	60	68	pair
	RUE PAUL HELBRONNER	15	999	impair
		0	999	pair
	RUE PAUL HELBRONNER			1,
LA FONTAINE MATERNELLE	ALLEE DU VERDERET	0	999	les deux
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	70	88	pair
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	71	79	impair
	PLACE DES GEANTS	50	54	pair
	PLACE DES GEANTS	51	53	impair
	PLACE DES GEANTS	61	67	impair
	PLACE DES GEANTS	70	70	pair
	PLACE DES GEANTS	60	68	pair
	RUE PAUL HELBRONNER	0	999	pair
	RUE PAUL HELBRONNER	15	999	impair
E LAC ELEMENTAIRE	ALLEE DE LA COLLINE	0	999	les deux
	AVENUE MARIE REYNOARD	23	41	impair
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	91	123	impair
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	30	58	pair
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	90	122	pair
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	31	59	impair
	PLACE PIERRE GASPARD	0	999	les deux
	RUE DE L'ARLEQUIN	54	999	les deux
	RUE COLOMBINE	0	999	impair
	RUE MAURICE DODERO	7	10	les deux
			999	les deux
LE LAC MATERNELLE	ALLEE DE LA COLLINE	0		
	AVENUE MARIE REYNOARD	23	41	impair 
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	91	123	impair
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	30	58	pair :
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	90	122	pair
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	31	59	impair
	PLACE PIERRE GASPARD	0	999	les deux
	RUE DE L'ARLEQUIN	54	999	les deux
	RUE COLOMBINE	0	999	impair
	RUE MAURICE DODERO	7	10	les deux
LE VERDERET PRIMAIRE ELEMENTAIRE	AVENUE COMOND COMONIAL	0	42	les deux
	AVENUE EDMOND ESMONIN	10	}	
	AVENUE MARIE REYNOARD	18	999	pair
			999 999	pair impair
	AVENUE MARIE REYNOARD	18		
•	AVENUE MARIE REYNOARD PLACE LIONEL TERRAY	18	999	impair
•	AVENUE MARIE REYNOARD PLACE LIONEL TERRAY PLACE LIONEL TERRAY	18 0 10	999	impair pair
,	AVENUE MARIE REYNOARD PLACE LIONEL TERRAY PLACE LIONEL TERRAY PLACE LIONEL TERRAY	18 0 10 2	999 999 2	impair pair pair
	AVENUE MARIE REYNOARD PLACE LIONEL TERRAY PLACE LIONEL TERRAY PLACE LIONEL TERRAY PLACE PIERRE LORY	18 0 10 2 0	999 999 2 999	impair pair pair les deux
	AVENUE MARIE REYNOARD PLACE LIONEL TERRAY PLACE LIONEL TERRAY PLACE LIONEL TERRAY PLACE PIERRE LORY RUE AIME PUPIN	18 0 10 2 0 35	999 999 2 999 999	impair pair pair les deux impair
	AVENUE MARIE REYNOARD PLACE LIONEL TERRAY PLACE LIONEL TERRAY PLACE LIONEL TERRAY PLACE PIERRE LORY RUE AIME PUPIN RUE AIME PUPIN	18 0 10 2 0 35 8	999 999 2 999 999 999	impair pair pair les deux impair pair
	AVENUE MARIE REYNOARD PLACE LIONEL TERRAY PLACE LIONEL TERRAY PLACE LIONEL TERRAY PLACE PIERRE LORY RUE AIME PUPIN RUE AIME PUPIN RUE CHRISTOPHE TURC	18 0 10 2 0 35 8 0	999 999 2 999 999 999	impair pair pair les deux impair pair
LE VERDERET PRIMAIRE MATERNELLE	AVENUE MARIE REYNOARD PLACE LIONEL TERRAY PLACE LIONEL TERRAY PLACE LIONEL TERRAY PLACE PIERRE LORY RUE AIME PUPIN RUE AIME PUPIN RUE CHRISTOPHE TURC RUE GIUSTO GERVASUTTI	18 0 10 2 0 35 8 0	999 999 2 999 999 999 999 999	impair pair pair les deux impair pair les deux les deux

LE VERDERET PRIMAIRE MATERNELLE	PLACE LIONEL TERRAY	2	2	pair
	PLACE LIONEL TERRAY	0	999	impair
	PLACE LIONEL TERRAY	10	999	pair
	PLACE PIERRE LORY	0	999	les deux
	RUE AIME PUPIN	8	999	pair
	RUE AIME PUPIN	35	999	impair
	RUE CHRISTOPHE TURC	0	999	les deux
	RUE GIUSTO GERVASUTTI	0	999	les deux
	RUE MAURICE DODERO	16	16	pair
LEON JOUHAUX PRIMAIRE ELEMENTAIRE	ALLEE D'ESSEN	0	999	pair
	AVENUE DES JEUX OLYMPIQUES	891	9999	impair
	AVENUE DES JEUX OLYMPIQUES	700	9998	pair
	AVENUE JEAN PERROT	79	107	impair
	CHEMIN DU CHAPITRE	0	999	les deux
	RUE DE KAUNAS	10	14	pair
	RUE DE LA STATION PONSARD	2	16	pair
	RUE DU 140EME R.I.A.	0	999	les deux
	RUE DUBOIS FONTANELLE	16	999	pair
	RUE DUBOIS FONTANELLE	17	999	impair
	RUE EMILE ROMANET	0	999	les deux
	RUE JEAN BART	0	999	impair
	RUE LEON JOUHAUX	68	98	pair
EON JOUHAUX PRIMAIRE MATERNELLE	ALLEE D'ESSEN	0	999	pair
	AVENUE DES JEUX OLYMPIQUES	700	9998	pair
	AVENUE DES JEUX OLYMPIQUES	891	9999	impair
	AVENUE JEAN PERROT	79	107	impair
	CHEMIN DU CHAPITRE	0	999	les deux
	RUE DE KAUNAS	10	14	pair
	RUE DE LA STATION PONSARD	2	16	pair
	RUE DU 140EME R.I.A.	0	999	les deux
	RUE DUBOIS FONTANELLE	16	999	pair
	RUE DUBOIS FONTANELLE	17	999	impair
	RUE EMILE ROMANET	0	999	les deux
	RUE JEAN BART	0	999	impair
	RUE LEON JOUHAUX	68	98	pair
LES BUTTES PRIMAIRE ELEMENTAIRE	AVENUE LA BRUYERE	52	78	les deux
	AVENUE MARIE REYNOARD	11	19	impair
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	2	28	pair
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	61	69	impair
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	60	66	pair
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	1	29	impair
	RUE ALFRED DE MUSSET	0	8	pair
	RUE DES BERGERONNETTES	О	999	impair
	RUE DES CHARDONNERETS	0	999	les deux
	RUE DES COLIBRIS	2	28	pair
	1		17	impair
	RUE DES COLIBRIS	0	1.7	
	RUE DES COLIBRIS RUE COLOMBINE	0	999	pair

LES BUTTES PRIMAIRE ELEMENTAIRE	RUE DES TROIS EPIS	0	999	les deux
	RUE DU TRIDENT	0	999	les deux
LES BUTTES PRIMAIRE MATERNELLE	AVENUE LA BRUYERE	52	78	les deux
	AVENUE MARIE REYNOARD	11	19	impair
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	2	28	pair
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	1	29	impair
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	61	69	impair
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	60	66	pair
	RUE ALFRED DE MUSSET	0	8	pair
	RUE DES BERGERONNETTES	0	999	impair
	RUE DES CHARDONNERETS	0	999	les deux
	RUE DES COLIBRIS	0	17	impair
	RUE DES COLIBRIS	2	28	pair
	RUE COLOMBINE	0	999	pair
	RUE DES PEUPLIERS	0	999	les deux
	RUE DES TREMBLES	0	999	les deux
	RUE DES TROIS EPIS	0	999	les deux
	RUE DU TRIDENT	0	999	les deux
LES GENETS ELEMENTAIRE	ALLEE DES GENETS	0	999	les deux
	AVENUE DE CONSTANTINE	6	999	pair
	AVENUE DE CONSTANTINE	19	999	impair
	AVENUE DE L'EUROPE	0	999	impair
	AVENUE DE L'EUROPE	24	999	pair
	AVENUE D'INNSBRUCK	0	999	les deux
	AVENUE MARIE REYNOARD	43	999	impair
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	161	165	impair
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	130	178	pair
	RUE DES TROIS QUARTIERS	0	999	les deux
	RUE HENRI BARBUSSE	0	999	les deux
	RUE MAURICE DODERO	13	43	impair
	RUE MAURICE DODERO	12	14	pair
LES TREMBLES ELEMENTAIRE	ALLEE DE LA PELOUSE	7	7	impair
	ALLEE DE LA PELOUSE	2	2	pair
	ALLEE DE LA PELOUSE	3	3	impair
	ALLEE DE LA PELOUSE	5	5	impair
	ALLEE DES FRENES	0	999	les deux
	AVENUE DE CONSTANTINE	0	11	impair
	AVENUE DE L'EUROPE	0	10	pair
	GALERIE DES BALADINS	85	85	impair
	GALERIE DES BALADINS	95	95	impair
	GALERIE DES BALADINS	94	94	pair
	PLACE DES GEANTS	120	120	pair
	PLACE DES GEANTS	1	13	impair
	PLACE DES GEANTS	31	31	impair
	PLACE DES GEANTS	0	10	pair
	PLACE DES GEANTS	101	101	impair
	PLACE DES GEANTS	102	102	pair
	PLACE DES GEANTS	100	100	pair
	PLACE DES GEANTS	80	80	pair

LES TREMBLES ELEMENTAIRE	PLACE DES GEANTS	40	40	pair
	PLACE DES GEANTS	21	21	impair
	PLACE DES GEANTS	22	22	pair
	PLACE DES GEANTS	20	20	pair
	PLACE DES GEANTS	30	30	pair
	PLACE DES SAULES	1	1	impair
	RUE DU 8 MAI 1945	0	999	les deux
LIBERATION PRIMAIRE ELEMENTAIRE	AVENUE BEAUMARCHAIS	0	999	impair
	AVENUE DE BEAUVERT	0	999	les deux
	AVENUE DU 11 NOVEMBRE	0	999	les deux
	AVENUE RONSARD	0	7	impair
	CHEMIN TREMBLAY	1	5	impair
	COURS DE LA LIBERATION ET DU GENERAL DE GAULLE	110	242	pair
	COURS DE LA LIBERATION ET DU GENERAL DE GAULLE	125	263	impair
	LE RONDEAU	0	999	les deux
	RUE ALBERT REYNIER	0	18	pair
	RUE ALBERT REYNIER	0	999	impair
	RUE ANDRE ABRY	0	999	les deux
	RUE CAPITAINE BELMONT	0	999	les deux
	RUE CAPITAINE POITAU	0	999	les deux
	RUE COMMANDANT BULLE	0	999	les deux
	RUE COMMANDANT NAL	0	999	les deux
	RUE COROT	0	999	les deux
	RUE GENERAL GARIBALDI	54	999	les deux
	RUE GREUZE	0	999	les deux
	RUE HENRI DAGALLIER	0	999	les deux
	RUE HILAIRE DE CHARDONNET	0	999	les deux
	RUE JEAN VAUJANY	0	999	les deux
	RUE PIERRE DE COUBERTIN	0	999	les deux
	RUE YVES FARGE	0	999	les deux
LIBERATION PRIMAIRE MATERNELLE	AVENUE BEAUMARCHAIS	0	999	impair
	AVENUE DE BEAUVERT	0	999	les deux
	AVENUE DU 11 NOVEMBRE	0	999	les deux
	AVENUE RONSARD	0	7	impair
	CHEMIN TREMBLAY	1	5	impair
	COURS DE LA LIBERATION ET DU GENERAL DE GAULLE	125	263	impair
	COURS DE LA LIBERATION ET DU GENERAL DE GAULLE LE RONDEAU	0	242 999	pair les deux
	RUE ALBERT REYNIER	0	999	
		0	18	impair
	RUE ALBERT REYNIER RUE ANDRE ABRY	0	999	les deux
	RUE CAPITAINE BELMONT	0	999	les deux
	RUE CAPITAINE BELMONT	0	999	les deux
		0		
	RUE COMMANDANT NAL		999	les deux
	RUE COMMANDANT NAL	0	999	les deux
	RUE COROT	0	999	les deux
	RUE GENERAL GARIBALDI	54	999	les deux
	RUE GREUZE	0	999	les deux

LIBERATION PRIMAIRE MATERNELLE	RUE HENRI DAGALLIER	0	999	les deux
	RUE HILAIRE DE CHARDONNET	0	999	les deux
	RUE JEAN VAUJANY	0	999	les deux
	RUE PIERRE DE COUBERTIN	0	999	les deux
	RUE YVES FARGE	0	999	les deux
LUCIE AUBRAC ELEMENTAIRE	ALLEE ALOYZI KOSPICKI	0	999	les deux
	ALLEE DES COMBATTANTS D'AFRIQUE DU	0	999	les deux
	NORD		000	laa daw
	ALLEE DU JARDIN HOCHE	0	999	les deux
	ALLEE HENRI FRENAY	16 6	14	pair
	ALLEE HENRI FRENAY	<u> </u>	<u> </u>	pair
	AVENUE ALSACE LORRAINE  AVENUE ALSACE LORRAINE	2	4	impair pair
		16	999	
	BOULEVARD AGUTTE SEMBAT	<u> </u>		pair
	BOULEVARD AGUTTE SEMBAT	2	11	impair
	BOULEVARD AGUTTE SEMBAT BOULEVARD AGUTTE SEMBAT	15	999	pair
		<u> </u>	999	ímpair les deux
	BOULEVARD EDOUARD REY	28 37		
	BOULEVARD GAMBETTA	ļ	65 64	impair
	BOULEVARD GAMBETTA	48	33	pair
	BOULEVARD GAMBETTA	23		impair
	BOULEVARD GAMBETTA	14	46	pair
	BOULEVARD JEAN PAIN	16	20	pair
	BOULEVARD MARECHAL JOFFRE	6	999	pair
	BOULEVARD MARECHAL LYAUTEY	0	999	les deux
	CHEMIN DU BOIS D'ARTAS	0	999	les deux
	CHEMIN JESUS	0	999	les deux
	COURS BERRIAT	2	18	pair
	COURS BERRIAT	1	19	impair
	COURS JEAN JAURES	65	89	impair
	COURS LA FONTAINE	0	999	les deux
	PASSAGE DES DAUPHINS	0	999	les deux
	PLACE ANDRE MALRAUX	0	999	les deux
	PLACE CHAMPIONNET	ļ <u>.</u>	999	les deux
	PLACE CONDORCET  PLACE D'APVRIL	0	999	les deux
		3	5	
	PLACE DE L'ETOILE PLACE DE L'ETOILE	0	999	impair
	PLACE DE L'ETOILE	1		pair impair
	PLACE DE L'ETOILE PLACE DE METZ	0	999	
	PLACE DOCTEUR LEON MARTIN	0	999	pair les deux
		2	6	
	PLACE GUSTAVE RIVET PLACE JACQUELINE MARVAL	0	999	pair les deux
	PLACE JEAN ACHARD	2	4	pair
		4	6	
	PLACE PASTEUR	24	28	pair
	PLACE PAUL VALLIER	0	999	pair les deux
	PLACE VACCOR HUCO	<u> </u>		
	PLACE VICTOR HUGO	0	999	les deux
	RUE ABBE BARRAL	0	999	les deux
	RUE ANDRE MAGINOT	0	999	pair

LUCIE AUBRAC ELEMENTAIRE	RUE AUBERT DUBAYET	0	999	les deux
	RUE AUGEREAU	ō	999	les deux
	RUE BECCARIA	0	999	les deux
	RUE BERANGER	0	999	les deux
	RUE BERTHE DE BOISSIEUX	0	999	pair
	RUE BERTHE DE BOISSIEUX	0	999	impair
	RUE BEYLE STENDHAL	10	16	pair
	RUE BEYLE STENDHAL	9	17	impair
	RUE BLANC FONTAINE	<del> </del>  0	999	les deux
	RUE BOISSET	0	999	les deux
	RUE CAMILLE DESMOULINS	0	999	impair
	RUE CASIMIR PERIER	4	4	pair
	RUE CASIMIR PERIER	2	2	pair
	RUE CHARLES TARTARI	0	999	les deux
	RUE CHARLES TESTOUD	0	999	les deux
	RUE CLOT BEY	1	999	impair
	RUE COLONEL DUMONT	0	999	pair
	RUE COLONEL LANOYERIE	0	1	impair
	RUE COMMANDANT GILOT	2	4	pair
	RUE CONDILLAC	0	2	pair
	RUE CONDORCET	0	999	impair
	RUE CONDORCET	0	18	pair
	RUE CORNEILLE	0	999	les deux
	RUE DE BEAUREGARD	0	999	les deux
	RUE DE BONNE	0	999	impair
	RUE DE BONNE	6	999	pair
	RUE DE LA LIBERTE	7	11	impair
	RUE DE LA POSTE	8	999	pair
	RUE DE LA POSTE	5	999	impair
	RUE DE L'ABREUVOIR	0	999	les deux
	RUE DE L'AIGLE	0	999	les deux
	RUE DE NARVIK	0	999	les deux
	RUE DE SAULT	0	999	pair
	RUE DE SAULT	3	999	impair
	RUE DE STRASBOURG	0	3	impair
	RUE DE STRASBOURG	0	999	pair
	RUE DE TURENNE	0	44	les deux
	RUE DES BERGERS	12	26	pair
	RUE DES BERGERS	11	21	impair
	RUE DES BONS ENFANTS	0	999	les deux
	RUE DES MONTAGNES RUSSES	0	999	les deux
	RUE DESAIX	0	999	les deux
	RUE DOCTEUR MAZET	28	31	les deux
	RUE DOUDART DE LAGREE	0	999	les deux
	RUE DU MANEGE	0	999	les deux
	RUE DU PHALANSTERE	0	999	les deux
	RUE DU 4EME REGIMENT DU GENIE	0	999	les deux
	RUE EXPILLY	0	999	les deux
	RUE FELIX POULAT	7	999	impair
	RUE FRANÇOIS RAOULT	0	999	les deux

LUCIE AUBRAC ELEMENTAIRE	RUE GENERAL RAMBAUD	0	999	les deux
	RUE GENISSIEU	1	25	impair
	RUE GENISSIEU	2	22	pair
	RUE GUETAL	0	999	les deux
	RUE GUY ALLARD	0	999	les deux
	RUE HENRI DING	0	999	les deux
	RUE HOCHE	0	999	les deux
	RUE HUMBERT II	0	999	les deux
	RUE JEAN BAPTISTE PRADEL	0	999	les deux
	RUE JEAN BISTESI	0	999	pair
	RUE KLEBER	0	999	les deux
	RUE LAKANAL	0	999	les deux
•	RUE LAMARTINE	0	999	les deux
	RUE LAZARE CARNOT	1	15	impair
	RUE LAZARE CARNOT	39	999	impair
	RUE LAZARE CARNOT	17	37	impair
	RUE LAZARE CARNOT	36	999	pair
	RUE LAZARE CARNOT	16	34	pair
	RUE LAZARE CARNOT	0	14	pair
	RUE LESDIGUIERES	35	49	impair
	RUE LESDIGUIERES	9	33	impair
	RUE LESDIGUIERES	8	34	pair
	RUE LESDIGUIERES	36	52	pair
	RUE LIEUTENANT CHANARON	0	999	les deux
	RUE LIEUTENANT COLONEL TROCARD	0	999	les deux
	RUE MARCEAU	48	62	pair
	RUE MARCEAU	2	30	pair
	RUE MARCEAU	1	37	impair
	RUE MARGUERITE GONNET	0	999	les deux
	RUE MILLET	0	999	les deux
	RUE MOLIERE	1	1	impair
	RUE PAUL BERT	0	999	les deux
	RUE PAUL DIJON	0	999	les deux
	RUE PERE MARION	0	999	les deux
	RUE PIERRE ARTHAUD	0	999	les deux
	RUE RAOUL BLANCHARD	11	19	impair
	RUE SAINT JACQUES	0	999	les deux
	RUE SAINT JOSEPH	0	999	les deux
	RUE SERGENT BOBILLOT	0	999	les deux
	RUE SIMON NORA	0	999	les deux
	RUE THIERS	0	999	impair
	RUE THIERS	38	74	pair
	RUE VAUBAN	0	999	les deux
	RUE VICAT	0	999	pair
MALHERBE PRIMAIRE ELEMENTAIRE	AVENUE BOSSUET	0	999	les deux
	AVENUE FENELON	0	999	les deux
	AVENUE JEAN PERROT	108	999	pair
	AVENUE LA BRUYERE	0	50	pair
	AVENUE LA BRUYERE	3	25	impair
	AVENUE LITTRE	0	999	les deux

MALHERBE PRIMAIRE ELEMENTAIRE	AVENUE MALHERBE	0	999	impair
	AVENUE MALHERBE	0	999	pair
	AVENUE MARCELIN BERTHELOT	40	999	pair
	AVENUE MARCELIN BERTHELOT	47	999	impair
	AVENUE MARIE REYNOARD	1	5	impair
	AVENUE MARIE REYNOARD	0	4	pair
	PLACE CHARLES DULLIN	0	999	les deux
	PLACE JEAN RACINE	0	999	les deux
	PLACE LOUIS JOUVET	0	999	les deux
	RUE ALFRED DE VIGNY	1	29	impair
	RUE DES ALLIES	0	35	impair
	RUE DES ALLIES	2	38	pair
	RUE DES BERGERONNETTES	0	999	pair
	RUE DES COLIBRIS	19	999	impair
	RUE DES COLIBRIS	30	34	pair
	RUE DES DESTINEES	0	999	pair
	RUE FEDERICO GARCIA LORCA	0	999	les deux
	RUE FLORIAN	0	999	les deux
	RUE GERARD PHILIPE	0	999	les deux
	RUE GUSTAVE FLAUBERT	19	999	impair
	RUE GUY MOQUET	1	999	les deux
	RUE JULES LEMAITRE	0	999	les deux
	RUE LE NOTRE	0	999	les deux
	RUE LECONTE DE LISLE	1	999	les deux
	RUE MANSART	0	999	les deux
	RUE NICOLAS BOILEAU	0	999	les deux
	RUE NINON VALLIN	0	999	les deux
	RUE PASCAL	0	999	les deux
	RUE PAUL CLAUDEL	4	4	pair
	RUE PAUL CLAUDEL	3	7	impair
	RUE PAUL CLAUDEL	15	17	impair
	RUE PAUL HELBRONNER	0	13	impair
	RUE RENE DESCARTES	0	999	les deux
	RUE RENE VULLIEZ	0	999	les deux
	RUE TURGOT	0	999	les deux
	SQUARE LA BRUYERE	0	999	les deux
MALHERBE-GERARD PHILIPE MATERNELLE	AVENUE BOSSUET	0	999	les deux
	AVENUE FENELON	0	999	les deux
	AVENUE JEAN PERROT	108	999	pair
	AVENUE LA BRUYERE	0	50	pair
	AVENUE LA BRUYERE	3	25	impair
	AVENUE LITTRE	0	999	les deux
	AVENUE MALHERBE	0	999	pair
	AVENUE MALHERBE	0	999	impair
	AVENUE MARCELIN BERTHELOT	47	999	impair
	AVENUE MARCELIN BERTHELOT	40	999	pair
	AVENUE MARIE REYNOARD	1	5	impair
	AVENUE MARIE REYNOARD	0	4	pair
*	PLACE CHARLES DULLIN	0	999	les deux
	PLACE JEAN RACINE	0	999	les deux

MALHERBE-GERARD PHILIPE MATERNELL	E PLACE LOUIS JOUVET	0	999	les deux
	RUE ALFRED DE VIGNY	1	29	impair
	RUE DES ALLIES	0	35	impair
	RUE DES ALLIES	2	38	pair
	RUE DES BERGERONNETTES	0	999	pair
	RUE DES COLIBRIS	30	34	pair
	RUE DES COLIBRIS	19	999	impair
	RUE DES DESTINEES	0	999	pair
	RUE FEDERICO GARCIA LORCA	0	999	les deux
	RUE FLORIAN	0	999	les deux
	RUE GERARD PHILIPE	0	999	les deux
	RUE GUSTAVE FLAUBERT	19	999	impair
	RUE GUY MOQUET	1	999	les deux
	RUE JULES LEMAITRE	0	999	les deux
	RUE LE NOTRE	0	999	les deux
	RUE LECONTE DE LISLE	1	999	les deux
	RUE MANSART	0	999	les deux
	RUE NICOLAS BOILEAU	0	999	les deux
	RUE NINON VALLIN	0	999	les deux
	RUE PASCAL	0	999	les deux
	RUE PAUL CLAUDEL	15	17	impair
	RUE PAUL CLAUDEL	3	7	impair
	RUE PAUL CLAUDEL	4	4	pair
	RUE PAUL HELBRONNER	0	13	impair
	RUE RENE DESCARTES	0	999	les deux
	RUE RENE VULLIEZ	0	999	les deux
	RUE TURGOT	0	999	les deux
	SQUARE LA BRUYERE	0	999	les deux
MARCEAU MATERNELLE	ALLEE ALOYZI KOSPICKI	12	999	impair
	ALLEE HENRI FRENAY	16	999	pair
	BOULEVARD GAMBETTA	14	46	pair
	BOULEVARD GAMBETTA	66	68	pair
	BOULEVARD MARECHAL FOCH	0	999	pair
	CHEMIN DU BOIS D'ARTAS	0	999	les deux
	CHEMIN JESUS	0	999	les deux
	COURS BERRIAT	2	18	pair
	COURS BERRIAT	1	19	impair
	COURS JEAN JAURES	65	89	impair
	COURS JEAN JAURES	99	119	impair
	IMPASSE EYMARD	0	999	les deux
	PLACE CHAMPIONNET	0	999	les deux
	PLACE CONDORCET	0	999	les deux
	PLACE JACQUELINE MARVAL	0	999	les deux
	RUE ABBE BARRAL	0	999	les deux
	RUE ANDRE MAGINOT	0	999	impair
	RUE AUBERT DUBAYET	0	999	les deux
	RUE AUGEREAU	0	999	les deux
	RUE BERTHE DE BOISSIEUX	13	999	impair
	RUE BERTHE DE BOISSIEUX	0	999	pair
	RUE BOISSET	0	999	les deux

MARCEAU MATERNELLE	RUE CAMILLE DESMOULINS	0	999	les deux
	RUE CHARLES TESTOUD	0	999	les deux
	RUE COLONEL DUMONT	0	999	impair
	RUE COLONEL DUMONT	0	999	pair
	RUE COLONEL LANOYERIE	0	1	impair
	RUE COLONEL LANOYERIE	0	999	pair
	RUE COMMANDANT GILOT	6	999	pair
	RUE COMMANDANT GILOT	3	999	impair
	RUE COMMANDANT GILOT	0	4	pair
	RUE COMMANDANT ROZAN	0	999	les deux
	RUE CONDORCET	0	999	impair
	RUE CONDORCET	0	18	pair
	RUE DE BEAUREGARD	0	999	les deux
	RUE DE L'AIGLE	0	999	les deux
	RUE DE TURENNE	0	999	les deux
	RUE DES BERGERS	12	26	pair
	RUE DES BERGERS	11	21	impair
	RUE DES BONS ENFANTS	0	999	les deux
	RUE DES MONTAGNES RUSSES	0	999	les deux
	RUE DESAIX	0	999	les deux
	RUE DOUDART DE LAGREE	0	999	les deux
	RUE DU PHALANSTERE	0	999	les deux
	RUE GENERAL JANSSEN	0	999	les deux
	RUE GENERAL RAMBAUD	0	999	les deux
	RUE GENISSIEU	1	25	impair
	RUE GENISSIEU	2	22	pair
	RUE GUY ALLARD	0	999	les deux
	RUE HUMBERT II	0	999	les deux
	RUE JEAN BAPTISTE PRADEL	0	999	les deux
	RUE KLEBER	0	999	les deux
	RUE LAKANAL	0	999	les deux
	RUE LAZARE CARNOT	1	15	impair
	RUE LAZARE CARNOT	0	14	pair
	RUE LAZARE CARNOT	36	999	pair
	RUE LAZARE CARNOT	39	999	impair
	RUE LESDIGUIERES	35	49	impair
	RUE LESDIGUIERES	36	52	pair
	RUE LIEUTENANT CHANARON	0	999	les deux
	RUE LIEUTENANT COLONEL TROCARD	0	999	les deux
	RUE LIEUTENANT DE QUINSONAS	0	999	les deux
	RUE MARCEAU	2	30	pair
	RUE MARCEAU	1	37	impair
	RUE MARCEAU	32	32	pair
	RUE MARCEAU	39	41	impair
	RUE PAUL DIJON	0	999	les deux
	RUE PIERRE ARTHAUD	0	999	les deux
	RUE ROBERT DUBARLE	0	999	les deux
	RUE SERGENT BOBILLOT	0	999	les deux
	RUE THIERS	38	74	pair
	RUE THIERS	<del>- </del> 0	999	impair

MARCEAU MATERNELLE	SQUARE CHARLES MICHELS	0	999	les deux
MARIE REYNOARD MATERNELLE	ALLEE DE LA SYLPHIDE	0	999	les deux
	ALLEE DES DEUX MONDES	0	999	les deux
	ALLEE DES ROMANTIQUES	25	999	impair
	ALLEE DES ROMANTIQUES	32	999	pair
	AVENUE LA BRUYERE	82	999	les deux
	AVENUE MARIE REYNOARD	6	16	pair
	CHEMIN DE MARIANNE	0	999	les deux
	PLACE LIONEL TERRAY	4	8	pair
	RUE AIME PUPIN	0	13	impair
	RUE ALFRED DE MUSSET	10	999	pair
	RUE ALFRED DE MUSSET	0	999	impair
	RUE ALFRED DE VIGNY	31	39	impair
	RUE CLAUDE KOGAN	2	8	pair
	RUE CLAUDE KOGAN	1	11	impair
	RUE DE STALINGRAD	181	999	impair
	RUE DES DESTINEES	0	999	impair
	RUE DU VILLAGE	0	999	les deux
	RUE HENRY DUHAMEL	0	999	les deux
	RUE LORENZACCIO	0	999	les deux
	RUE LOUIS LACHENAL	0	999	les deux
ENON ELEMENTAIRE	AVENUE SAINT ROCH	16	999	les deux
	BOULEVARD DES ADIEUX	0	999	les deux
	BOULEVARD JEAN PAIN	6	14	pair
	BOULEVARD MARECHAL LECLERC	36	46	pair
	BOULEVARD MARECHAL LECLERC	23	23	impair
	PASSAGE DU LYCEE	0	999	les deux
	PLACE BIR HAKEIM	0	999	les deux
	PLACE DE METZ	0	999	impair
	PLACE DE VERDUN	0	999	les deux
	PLACE JEAN ACHARD	0	999	impair
	PLACE JEAN MOULIN	0	999	les deux
	PLACE PAUL VALLIER	0	999	impair
	PLACE PAUL VALLIER	2	4	pair
	PLACE SAINTE CLAIRE	19	19	impair
	PLACE SAINTE CLAIRE	0	999	pair
	PLACE SAINTE CLAIRE	1	13	impair
•	RUE ABBE DE LA SALLE	0	999	les deux
	RUE ALPHAND	0	999	les deux
	RUE AUGUSTE GACHE	0	999	les deux
	RUE AUGUSTE PRUDHOMME	0	999	les deux
	RUE BAYARD	4	18	pair
	RUE BEYLE STENDHAL	2	8	pair
	RUE BEYLE STENDHAL	1	7	impair
	RUE CASIMIR PERIER	0	999	impair
	RUE CHAMPOLLION	0	999	les deux
	RUE CONDILLAC	4	999	les deux
	RUE CORNELIE GEMOND	0	999	les deux
	RUE DE LA LIBERTE	2	8	pair

MENON ELEMENTAIRE	RUE DE LA LIBERTE	1	5	impair
	RUE DE LA PAIX	0	999	les deux
	RUE DE LA REPUBLIQUE	13	21	impair
	RUE DE LA REPUBLIQUE	10	14	pair
	RUE DE LA REPUBLIQUE	11	11	impair
	RUE DE STRASBOURG	5	21	impair
	RUE DES DAUPHINS	0	999	les deux
	RUE DOLOMIEU	0	999	les deux
	RUE DOMINIQUE VILLARS	0	999	les deux
	RUE DU COMMANDANT L'HERMINIER	9	999	impair
	RUE EUGENE FAURE	0	999	les deux
	RUE FANTIN LATOUR	0	999	les deux
	RUE FOURIER	0	999	les deux
	RUE GENERAL DE BEYLIE	0	999	les deux
	RUE GENERAL MARCHAND	0	999	les deux
	RUE HAXO	0	999	les deux
	RUE HEBERT	Ö	999	les deux
	RUE JEAN BOCQ	0	999	les deux
	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	1	9	impair
•	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU	2	8	pair
	RUE JOSEPH CHANRION	0	999	les deux
	RUE LAFAYETTE	13	21	impair
	RUE LESDIGUIERES	2	6	pair
	RUE LESDIGUIERES	1	7	impair
	RUE MABLY	0	999	les deux
	RUE MALAKOFF	0	999	les deux
	RUE MARCEL BENOIT	0	999	les deux
	RUE RAOUL BLANCHARD	2	16	pair
· ·	RUE RAOUL BLANCHARD	1	9	impair
	RUE SAINT FERJUS	0	999	impair
	RUE VICAT	0	999	impair
	RUE VOLTAIRE	0	999	les deux
MILLET MATERNELLE	AVENUE ALSACE LORRAINE	2	4	pair
	AVENUE ALSACE LORRAINE	1	1	impair
	BOULEVARD AGUTTE SEMBAT	2	14	pair
	BOULEVARD AGUTTE SEMBAT	1	11	impair
	BOULEVARD EDOUARD REY	28	999	les deux
	BOULEVARD GAMBETTA	23	33	impair
	COURS LA FONTAINE	0	999	les deux
	PASSAGE DES DAUPHINS	0	999	les deux
	PLACE DE L'ETOILE	0	999	pair
	PLACE DE L'ETOILE	1	1	impair
	PLACE DOCTEUR LEON MARTIN	0	999	les deux
	PLACE JEAN ACHARD	2	4	pair
	PLACE VAUCANSON	0	999	les deux
	PLACE VICTOR HUGO	0	999	les deux
	RUE BERANGER	0	999	les deux
	RUE BLANC FONTAINE	0	999	les deux
	RUE CASIMIR PERIER	2	2	pair
	RUE CLOT BEY	1	999	impair

MILLET MATERNELLE	RUE CONDILLAC	0	2	pair
	RUE CORNEILLE	0	999	les deux
	RUE DE BONNE	0	999	impair
	RUE DE BONNE	6	999	pair
	RUE DE LA LIBERTE	7	11	impair
	RUE DE LA POSTE	5	999	impair
	RUE DE LA POSTE	8	999	pair
	RUE DE L'ABREUVOIR	0	999	les deux
•	RUE DE SAULT	0	999	pair
	RUE DE SAULT	3	999	impair
	RUE DOCTEUR MAZET	28	31	les deux
	RUE EXPILLY	0	999	les deux
	RUE FELIX POULAT	7	999	impair
	RUE GUETAL	0	999	les deux
	RUE LAMARTINE	0	999	les deux
	RUE LESDIGUIERES	8	34	pair
	RUE MILLET	0	999	les deux
	RUE MOLIERE	1	1	impair
	RUE PAUL BERT	0	999	les deux
	RUE PERE MARION	0	999	les deux
	RUE RAOUL BLANCHARD	11	19	impair
	RUE SAINT JACQUES	0	999	les deux
	RUE VAUBAN	0	999	les deux
	RUE VICAT	0	999	pair
NICOLAS CHORIER ELEMENTAIRE	AVENUE DE SUEDE	0	999	les deux
	AVENUE DE VIZILLE	0	999	les deux
	COURS JEAN JAURES	86	110	pair
	IMPASSE DE VIZILLE	0	999	les deux
	IMPASSE LOUIS VALLIER	0	999	les deux
	PLACE SAINT BRUNO	17	51	impair
	RUE ABBE GREGOIRE	27	75	impair
	RUE ALPHONSE TERRAY	0	999	les deux
	RUE BEETHOVEN	0	999	les deux
	RUE BEVIERE	o	999	les deux
	RUE CHARREL	0	999	pair
	RUE CHARREL	49	999	impair
	RUE CLEMENT	0	999	les deux
	RUE DE BOSTON	0	999	les deux
	RUE DE LA MEGISSERIE	0	999	les deux
	RUE DE LONDRES	0	999	les deux
	RUE DE NEW YORK	0	999	les deux
	RUE DE PARIS	0	999	les deux
	RUE DU DAUPHINE	0	999	les deux
	RUE ETIENNE MARCEL	0	999	les deux
	RUE GALILEE	0	999	les deux
	RUE HIPPOLYTE BOUVIER	0	999	les deux
	RUE IRVOY	2	10	pair
	RUE IRVOY	29	999	impair
	RUE IRVOY	1	9	impair
	RUE JEAN PREVOST	0	999	les deux

NICOLAS CHORIER ELEMENTAIRE	RUE JOSEPH REY	0	35	impair
	RUE JOSEPH REY	2	16	pair
	RUE NICOLAS CHORIER	4	10	pair
	RUE NICOLAS CHORIER	14	32	pair
	RUE NICOLAS CHORIER	3	7	impair
	RUE NICOLAS CHORIER	11	37	impair
	RUE PAPET	0	999	les deux
NICOLAS CHORIER MATERNELLE	AVENUE DE SUEDE	o	999	les deux
	AVENUE DE VIZILLE	0	999	les deux
	COURS JEAN JAURES	86	110	pair
	IMPASSE DE VIZILLE	0	999	les deux
	IMPASSE LOUIS VALLIER	0	999	les deux
	PLACE SAINT BRUNO	17	51	impair
	RUE ABBE GREGOIRE	27	75	impair
	RUE ALPHONSE TERRAY	0	999	les deux
	RUE BEETHOVEN	0	999	les deux
	RUE BEVIERE	0	999	les deux
	RUE CHARREL	0	999	pair
	RUE CHARREL	49	999	impair
	RUE CLEMENT	0	999	les deux
	RUE DE BOSTON	0	999	les deux
	RUE DE LA MEGISSERIE	0	999	les deux
	RUE DE LONDRES	0	999	les deux
	RUE DE NEW YORK	0	999	les deux
	RUE DE PARIS	0	999	les deux
	RUE DU DAUPHINE	0	999	les deux
	RUE ETIENNE MARCEL	0	999	les deux
	RUE GALILEE	0	999	les deux
	RUE HIPPOLYTE BOUVIER	0	999	les deux
	RUE IRVOY	2	10	pair
	RUE IRVOY	1	9	impair
	RUE IRVOY	29	999	impair
	RUE JEAN PREVOST	0	999	les deux
	RUE JOSEPH REY	0	35	impair
	RUE JOSEPH REY	2	16	pair
	RUE NICOLAS CHORIER	4	10	pair
	RUE NICOLAS CHORIER	14	32	pair
	RUE NICOLAS CHORIER	11	37	impair
	RUE NICOLAS CHORIER	3	7	impair
	RUE PAPET	0	999	les deux
PAUL BERT PRIMAIRE ELEMENTAIRE	AVENUE MARECHAL RANDON	2	44	pair
	AVENUE MARECHAL RANDON	1	41	impair
	AVENUE SAINT ROCH	1	14	les deux
	BOULEVARD MARECHAL LECLERC	11	21	impair
	CHEMIN DE HALAGE	0	999	les deux
	CHEMIN DE RONDE	1	999	les deux
	PLACE DOCTEUR GIRARD	0	999	les deux
	PLACE DU GRESIVAUDAN	0	999	les deux
	PLACE DU SAINT EYNARD	0	999	les deux

PAUL BERT PRIMAIRE ELEMENTAIRE	PLACE EME DE MARCIEU	0	999	les deux
	QUAI JONGKIND	0	999	les deux
	RUE AIMON DE CHISSE	0	999	les deux
	RUE BIZANET	0	999	les deux
	RUE BLANCHE MONIER	0	999	les deux
	RUE CHARRETON	0	999	les deux
	RUE DE LA MAGNANERIE	0	999	les deux
	RUE DE L'ALMA	0	999	les deux
	RUE DE MORTILLET	0	999	les deux
	RUE DES FLEURS	0	999	les deux
	RUE DES POILUS	0	999	les deux
	RUE DU COMMANDANT L'HERMINIER	6	6	pair
•	RUE DU SOUVENIR	0	999	les deux
	RUE DUPORT LAVILETTE	0	999	les deux
	RUE EMILE DUCROS	0	999	les deux
	RUE ERNEST CALVAT	0	999	les deux
	RUE EUGENE DELACROIX	0	999	les deux
	RUE EUGENE DUPREY	0	999	les deux
	RUE FARCONET	0	999	les deux
	RUE FLANDIN	0	999	les deux
	RUE JOSEPH-FRANCOIS GIROT	0	999	les deux
	RUE LACHMANN	0	999	les deux
	RUE LINNE	О	999	les deux
	RUE MASSENA	0	999	impair
	RUE MENON	0	999	les deux
	RUE RAVIER PIQUET	0	999	les deux
	RUE SAINT FERJUS	2	22	pair
	RUE TARILLON	0	999	les deux
	RUE VENDRE	0	999	les deux
PAUL BERT PRIMAIRE MATERNELLE	AVENUE MARECHAL RANDON	1	41	impair
	AVENUE MARECHAL RANDON	2	44	pair
	AVENUE SAINT ROCH	1	14	les deux
	BOULEVARD MARECHAL LECLERC	11	21	impair
	CHEMIN DE HALAGE	0	999	les deux
	CHEMIN DE RONDE	1	999	les deux
	PLACE DOCTEUR GIRARD	0	999	les deux
	PLACE DU GRESIVAUDAN	0	. 999	les deux
	PLACE DU SAINT EYNARD	0	999	les deux
	PLACE EME DE MARCIEU	0	999	les deux
	QUAI JONGKIND	0	999	les deux
	RUE AIMON DE CHISSE	0	999	les deux
	RUE BIZANET	0	999	les deux
	RUE BLANCHE MONIER	0	999	les deux
	RUE CHARRETON	0	999	les deux
	RUE DE LA MAGNANERIE	0	999	les deux
	RUE DE L'ALMA	0	999	les deux
	RUE DE MORTILLET	<del> </del> 0	999	les deux
·	RUE DES FLEURS	0	999	les deux
	RUE DES POILUS	0	999	les deux
	RUE DU COMMANDANT L'HERMINIER	6	6	pair

PAUL BERT PRIMAIRE MATERNELLE	RUE DU SOUVENIR	0	999	les deux
	RUE DUPORT LAVILETTE	0	999	les deux
	RUE EMILE DUCROS	0	999	les deux
	RUE ERNEST CALVAT	0	999	les deux
	RUE EUGENE DELACROIX	0	999	les deux
	RUE EUGENE DUPREY	0	999	les deux
	RUE FARCONET	0	999	les deux
	RUE FLANDIN	0	999	les deux
	RUE JOSEPH-FRANCOIS GIROT	0	999	les deux
	RUE LACHMANN	0	999	les deux
	RUE LINNE	0	999	les deux
	RUE MASSENA	0	999	impair
	RUE MENON	0	999	les deux
	RUE RAVIER PIQUET	0	999	les deux
	RUE SAINT FERJUS	2	22	pair
	RUE TARILLON	0	999	les deux
	RUE VENDRE	0	999	les deux
PAUL PAINLEVE ELEMENTAIRE	AVENUE RHIN ET DANUBE	33	47	impair
	AVENUE RHIN ET DANUBE	2	48	pair
	AVENUE RHIN ET DANUBE	1	31	impair
	BOULEVARD JOSEPH VALLIER	9	75	impair
	CHEMIN DES MARRONNIERS	18	24	pair
	CHEMIN DES MARRONNIERS	13	13	impair
	CHEMIN DU PETIT NICE	0	999	pair
	IMPASSE 2 TER EAUX CLAIRES	0	999	les deux
	IMPASSE 38 EAUX CLAIRES	lo	999	les deux
	PLACE RENE FRAPPAT	0	999	les deux
	RUE ALEXANDRE DUMAS	27	41	impair
	RUE ALEXANDRE DUMAS	1	25	impair
	RUE ALEXANDRE DUMAS	36	44	pair
	RUE ALEXANDRE DUMAS	2	30	pair
	RUE ANDRE RIVOIRE	0	32	pair
	RUE ANDRE SIBELLAS	0	999	pair
	RUE CHARLES PEGUY	10	999	pair
	RUE CHARLES PEGUY	13	999	impair
	RUE DE DUNKERQUE	0	999	les deux
	RUE DES CHAMPS ELYSEES	30	40	pair
	RUE DES CHAMPS ELYSEES	25	29	impair
	RUE DES CHAMPS ELYSEES	1	21	impair
	RUE DES CHAMPS ELYSEES	2	28	pair
	RUE DES EAUX CLAIRES	1	27	impair
	RUE DES EAUX CLAIRES	37	57	impair
	RUE DES EAUX CLAIRES	63	67	impair
	RUE DES EAUX CLAIRES	0	999	pair
	RUE DES VIOLETTES	0	999	les deux
	RUE DOCTEUR SCHWEITZER	0	999	impair
	RUE DOCTEUR SCHWEITZER	0	10	pair
	RUE GUYNEMER	37	999	impair
	RUE GUYNEMER	44	999	pair
	RUE HENRI DUNANT	12	22	pair

PAUL PAINLEVE ELEMENTAIRE	RUE HENRI DUNANT	27	35	impair
•	RUE HENRI MOISSAN	0	999	les deux
	RUE JOSEPH BOUCHAYER	45	69	impair
	RUE JOSEPH BOUCHAYER	20	70	pair
	RUE JOSEPH BOUCHAYER	71	73	impair
	RUE JOSEPH BOUCHAYER	72	86	pair
	RUE MARBEUF	3	3	impair
	RUE MARBEUF	0	999	pair
	RUE MARBEUF	5	39	impair
	RUE ROGER RONSERAIL	0	999	les deux
PAUL PAINLEVE-SAVANE MATERNELLES	AVENUE RHIN ET DANUBE	2	48	pair
	AVENUE RHIN ET DANUBE	1	31	impair
	AVENUE RHIN ET DANUBE	33	47	impair
	BOULEVARD JOSEPH VALLIER	9	75	impair
	CHEMIN DES MARRONNIERS	18	24	pair
	CHEMIN DES MARRONNIERS	13	13	impair
	CHEMIN DU PETIT NICE	0	999	pair
	IMPASSE 2 TER EAUX CLAIRES	0	999	les deux
	IMPASSE 38 EAUX CLAIRES	0	999	les deux
,	PLACE RENE FRAPPAT	0	999	les deux
	RUE ALEXANDRE DUMAS	2	30	pair
	RUE ALEXANDRE DUMAS	1	25	impair
	RUE ALEXANDRE DUMAS	27	41	impair
	RUE ALEXANDRE DUMAS	36	44	pair
	RUE ANDRE RIVOIRE	0	32	pair
	RUE ANDRE SIBELLAS	0	999	pair
	RUE CHARLES PEGUY	10	999	pair
	RUE CHARLES PEGUY	13	999	impair
	RUE DE DUNKERQUE	0	999	les deux
	RUE DES CHAMPS ELYSEES	2	28	pair
	RUE DES CHAMPS ELYSEES	1	21	impair
	RUE DES CHAMPS ELYSEES	30	40	pair
	RUE DES CHAMPS ELYSEES	25	29	impair
	RUE DES EAUX CLAIRES	0	999	pair
	RUE DES EAUX CLAIRES	37	57	impair
	RUE DES EAUX CLAIRES	63	67	impair
	RUE DES EAUX CLAIRES	1	27	impair
	RUE DES VIOLETTES	0	999	les deux
	RUE DOCTEUR SCHWEITZER	0	10	pair
	RUE DOCTEUR SCHWEITZER	0	999	impair
	RUE GUYNEMER	37	999	impair
	RUE GUYNEMER	44	999	pair
•	RUE HENRI DUNANT	12	22	pair
	RUE HENRI DUNANT	27	35	impair
	RUE HENRI MOISSAN	0	999	les deux
	RUE JOSEPH BOUCHAYER	20	70	pair
	RUE JOSEPH BOUCHAYER	71	73	impair
	RUE JOSEPH BOUCHAYER	72	86	paîr
	RUE JOSEPH BOUCHAYER	45	69	impair
	RUE MARBEUF	0	999	pair

PAUL PAINLEVE-SAVANE MATERNELLES	RUE MARBEUF	5	39	impair
	RUE MARBEUF	3	3	impair
-	RUE ROGER RONSERAIL	0	999	les deux
PORTE ST LAURENT PRIM ELEM	CHEMIN DE LA BASTILLE	0	999	les deux
	CHEMIN SAINT JEAN	46	999	pair
	CHEMIN SAINT JEAN	1	1	impair
	IMPASSE DU FOUR	0	999	les deux
The second secon	MONTEE DE CHALEMONT	0	999	les deux
	MONTEE DE CULARO	0	999	les deux
	PLACE DE LA CYMAISE	0	999	les deux
	PLACE SAINT LAURENT	0	999	les deux
	PLACE XAVIER JOUVIN	0	999	les deux
	QUAI DES ALLOBROGES	0	999	les deux
	QUAI EUGENE CHARPENAY	0	999	les deux
	QUAI MOUNIER	0	999	les deux
	QUAI PERRIERE	2	60	pair
	QUAI PERRIERE	62	78	pair
•	QUAI XAVIER JOUVIN	0	999	les deux
	RUE ANDRE CHEVALIER	0	999	les deux
	RUE MAURICE GIGNOUX	0	999	les deux
	RUE SAINT LAURENT	0	999	les deux
	RUE SAPPEY	0	999	les deux
PORTE ST LAURENT PRIM MAT	CHEMIN DE LA BASTILLE	0	999	les deux
	CHEMIN SAINT JEAN	1	1	impair
	CHEMIN SAINT JEAN	46	999	pair
	IMPASSE DU FOUR	0	999	les deux
	MONTEE DE CHALEMONT	0	999	les deux
	MONTEE DE CULARO	0	999	les deux
	PLACE DE LA CYMAISE	0	999	les deux
	PLACE SAINT LAURENT	0	999	les deux
	PLACE XAVIER JOUVIN	0	999	les deux
	QUAI DES ALLOBROGES	0	999	les deux
	QUAI EUGENE CHARPENAY	0	999	les deux
	QUAI MOUNIER	0	999	les deux
	QUAI PERRIERE	2	60	pair
	QUAI PERRIERE	62	78	pair
	QUAI XAVIER JOUVIN	0	999	les deux
	RUE ANDRE CHEVALIER	0	999	les deux
	RUE MAURICE GIGNOUX	0	999	les deux
	RUE SAINT LAURENT	0	999	les deux
	RUE SAPPEY	0	999	les deux
RAMPE MATERNELLE	ALLEE DES GENETS	0	999	les deux
	AVENUE DE CONSTANTINE	6	999	pair
	AVENUE DE CONSTANTINE	19	999	impair
	AVENUE DE L'EUROPE	0	999	impair
	AVENUE DE L'EUROPE	24	999	pair
	AVENUE D'INNSBRUCK	0	999	les deux
	AVENUE MARIE REYNOARD	43	999	impair
	GALERIE DE L'ARLEQUIN	130	178	pair

RAMPE MATERNELLE	GALERIE DE L'ARLEQUIN	161	165	impair
	RUE DES TROIS QUARTIERS	0	999	les deux
	RUE HENRI BARBUSSE	0	999	les deux
	RUE MAURICE DODERO	13	43	impair
	RUE MAURICE DODERO	12	14	pair
SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	ALLEE DU PARC GEORGES POMPIDOU	0	999	les deux
	AVENUE ROCHAMBEAU	0	999	les deux
	BOULEVARD JOSEPH VALLIER	1	3	impair
	BOULEVARD MARECHAL FOCH	51	61	impair
	CHEMIN MENEY	0	999	les deux
	COURS DE LA LIBERATION ET DU GENERAL DE GAULLE	0	123	impair
	COURS DE LA LIBERATION ET DU GENERAL DE GAULLE	0	30	pair
	RUE CHARCOT	0	999	les deux
	RUE CHARLES BAUDELAIRE	0	999	les deux
	RUE CHARLES PEGUY	0	11	impair
	RUE CHARLES PEGUY	0	8	pair
	RUE CHATEAUBRIAND	0	999	les deux
	RUE CLAUDE DEBUSSY	0	999	les deux
	RUE DE BELLEDONNE	0	999	les deux
	RUE DES ALLIES	110	999	pair
	RUE DES ALLIES	125	999	impair
	RUE DES ARTILLEURS DE MONTAGNE	-lo	999	les deux
	RUE DROUOT	0	999	les deux
	RUE FRANKLIN	0	999	les deux
	RUE GALLICE	0	999	les deux
	RUE GENERAL GARIBALDI	0	52	les deux
	RUE GENERAL MANGIN	39	45	impair
	RUE HENRIETTE DELORAS	0	999	les deux
	RUE HONORE DE BALZAC	0	18	pair
	RUE HONORE DE BALZAC	20	999	les deux
	RUE JACQUARD	0	999	les deux
	RUE JEAN GIONO	0	999	les deux
	RUE JOHN KENNEDY	0	999	les deux
•	RUE LOUIS LE CARDONNEL	0	999	les deux
•	RUE LOUVOIS	0	999	les deux
	RUE SIDI-BRAHIM	0	999	les deux
	TRAVERSE GALLICE	0	999	les deux
SIDI BRAHIM MATERNELLE	ALLEE DU PARC GEORGES POMPIDOU	0	999	les deux
	AVENUE ROCHAMBEAU	0	999	les deux
	BOULEVARD JOSEPH VALLIER	1	3	impair
	BOULEVARD MARECHAL FOCH	51	61	impair
	CHEMIN MENEY	0	999	les deux
	COURS DE LA LIBERATION ET DU GENERAL DE GAULLE	0	30	pair
	COURS DE LA LIBERATION ET DU GENERAL DE GAULLE	0	123	impair
	RUE CHARCOT	0	999	les deux
	RUE CHARLES BAUDELAIRE	0	999	les deux
	RUE CHARLES PEGUY	0	11	impair
	RUE CHARLES PEGUY	0	8	pair

SIDI BRAHIM MATERNELLE	RUE CHATEAUBRIAND	0	999	les deux
	RUE CLAUDE DEBUSSY	0	999	les deux
	RUE DE BELLEDONNE	0	999	les deux
	RUE DES ALLIES	125	999	impair
	RUE DES ALLIES	110	999	pair
	RUE DES ARTILLEURS DE MONTAGNE	0	999	les deux
	RUE DROUOT	0	999	les deux
	RUE FRANKLIN	0	999	les deux
	RUE GALLICE	0	999	les deux
	RUE GENERAL GARIBALDI	0	52	les deux
,	RUE GENERAL MANGIN	39	45	impair
	RUE HENRIETTE DELORAS	0	999	les deux
	RUE HONORE DE BALZAC	20	999	les deux
	RUE HONORE DE BALZAC	0	18	pair
	RUE JACQUARD	0	999	les deux
	RUE JEAN GIONO	0	999	les deux
	RUE JOHN KENNEDY	0	999	les deux
	RUE LOUIS LE CARDONNEL	0	999	les deux
	RUE LOUVOIS	0	999	les deux
	RUE SIDI-BRAHIM	0	999	les deux
	TRAVERSE GALLICE	0	999	les deux

# SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2016

57-( 258). <u>AFFAIRES CULTURELLES</u>: Soutien aux opérateurs culturels - Attribution de subventions - Conventions et avenants : exercice budgétaire 2017.

Mme Corinne BERNARD expose,

Mesdames, Messieurs,

Les délibérations du 21 juillet 2014 et du 26 septembre 2016 ont fixé les axes de politique culturelle de la ville de Grenoble :

- · développer la mixité et l'élargissement des publics,
- développer les pratiques artistiques et culturelles,
- favoriser le travail des artistes, encourager la créativité ainsi que la vitalité des répertoires et des œuvres de référence,
- · favoriser la présence des artistes dans la cité et le renouvellement des équipes,
- · accompagner les équipements et événements structurants et rayonnants,
- · favoriser les échanges entre artistes,
- · développer les projets artistiques et culturels sur l'espacè public,
- donner à tous les clefs pour lire et comprendre la Ville.

Il est proposé aux membres du conseil de voter un soutien financier, à hauteur de 50 % de l'aide apportée en 2016 hors aide exceptionnelle, au titre de la culture, à un certain nombre d'opérateurs. Ces opérateurs bénéficient d'un soutien récurrent de la ville de Grenoble, compte tenu de l'importance de leurs activités sur le territoire.

L'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 prévoit l'obligation de conclure une convention avec les opérateurs lorsque le montant annuel des subventions accordées aux bénéficiaires dépasse 23 000 € par an. Il vous est donc proposé d'approuver les termes des conventions et avenants, joints en annexe, dont les financements sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Organisme demandeur	Rappel de la subvention 2016	Montant subvention proposée au CM du 19 décembre 2016
Maison de la Culture (MC2) Coop Culturelle	1 668 124	834 062
Centre Chorégraphique National de Grenoble-CCN2	215 744	107 872
Centre National d'Art Contemporain-le Magasin	206 524	. 103 262
ESPACE 600	216 720	95 860
Centre International des Musiques Nomades	175 216	87 608
Musiques Créatives du Sud- Alma Musique	123 500	61 750
Cinémathèque de Grenoble	95 000	47 500
Le STUD	85 000	42 500
Pied à Coulisse (Le) – Le Pacifique/CDC	75 000	37 500
Cultur'Act – Le Prunier Sauvage	70 000	35 000

Les subventions sont inscrites au budget 2017 de la Ville, chapitre 65, nature 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, nature 6573 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics, « Maison de la Culture-MC2 », rubrique 923 Culture, sous-fonction 33 action culturelle, fonction 3 Culture.

Ce dossier a été examiné par la :

Commission Ville Emancipatrice du mercredi 07 décembre 2016

# Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions et avenants joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions par anticipation de cette même séance du conseil municipal.

Conclusions adoptées:

Adoptée

Affichée le:

Pour extrait conforme, Pour le Maire, L'Adjointe Déléguée, Mme Corinne BERNARD

# Annexe à la délibération N $^{\circ}$ 6 ${\cal A}$

Conseil municipal du 19 décembre 2016 Annexe 1 à la délibération nº 327

# TABLEAU RÉCAPITULATIF AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2017

	00	NVENTIONS PLURIANN	UELLES D'OBJ	CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS			
	NAMA IA	Reference (fellhærstine	Subvention		Sub	Subvention 2017	
Nº et type Amexe	PAssociation	et/ou convention	fonctionnement 2016	Objet de la subvention proposée	fonctionnement dejà votée	Avantage en nature	proposée
2 convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens	AJA Villeneuve	délibération n° 327 du 19 décembre 2016	36 000 6	36 000 € Fonctionnement 2017 - volet "critères techniques et mestrables"	90	9 O E	23 900 E
2 convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens	Aviron Grenoblois	délibération n° 327 du 19 décembre 2016	77 760 E	77 760 € Fonctionnement 2017 - votet "critères icchniques et mesurables"	06	0 €	51 700 €
2 convention pluriannuelle d'objectifs et de môyens	Entente Athlètique Grenoble 38	delibération n° 327 du 19 décembre 2016	54 450 E	54 450 € Fonctionnement 2017 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	90	43 800 E
2 convention pluriannuelle d'objectifs et de movens	Footbail Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	délibération n° 327 du 19 décembre 2016	31 200 €	31 200 € Fonctionnement 2017 - volet "criteres techniques et mesurables"	90	8 736 €	20 700 E
2 convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens	Grenoble Basket 38	dèlibération n° 327 du 19 décembre 2016	54 900 E	54 900 € Fonctionnenent 2017 - volet "critères techniques et mesurables"	90	1 146 E	36 500 E
2 convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens	Grenoble Gymnastique	délibération nº 327 du 19 décembre 2016	55 800 E	55 800 € Fonctionnement 2017 - volet "crières (cechniques et mesurables"	0.6	13776	37 100 E
2 convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens	Grenoble S.M.H. Université Club Handball	délibération n° 327 du 19 décembre 2016	76 500 €	76 500 @ Fonctionnement 2017 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	\$0 900 €
2 convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens	GUC Athlétisme	délibération n° 327 du 19 décembre 2016	35 200 E	35 200 € Fonctionnement 2017 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 928 €	28 300 €
2 convention pluriannuelle d'objectifs et de mayens	GUC Judo Club de Grenoble	délibération n° 327 du 19 décembre 2016	57 120 €	57 120 € Fonctionnement 2017 - volet "critères techniques et mesurables"	0 <del>C</del>	25 617 E	46 000 E
2 convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens	Greuoble Volley Université (G.V.U.C.)	délibération n° 327 du 19 décembre 2016	173 700 €	173 700 € Fonctionnement 2017 - volet "critères techniques et mesurables"	06	s 746 €	115 500 €

Total 454 400 €			proposec	\$ 700 €			5 700 €
Total		Subvention 2017	Avantage propos	0€ 60435€			Total
		Sul	fonctionnement déjà votée	90			
	TION GÉNÉRALE D'OBJECTIE	Sudvention	Nost type Annexe Norm de Reference de la convention fonctionment Objet de la subvention proposée. fonctionment Avantage P constitue de la convention 2016	S 560 € Fonctionnement 2017 - volet "critères	techniques et mesurables"		
	CONVENTION	Subvention	fonctionnement 2016	8 560 E	2		
	FINANCIER A LA		ice de la convention	20-janv-16   31-dec-2018	delibération 66-C010	du 21 décembre 2015	
	AVENANT		Référe	20-jan	38	垂	
	AVENANT FINANCIER A LA CONYENTI		Nom de l'Association	avenant financier AUESC Bajatière - Section	Football		
			N°et type Annexe	3 avenant financier			

Total Général 460 100 €

# Annexe à la délibération Nº 64

### Annexe 1 à la délibération 240

# TABLEAU RÉCAPITULATIF AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2017

		AVENA	NTS FINANC	IERS AUX C	ONVENTIO	NS D'OBJE	CTIFS ET DE MOYENS			
			Validité de la convention			Avantage	Subvention 2017			
	N° et type Annexe	Nom de l'Association	Date de signature	Echéance	Subvention 2016	en nature 2016 estimation	Objet de la subvention	Montant proposé	Avantage en nature 2017 estimation	
Γ,	avenant	Association Grenoble	19-mars-15	30-juin-17	180 000 €	15 717 €	Aide aux activités 2017 saison 2016-2017	170 000 €	15 717 €	
1	financier	Foot 38	délib 23-C008	du 23/02/2015			3413011 2010-2017			
2	avenant	SASP Grenoble Foot 38	19-mars-15	19-mars-15 30-juin-17		0€		0 € Aide aux activités 2017	402 000 €	0€
_	financier	SASP Glelloble Pool 38	délib 23-C008	du 23/02/2015			saison 2016-2017			
2	avenant	Association FC	12-janv16	12-janv16 30-juin-18		16 043 €	Aide aux activités 2017 saison 2016-2017	571 000 €	16 043 €	
Ĺ	financier	Grenoble Rugby	délib 72-C018	du 21/12/2015			02.50 ii 2010 2017			
	avenant	Association Brûleurs de	12-janv16	31-mai-18	173 700 €	0€	Aide aux activités 2017 saison 2016-2017	173 700 €	0€	
_	financier	Loups de Grenoble	délib 72-C018	du 21/12/2015						
Ĺ	avenant	SASP Grenoble	12-janv16	30-avr18	315 300 €		Aide aux activités 2017 saison 2016-2017	315 300 €	0€	
Ĺ	financier	Métropole Hockey 38	délib 72-C018	du 21/12/2015						

TOTAL 1 632 000 €

# Annexe à la délibération N° 65

### Conseil Municipal du 19 décembre Annexe 1 à la délibération 332

NOM ASSOCIATION	ОВЈЕТ	Subvention de Fosciionnemeat proposée peur 2017	Subvention de Fonctionnement Attribuée en 2016
	ASSOCIATIONS JEUNES:	5 <i>E</i>	
CAP BERRIAT	Initiative Jeunesse Fonctionnement	207 354	220 590
ADIU	Initiative Jeunesse Fonctionnement	57 400	61 065
Le CUB - La Bifurk	Initiative Jeunesse Fonctionnement	42 500	42 500
Unia Cité	Initiative Jeunesse Fonctionnement	14 100	15 000
AFEV	Initiative Jeunesse Fonctionnement	15 000	15 000
	TOTAL	336 354	354 155

NOM ASSOCIATION	OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION SUR PROJET	TOTAL CM DECEMBRE 2016/ex 2017
SECTEUR 1				
	Subvention de fonctionnement	125 000		
CS CHORIER BERRIAT	Subvention liée à la fréquentation - 1er versement	18 605		
	Solt un total de :	464.46		143 805 E
MUC PARMENTIER	Subvention de fonctionnement Subvention bée à la fréquentation - Jer versement	151 460 24 229		
OBC PARTERILE	Solt un total de :	24 223		175 689 €
SECTEUR 2	000-00000			110,000
	Subvention de fonctionnement	103 367		
MPT SAINT LAURENT	Subvention liée à la fréquentation - les versement	25 021		
	Solt wa total de :			178 388 €
	Subvention de fonctionnement	100 000		
MUC MUTUALITE	Subvention liée à la fréquentation - 1er versement  Soit un total de :	8 372		108 372 €
	Subvention de fouctionnement	150 000		1443726
MUC ALLOBROGES	Subvention liée à la fréquentation - les versement	21 722		
	Solt un total de :		- "	17: 722 €
	Subvention de fonctionnement	125 000		
CLEF	Subvention liée à la fréquentation - 1er versement	23 766		
SECTEUR 3	Soit un total de :	L		148 766 €
SECTEUR 3	Subvention de fonctionnement	97 500		
LE PLATEAU	Subvention liées à la fréquentation - 1er versement	41 904	~~~~~~	
	Salt un total de :	71.004		138 504 €
	Subvention de fonctionnement	137 500		
ME BACHELARD	Subvention liée à la fréquentation - 1er versement	35811		
	Solt un total de :			173 311 €
	Subvention de fonctionnement	100 000		
ILC ANATOLE FRANCE	Subvention liée à la fréquentation - les versement	17 623		117 623 €
	Solt un total de : Subvention de fonctionnement	104 253		117 623 €
MIC EAUX CLAIRES	Subvention tiée à la fréquentation - 1er versement	41 817		
	Solt un total de :		<del></del>	146 070 €
SECTEUR 4				7
	Subvention de fonctionnement	107 619		
SIC Luc AUBRAC	Subvention liée à la fréquentation - 1er versement	41 798		
	Solt un total de :	107 08\$		149 417€
ME CLOS D'OR	Subvention de fonctionnement Subvention liée à la fréquentation - 1er versement	94 263		
ab closb on	Solt un total de :	34100		201 351 €
	Subvention de fonctionnement	230 000		
Centres de Loisles ACL	Subvention liée à la fréquentation - 1er versement	72 385		
	Solt un total de :			302 385 €
SECTEUR 5	······································			6
LUESC BAJATIERE	Subvention de fonctionnement	105 068		
AULSC BAJATIERL	Subvention liée à la fréquentation - 1er versement Solt un total de :	25 339		130 427 €
	Subvention de fonctionnement	110 000		1301 447 €
UC MAISON POUR TOUS ABBAYE	Subvention liée à la fréquentation - Les versement	21 687		
	Soit un total de :		***************************************	131 687 €
	Subvention de fonctionnement	165 000		
ie teisseire	Subvention liée à la fréquentation - Ler versement	28 205		
	Soit un total de :	59 000		153 205 €
NFANTENE	Subvention de fonctionnement Subvention liée à la fréquentation - les versement	4 128		
	Soft un total de :	7123		73 129 €
ECTEUR 6				
	Subvention de fonctionnement	165 000		
E PREMOL	Subvention liée à la fréquentation - 1er versement	32 072		
	Soit un total de :			197 ¢72 £
	Subvention de fonctionnement	9 032		
IJC PREMOL	Subvention liée à la fréquentation - ler versement	9 032 21 150		
	Théâtre prémol  Soit un total de :	41 (3r)	***************************************	115 192 €
	Subvention de fonctionnement	110 000		110 /02 0
A CORDEE	Subvention liée à la fréquentation - 1er versement	28 842		
	Seit un total de :			138 842 €
	ASSOCIATIONS JEUNESSE ET AUTRES A			
EUNES ET NATURE	Subvention de fonctionnement - 1er versement	58 500		58 500 €
laison des jeux	Subvention de fonctionnement	15 500		15 500 €
	TOTAL	3 158 946	0	3 158 946

# Annexe à la délibération Nº 65 ...

# TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Finances, Administration et Numérique	Affaires juridiques et commandes publiques	Achats, assistance, approvisionnement	Agent de maîtrise	Adjoint technique
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Restauration et moyens techniques	Attaché	Rédacteur
Ville émancipatrice	Sports	Activités Sportives	Adjoint technique	Opérateur des activités physiques et sportives
Ville durable	Environnement et cadre de vie	Espaces Verts	Agent de maîtrise	Adjoint technique
Ville durable	Environnement et cadre de vie	Espaces Verts	Adjoint technique	Adjoint administratif
Ville solidaire et citoyenne	Relation citoyenne	Accueil des publics	Adjoint technique	Adjoint administratif

# TRANSFORMATION DE POSTE à compter du 1<sup>er</sup> février 2017

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville émancipatrice	Affaires culturelles	Muséum	Technicien	Agent de maitrise

# **SUPPRESSION DE POSTE**

Il est proposé de supprimer le poste de médecin conseil auprès du directeur général adjoint ville solidaire et citoyenne. Cette mesure a vocation à contribuer au rétablissement de l'équilibre financier de la Ville tout en préservant au mieux le service rendu aux habitants. Les missions afférentes à ce poste seront, autant que possible, reprises au sein des directions de la Ville et du CCAS par des agents déjà en poste (notamment à la direction santé publique et environnementale et à la direction de l'intervention et de l'observation sociale).

En ce qui concerne l'agent titulaire occupant ce poste, conformément aux textes en vigueur, tout poste vacant correspondant à son cadre d'emploi lui sera proposé.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer
Ville solidaire et citoyenne			Médecin